



Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois

Plan d'Actions du Pays Barrois

Version du 26 juin 2023



Financé
par



Table des matières

I. Un Plan d'Actions pour le Plan Climat Air Énergie du Pays Barrois	5
1. Présentation du plan d'actions.....	5
2. La construction du plan d'actions.....	5
a. La concertation et la co-construction des fiches-actions	5
b. L'évaluation environnementale et l'amélioration des fiches-actions	7
3. La réponse du plan d'actions aux objectifs de la stratégie.....	8
a. Rappel de la stratégie	8
b. Les leviers et actions permettant l'atteinte des objectifs stratégiques	9
c. Le plan d'actions	11
4. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des actions	14
a. La mise en œuvre des actions	14
b. Le budget prévisionnel	15
II. Les fiches-actions.....	16
1. Axe 1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover. .	16
Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités	17
Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable	35
Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants	54
Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles.....	76
2. Axe 2 : Accompagner l'évolution des filières économiques	100
Orientation 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale	101
Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables.....	114
Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques.....	132
3. Axe 3 : Agir ensemble	144
Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées	145
Orientation 3.b. Sensibiliser aux actions individuelles.....	152
Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple.....	159
Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire	181

I. Un Plan d'Actions pour le Plan Climat Air Énergie du Pays Barrois

1. Présentation du plan d'actions

Le plan d'actions définit les actions à mettre en œuvre secteur par secteur par les collectivités territoriales, les partenaires du territoire et l'ensemble des parties prenantes pour répondre aux objectifs de la Stratégie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés et les résultats attendus pour les principales actions envisagées. Il est accompagné du dispositif de suivi et d'évaluation, qui porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit pour chaque action les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés.

L'élaboration du plan d'actions du PCAET du Pays Barrois s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire et en portant une attention particulière à l'adéquation entre le plan d'actions opérationnel et les ambitions stratégiques. La structure du plan d'actions reprend ainsi les trois axes et onze orientations qui composent la stratégie, chaque action répondant aux enjeux de l'orientation en question.

Ce plan d'actions se décline selon différentes échelles : 43 actions seront réalisées à l'échelle du Pays Barrois dans son intégralité, tandis que 30 actions le seront à l'échelle d'une intercommunalité :

- 14 sur le territoire de Meuse Grand Sud ;
- 8 sur le territoire de la COPARY ;
- 8 sur le territoire des Portes de Meuse

Les actions déployées à l'échelle d'une intercommunalité seront néanmoins suivies dans le cadre du dispositif d'évaluation et de suivi au niveau « Pays Barrois », afin de conserver une vision globale de la mise en œuvre et afin de favoriser les échanges et retours d'expérience. Certaines actions portées sur un territoire pourraient ainsi être dupliquées ou étendues aux territoires voisins, en ayant pu capitaliser sur les points positifs ou négatifs.

Le plan d'actions d'une durée de 6 ans s'étend sur la période 2023-2028, même si un certain nombre d'actions sont déjà en cours de réalisation. Une évaluation globale à mi-parcours, en 2025, permettra de faire évoluer un bon nombre de fiches-actions : certaines fiches à l'état de réflexions aujourd'hui pourront détailler la mise en œuvre, tandis que celles mises en œuvre pourront être améliorées selon les premiers retours d'expérience.

2. La construction du plan d'actions

a. La concertation et la co-construction des fiches-actions

L'élaboration du plan d'actions du PCAET du Pays Barrois s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire.

En août et septembre 2021, cinq ateliers de concertation autour de la stratégie avaient été organisés : un premier atelier en visioconférence puis un atelier dans chaque intercommunalité avant une restitution finale dans la ville-centre de Bar-le-Duc. Ces ateliers grand public étaient annoncés par les moyens de communication numérique et des lettres d'informations ou affichettes dans les communes concernées. Les acteurs du territoire (collectivités, organismes publics ou parapublics, entreprises, associations...) ont été invités par courrier électronique. Environ 120 personnes ont participé à ces différents ateliers qui ont permis, outre la définition de la stratégie, de disposer d'un vivier de près de 150 contributions, base de travail du plan d'actions.

Le 23 mars 2022 à Velaines a eu lieu l'atelier grand public de lancement de l'élaboration du plan d'actions. La trentaine de participants a passé en revue, par petit groupes, le vivier de contributions pour regrouper les actions selon les axes stratégiques auxquelles elles répondaient, les préciser et identifier les porteurs potentiels ou les partenaires. Il était également possible de proposer de nouvelles actions là où elles pouvaient manquer.

C'est ainsi une centaine d'actions qui ont été retenues et proposées aux porteurs potentiels. Ces derniers ont été associés à l'élaboration du plan d'actions selon deux modalités :

- Par la participation à un des groupes de travail :

Trois groupes de travail ont été créés afin d'affiner le plan d'actions sur des thématiques particulières demandant une plus large concertation avec les différents acteurs.

- Le groupe de travail « Activités économiques » s'est réuni une fois afin de mieux préciser le périmètre et l'échelle d'intervention des différents acteurs (Chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, agence d'attractivité...) et l'articulation avec les collectivités dans l'accompagnement des entreprises à la transition énergétique ;
- Le groupe de travail « Acteurs du bâtiment » s'est réuni une fois afin de définir les types d'actions de formation et de sensibilisation qui devaient intervenir en priorité ;
- Le groupe de travail « Forêts » s'est réuni trois fois afin de réfléchir aux différentes actions à mener pour les forêts publiques et privées et pour définir plus précisément les itinéraires sylvicoles à accompagner dans le cadre de l'action « 1.d.5. ».

- Par des discussions bilatérales ou trilatérales :

- Suite aux concertations publiques et les éventuels groupes de travail, les partenaires identifiés de chaque action ont été contactés pour valider l'opportunité de l'action, la préciser le cas échéant, puis définir le meilleur porteur et obtenir son accord de principe.

Enfin, le porteur identifié a corédigé, avec le chargé de mission en charge du PCAET, la fiche-action. Pour faciliter le travail partagé, l'outil en ligne *Linea 21* était utilisé, à l'adresse suivante : www.planclimat-paysbarrois.com. Chaque porteur d'action a pu obtenir un identifiant pour ainsi remplir progressivement, dans un échange itératif, la ou les fiches-actions le concernant.

Les fiches-actions étaient ensuite envoyées pour relecture aux éventuels partenaires, puis validées par le comité de suivi de l'EPCI concerné le cas échéant et enfin par le comité de pilotage du PCAET.

Au total, ce sont 49 partenaires publics ou privés qui ont contribué de près ou de loin à la co-construction du plan d'actions, de mars à octobre 2022.

De plus, des points fréquents étaient faits avec les instances de suivi à chaque niveau :

- 3 Comités de Pilotage PCAET du Pays Barrois :
 - o Février 2022 : Validation du document de Stratégie et du projet de co-construction du plan d'actions ;
 - o Septembre 2022 : Validation de la liste des actions et des premières fiches-actions rédigées ;
 - o Novembre 2022 : Validation des dernières fiches-actions et de la totalité du plan d'actions ;
- 2 Réunions du Bureau du PETR du Pays Barrois :
 - o Avril 2022 : Point d'étape, compte-rendu des premières réunions de concertation ;
 - o Juillet 2022 : Présentation de la liste d'actions ;
 - o Novembre 2022 : Avis sur les actions portées par le PETR ;
- 3 Comités de Suivi du PCAET au sein de la CA Meuse Grand Sud (élus et techniciens concernés) :
 - o Mars 2022 : Réflexions sur les pistes d'actions et présentation du dispositif de concertation ;
 - o Juin 2022 : Validation de la liste des actions portées par la CA et par les communes ;
 - o Septembre 2022 : Validation des fiches-actions portées par la CA et par les communes ;
- 2 points en commission Environnement de la CC Portes de Meuse :
 - o Mars 2022 : Réflexions sur les pistes d'actions et présentation du dispositif de concertation
 - o Août 2022 : Validation de la liste des actions portée par la CC et du contenu des fiches ;
- 2 points auprès du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Revigny :

- o Mars 2022 : Présentation du dispositif de concertation et première liste des actions portées par la COPARY ;
- o Novembre 2022 : Validation des fiches-actions portées par la COPARY.

b. L'évaluation environnementale et l'amélioration des fiches-actions

Dans une logique d'une prise en compte maximale des enjeux environnementaux, l'évaluation environnementale du plan d'actions s'est effectuée en deux étapes :

- La relecture critique des fiches-actions :

En septembre 2022, puis au fil de l'écriture des fiches-actions, celles-ci ont été envoyées au bureau d'études en charge de l'évaluation environnementale afin d'en faire une première relecture critique, au regard des enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement.

Cette analyse a permis de pointer des éventuelles incidences négatives ou des pistes d'amélioration, qui ont pu être reprises dans certaines fiches-actions, lorsque cela paraissait souhaitable. Ces reprises sont identifiées par la mention « Ajout suite à l'évaluation environnementale » dans les fiches-actions.

- L'évaluation environnementale du plan d'actions :

Le plan d'actions finalisé a fait l'objet de l'évaluation environnementale stratégique telle que définie par le Code de l'Environnement, que nous retrouvons dans le volume 4 du présent dossier de PCAET. Ce volume est composé de :

- L'état initial de l'environnement et les enjeux environnementaux ;
- L'explication des choix et scénarios retenus ;
- L'analyse des incidences de la stratégie et du plan d'actions du PCAET sur les composantes environnementales ;
- L'analyse des incidences sur les sites Natura 2000 ;
- La présentation du dispositif de suivi ;
- La mise en perspective du plan d'actions retenu avec les objectifs de développement durable (ODD)

3. La réponse du plan d'actions aux objectifs de la stratégie

a. Rappel de la stratégie

La Stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial est définie en trois axes stratégiques déclinés en onze orientations.



- Axe1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

L'urbanisme et l'aménagement touchent à plusieurs thématiques incontournables de la stratégie du PCAET :

- La qualité énergétique des bâtiments, résidentiels, tertiaires ;
- La localisation de ces bâtiments et plus largement des emplois, commerces et services, influant sur les transports quotidiens des personnes et des marchandises ;
- Le mode d'aménagement des espaces publics, ayant une influence sur les mobilités, le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique...
- La préservation des espaces naturels et agricoles, et donc les modes de cultures, le stockage du carbone, l'adaptation au changement climatique...

De plus, l'urbanisme et l'aménagement constituent un des leviers principaux que les collectivités peuvent mobiliser, via les documents d'urbanisme et de planification et les aménagements publics.

- Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

Les secteurs économiques, dont les secteurs agricoles, industriels ou tertiaires, ont un poids important dans le diagnostic climat, air et énergie du Pays Barrois, mais aussi un rôle évidemment incontournable dans la vie du territoire. Ils sont également nécessaires pour mener à bien la transition écologique de tous les secteurs du territoire. Par exemple, le secteur agricole a un rôle primordial dans la captation carbone et l'adaptation au changement climatique ; le secteur du BTP est indispensable à la réhabilitation des logements ; le secteur industriel peut permettre la production ou la transformation de produits nécessaires à la transition énergétique du territoire...

Ces filières économiques ont d'ores-et-déjà entamé leur transition énergétique, indispensable pour la lutte contre le dérèglement climatique autant que pour leur propre compétitivité, face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Les acteurs privés ont et auront un rôle dans la mise en œuvre de cet axe stratégique, mais les acteurs publics et parapublics ont également leur rôle, dans l'accompagnement technique, méthodologique ou financier, dans l'aide à la structuration, la mise en lien...

- Axe 3. Agir ensemble

Le PCAET a pour objet de structurer l'action des collectivités et des acteurs du territoire en faveur de la transition écologique. Celles-ci doivent donc s'organiser pour suivre et mettre en œuvre le futur plan d'actions associé.

La transition écologique concerne tous les acteurs du territoire : certaines actions, portées par le public comme par le privé, seront identifiées dans le programme d'actions du PCAET. Celles-ci, si elles se doivent de permettre l'atteinte des objectifs, ne pourront couvrir tous les sujets. Surtout, des projets de transition écologiques portés par les acteurs du territoire émergent régulièrement ; le Pays Barrois dans son ensemble se doit de pouvoir aider à leur concrétisation.

- Les principaux résultats du scénario volontariste

L'application de cette stratégie doit permettre de répondre au scénario volontariste du PCAET, qui affiche comme principaux résultats :

- Une **baisse de la consommation énergétique** de -22% en 2030 et -54% en 2050
- Une **baisse des émissions de gaz à effet de serre** de -31% en 2030 et -70% en 2050
- Une **augmentation de la production renouvelable** de +56% en 2030 et +194% (x3) en 2050
- **Un territoire à énergie positive à horizon 2032**, soit 8 ans plus tôt qu'avec le scénario tendanciel.
- Une baisse d'émissions de la totalité des polluants atmosphériques étudiés.

Les détails de ce scénario volontariste et de la totalité de la stratégie sont à retrouver dans le Volume 2 du Présent dossier : « Stratégie ».

b. Les leviers et actions permettant l'atteinte des objectifs stratégiques

Le scénario volontariste et les objectifs en termes de consommations et productions énergétiques, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants et de séquestration carbone ont été fixés grâce à l'application de « leviers » agissant sur ces paramètres. Pour chaque orientation stratégique, le document de stratégie explicite les leviers qui devraient être activés et les effets attendus. Pour mémoire, les leviers identifiés par axe stratégique sont les suivants :

- Axe1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover
 - + Baisse du besoin de déplacements
 - + Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun et modes doux
 - + Baisse des transports routiers de marchandises
 - + Changement des pratiques agricoles
 - + Développement des énergies renouvelables
 - + Offre de logements de qualité et amélioration des étiquettes énergétiques des logements
 - + Décarbonation des moyens de chauffage des logements
 - + Amélioration de la qualité de l'air

- + Préservation de la séquestration carbone
- + Adaptation au changement climatique
- + Attractivité du territoire
- Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques
 - + Baisse des transports routiers de marchandises
 - + Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires
 - + Amélioration des équipements électriques du tertiaire et de l'industrie
 - + Changement de mix énergétique en industrie
 - + Changement des pratiques agricoles
 - + Développement des énergies renouvelables
 - + Amélioration de la qualité de l'air
 - + Baisse des émissions importées
 - + Préservation de la séquestration carbone
 - + Adaptation au changement climatique
 - + Attractivité du territoire
- Axe 3. Agir ensemble
 - + Baisse de la consommation dans les logements
 - + Baisse de consommation de l'électricité spécifique
 - + Covoiturage et autopartage
 - + Renouvellement de l'éclairage public
 - + Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires
 - + Développement des énergies renouvelables
 - + Amélioration de la qualité de l'air
 - + Préservation et augmentation de la séquestration carbone
 - + Attractivité du territoire
 - + Économies de fonctionnement des collectivités

L'enjeu du plan d'actions est donc, pour chaque axe et orientation stratégique, de mettre en œuvre les actions qui contribueront à l'activation des leviers nécessaires. Les actions portées par les collectivités et acteurs du territoire présentes dans ce PCAET ne permettent pas toujours de répondre à l'intégralité des enjeux identifiés ; elles doivent en revanche permettre de déclencher ou décupler des initiatives ou tendances exogènes. Par exemple, l'objectif ambitieux de rénover 79% des logements du Pays Barrois entre 2018 et 2050 ne pourra être atteint que par l'intervention de tous les acteurs : les actions propres au PCAET (sensibilisation, conseils aux particuliers, opérations programmées d'amélioration de l'habitat, formation des artisans...) complètent les actions et tendances nationales (aides Ma Primes Rénov, interdiction de location des passoires thermiques...) ou régionales (filières de formations initiales, aides Climaxion...).

Dans la présentation des fiches-actions ci-après, vous trouverez pour chaque orientation stratégique l'analyse des réponses aux leviers par les actions.

c. Le plan d'actions

Le plan d'actions est composé de 76 actions réparties selon les 3 axes et 11 orientations de la Stratégie.

Axe 1. L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités

- 1.a.1. Inscrire les principes de proximité, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux et d'accès à la fibre dans le SCOT et les PLUi
- 1.a.2. Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois
- 1.a.3. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi
- 1.a.3b. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi de la COPARY
- 1.a.4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI
- 1.a.5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle
- 1.a.6. Mettre en œuvre les actions du Réseau Local de Mobilité Durable (RLMD)
- 1.a.6a. Mettre en place des Points de Rencontre amenés à évoluer en noeuds de mobilité

Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable

- 1.b.1. Mettre en œuvre la stratégie cyclable du Pays Barrois
- 1.b.2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre
- 1.b.3. Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics ou privés
- 1.b.4. Inciter à l'installation de panneaux solaires sur toiture
- 1.b.4b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces artificialisés grâce à une démarche collective
- 1.b.5. Promouvoir et encadrer les projets d'agrivoltaïsme en respectant la charte départementale
- 1.b.6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois
- 1.b.7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc

Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants

- 1.c.1. Sensibiliser, informer et accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements
- 1.c.1a. Structurer une offre de rénovation énergétique
- 1.c.1b. COPARY - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH
- 1.c.1b. MGS - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH
- 1.c.1b. PDM - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH
- 1.c.2. Poursuivre l'offre de formations des artisans du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments sur la plateforme d'Écurey
- 1.c.3. Proposer une offre de formation sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture
- 1.c.4. Renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment et de leurs formations initiales
- 1.c.5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social
- 1.c.6. Inciter à des modes d'habitats collectifs sobres

Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles

- 1.d.1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et les enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme
- 1.d.2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies
- 1.d.3. Promouvoir l'agroforesterie
- 1.d.4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers
- 1.d.5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt
- 1.d.6. Aider au regroupement et à la recherche du parcellaire forestier privé
- 1.d.7. Perpétuer et sécuriser les affouages dans les communes forestières
- 1.d.8. Mobiliser les acteurs de l'eau pour une politique commune de gestion de l'eau du bassin Saulx-Ornain
- 1.d.9. Poursuivre les actions relatives au fuseau de mobilité de l'Ornain
- 1.d.10. Créer un puits carbone avec potagers éducatifs au quartier des Aouisses de Ligny-en-Barrois
- 1.d.11. Aménager des espaces de biodiversité sur le site d'Arcelor Mittal Contrisson

Axe 2. Accompagner l'évolution des filières économiques

Orientation 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale

- 2.a.1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils
- 2.a.1a. Réfléchir à un ou des moyens de réusage des contenants (bouteilles, bocalaux...) des produits locaux
- 2.a.2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire
- 2.a.2a. Créer une cuisine centrale sur Portes de Meuse
- 2.a.3. Assurer la transformation locale des produits forestiers

Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables

- 2.b.1. Accompagner les industries dans l'efficacité énergétique et l'économie circulaire
- 2.b.2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques
- 2.b.3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques
- 2.b.4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de la baisse des émissions et consommations énergétiques
- 2.b.5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, la production et le transport de l'énergie
- 2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique
- 2.b.6.a. Déployer un réseau de chaleur sur la Communauté d'Agglomération
- 2.b.7. Changer le process d'application de la peinture à ArcelorMittal Construction

Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques

- 2.c.1. Accompagner et encadrer le développement des méthaniseurs
- 2.c.2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL
- 2.c.3. Créer une dynamique d'écologie industrielle à Parc Innov
- 2.c.4. Réhabiliter la friche de Jeand'Heurs et envisager d'en faire un lieu d'émulation en faveur de la transition écologique
- 2.c.5. Accompagner le développement de l'association "HOLOSITECH"

Axe 3. Agir ensemble

Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées

- 3.a.1. Impulser la création de coopératives d'énergie citoyenne (électricité renouvelable, réseaux de chaleur...)
- 3.a.2. Favoriser le déploiement des Plans de Mobilité Entreprises et Administrations
- 3.a.3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois

Orientation 3.b. Sensibiliser aux actions individuelles

- 3.b.1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population et des établissements scolaires
- 3.b.2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments
- 3.b.3. Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs

Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple

- 3.c.1. S'organiser pour la rénovation du bâti public : mettre en œuvre le programme Intracting
- 3.c.1a. Engager un programme de travaux des bâtiments intercommunaux et des logements dans la suite des audits énergétiques
- 3.c.1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement
- 3.c.1c. Se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux du Pays de Revigny
- 3.c.2. Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics
- 3.c.2a. Sensibiliser les élus et la population aux risques et mesures à adopter lors des pics de pollutions
- 3.c.3. Poursuivre le déploiement de chaufferies bois dans les bâtiments intercommunaux et envisager systématiquement la possibilité de créer des réseaux de chaleur
- 3.c.4. Poursuivre l'opération "Composteurs" pour diminuer le volume de déchets fermentescibles
- 3.c.5. Installer plusieurs micro-centrales hydroélectriques en marge des projets d'aménagement de la Communauté de Communes
- 3.c.6. Accentuer la sobriété énergétique de l'éclairage public

Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire

- 3.d.1. Proposer un accompagnement des communes à la transition écologique et énergétique et à l'aménagement durable
- 3.d.2. Poursuivre les études sur la vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique et enrichir le plan d'actions du PCAET par des actions d'adaptation
- 3.d.3. Permettre le déploiement de véhicules à faibles émissions
- 3.d.4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique" (ex citergie)
- 3.d.5. Conduire, coordonner et évaluer les politiques publiques visant à l'atteinte des objectifs PCAET

4. La mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des actions

a. La mise en œuvre des actions

La mise en œuvre des diverses actions de ce Plan Climat Air Énergie Territorial dépend en grande partie d'un suivi et d'une animation dédiés au sein du PETR du Pays Barrois, la majeure partie des actions étant situées à l'échelle de ce territoire.

Ainsi, le PETR du Pays Barrois prévoit :

- De poursuivre la délégation du Vice-Président du Pays Barrois en charge du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- De conserver, pour une durée de 3 ans renouvelable, un poste de chargé de mission Climat Air Énergie Territorial : le poste actuellement dédié à l'élaboration du PCAET sera fléché vers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions.

Le travail à l'échelle du Pays Barrois ne peut se faire qu'avec une très bonne articulation avec les trois intercommunalités. Ainsi, chaque intercommunalité désignera en son sein les responsables parmi les élus et les agents du suivi des actions portées par la collectivité et de la coordination avec les deux autres intercommunalités, le PETR et les autres porteurs d'actions au sein de son territoire. Au cas par cas, les autres élus et services des collectivités seront bien sûr sollicités pour les actions les concernant.

Un comité de pilotage de la mise en œuvre, de suivi et de l'évaluation du PCAET sera constitué, regroupant élus et agents des trois intercommunalités et du PETR ainsi que des représentants de l'État, de la Région Grand Est, du Département de la Meuse et le cas échéant d'autres organismes publics tels que l'ADEME ou les Agences de l'Eau. Il se réunira autant que de besoin et au minimum une fois par an.

La collaboration avec les porteurs et partenaires identifiés, mais aussi avec d'autres acteurs du territoire intéressés, sera également au cœur de la mise en œuvre du plan d'actions. Le Conseil de Développement sera également associé aux actions qui l'intéressent particulièrement, notamment celles nécessitant un travail approfondi avec les habitants et acteurs du territoire.

Le suivi et l'évaluation des actions se feront via les indicateurs précisés au sein de chaque fiche-action. Ces indicateurs se distinguent en deux catégories :

- Les indicateurs d'actions : composés d'indicateurs simples, tels que le nombre de réunions, le nombre de personnes rencontrées ou l'accomplissement de telle ou telle étape, ils servent à observer l'avancement dans la mise en œuvre des actions.
- Les indicateurs de réussite : plus complexes à comptabiliser, ils permettent de mesurer les effets de la mise en œuvre de l'action, soit de manière directe (ex : évolution de la consommation énergétique d'un bâtiment), soit rapportée à l'échelle du territoire (ex : évolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel). Ces indicateurs ont été pensés afin de pouvoir être mobilisés facilement.

Les indicateurs d'actions et certains indicateurs de réussite seront relevés par le porteur de l'action au fil de sa mise en œuvre. L'outil en ligne *Linea 21* utilisé pour la co-construction des actions sera utilisé pour les renseigner. Une fois par an, le chargé de mission en charge du suivi du PCAET fera un bilan global des indicateurs de réussite relevant de l'échelle territoriale.

Ces indicateurs viennent en complément de ceux proposés dans l'évaluation environnementale.

b. Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de la mise en œuvre de la totalité des actions est estimé à près de **123,5 millions d'euros** d'ici 2028. Ce chiffre recouvre des réalités très distinctes :

- 110 millions d'euros sont consacrés à des projets industriels structurants qui dépassent le seul cadre du PCAET. Nous pouvons notamment citer :
 - o Le remplacement de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Tronville par une unité neuve, porté par la CA Meuse Grand Sud en lien avec six autres EPCI dont la COPARY, pour un budget prévisionnel de 65,5 millions d'euros ;
 - o L'extension du réseau de chaleur de Bar-le-Duc, permettant notamment la distribution de l'énergie issue de l'UVE de Tronville, pour un budget prévisionnel de 15 millions d'euros ;
 - o La réhabilitation de la friche SODETAL, portée par la CA de Meuse Grand Sud, pour la création d'une dynamique d'écologie industrielle, d'un budget estimé à 10 millions d'euros ;
 - o La création d'une dynamique d'écologie industrielle sur la future zone d'activités Parc'Innov, par la CC des Portes de Meuse, d'un budget estimé à 15 millions d'euros ;
 - o Le changement de process d'application de peinture sur l'usine d'Arcelor Mittal Contrission, pour un budget de 3,9 millions d'euros.
- Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat en cours ont un budget estimé à 11,8 millions d'euros répartis ainsi :
 - o 7,9 millions d'euros pour l'OPAH de Meuse Grand Sud, dont 6,6 millions pris en charge par l'ANAH et 1,3 million par la CA Meuse Grand Sud ;
 - o 3,9 millions d'euros pour l'OPAH des Portes de Meuse, dont 3,3 millions pris en charge par l'ANAH et 650 pris par la CC des Portes de Meuse ;
 - o L'OPAH de la COPARY n'est pas encore adoptée ; le budget, non-inscrit à ce plan d'actions, pourrait être de l'ordre de 2 millions d'euros ;
- Les autres actions budgétées représentent environ 1,7 millions d'euros, répartis ainsi :
 - o 900 000 euros pour les actions portées par le PETR du Pays Barrois, dont environ la moitié d'animation et la moitié d'investissements ;
 - o 178 000 euros pour les autres actions portées par la CA Meuse Grand Sud
 - o 150 000 euros pour les autres actions portées par la CC des Portes de Meuse ;
 - o Environ 100 000 euros pour les actions portées par la COPARY, qui n'ont pas pu être toutes budgétées ;
 - o 112 000 euros pour les actions portées par certaines communes et les autres partenaires.

II. Les fiches-actions

1. Axe 1 : L'urbanisme et l'aménagement en appui à la transition écologique : aménager, construire et rénover

L'urbanisme et l'aménagement touchent à plusieurs thématiques incontournables de la stratégie du PCAET :

- La qualité énergétique des bâtiments, résidentiels, tertiaires ;
- La localisation de ces bâtiments et plus largement des emplois, commerces et services, influant sur les transports quotidiens des personnes et des marchandises ;
- Le mode d'aménagement des espaces publics, ayant une influence sur les mobilités, le cadre de vie, l'adaptation au changement climatique...
- La préservation des espaces naturels et agricoles, et donc les modes de cultures, le stockage du carbone, l'adaptation au changement climatique...

De plus, l'urbanisme et l'aménagement constituent un des principaux leviers que les collectivités peuvent mobiliser, via les documents d'urbanisme et de planification et les aménagements publics.

39 actions répondent à cet axe, réparties parmi les orientations comme suit :

- o 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités - 8 actions dont :
 - 2 actions relatives à la Planification et l'Urbanisme
 - 5 actions relatives aux Mobilités
 - 1 action relative aux Bâtiments et à l'Habitat
- o 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable - 8 actions dont :
 - 1 action relative à Planification et l'Urbanisme
 - 1 action relative aux Mobilités
 - 2 actions relatives à l'Aménagement durable
 - 4 actions relatives aux Énergies Renouvelables
- o 1.c. Développer un habitat sobre et adapté aux besoins des habitants – 12 actions dont :
 - 12 actions relatives aux Bâtiments et à l'Habitat
- o 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles – 11 actions dont :
 - 4 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
 - 4 actions relatives à l'Aménagement durable
 - 3 actions relatives à la Forêt

Orientation 1.a. Planifier l'aménagement pour recréer les liens de proximités

L'aménagement du Pays Barrois doit favoriser les mobilités alternatives, par les moyens suivants :

- Mêler l'économie et l'habitat (mixité fonctionnelle) ;
- Rapprocher les services et commerces de leurs usagers ; maintenir et proposer des commerces et services ambulants ;
- Désenclaver les territoires ruraux par le déploiement des transports doux et de la fibre ;
- Limiter l'étalement des zones résidentielles et zones d'activités

Les 8 actions de cette orientation répondent aux trois leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Baisse du besoin de déplacements : baisse des véhicules particuliers	-2% véhicules.km en 2030 - 10% véhicules.km en 2050
- 1a1. Inscrire les principes de proximités, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux, d'accès à la fibre, dans le SCOT et les PLUi - 1a3 et 1a3b. Intégrer un plan de mobilité simplifié à la démarche PLUi - 1a4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI - 1a5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle - 1a6. Mettre en œuvre les actions du Réseau Local de Mobilité Durable	
Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun ou les modes doux	- 4% de report vers TC et 5% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030 - 2% de report vers TC et 3% vers modes doux ailleurs en 2030 8% de report vers TC et 10% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030 - 5% de report vers TC et 10% vers modes doux ailleurs en 2030
- 1a2. Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois - 1a3 et 1a3b. Intégrer un plan de mobilité simplifié à la démarche PLUi - 1a6b. Mettre en place des points de rencontre amenés à évoluer en nœuds de mobilités pour favoriser l'intermodalité	
Baisse de transports de marchandises par route	-2% en véhicules.km en 2030 -6% en véhicules.km en COPARY, -3% ailleurs
- 1a4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI - 1a5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Sol : Rythme de consommation d'espace
 - o Source : CEREMA, observatoire régional
 - o Périodicité : 2 ans
- Biodiversité : Taux de végétalisation des enveloppes urbaines
 - o Source : Documents d'urbanisme, collectivités, BD TOPO
 - o Périodicité : 2 ans

1.a.1. Inscrire les principes de proximité, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux et d'accès à la fibre dans le SCOT et les PLUi

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

L'objectif final de cette action est de limiter le nombre, la distance et en dernier lieu l'impact environnemental des déplacements contraints (domicile-travail, achats...).

Description

Cette action concerne les futurs documents de planification et d'urbanisme, notamment :

- Le schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays Barrois, entrant en révision en 2022 ;
- Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) de la communauté d'agglomération Meuse Grand Sud (CAMGS) et de la Communauté de Communes du Pays de Revignysur-Ornain (COPARY), entrant en élaboration en 2022 ;
- Les 3 PLUi de la Communauté de Communes des Portes de Meuse en cas de modification, ou le cas échéant le PLUi unique des Portes de Meuse.

L'aménagement a un rôle important à jouer dans l'objectif de sobriété énergétique : réduction des distances, réduction des déplacements contraints, facilitation des déplacements, limitation des surfaces de chauffe...

Afin de garantir la réalisation des objectifs portés par le PCAET, la révision du SCOT précisera les orientations suivantes :

- Rappeler dans le PAS les principes de proximité, de mixité fonctionnelle, de densification, de transports doux et d'accès à la fibre ;
- Dans le diagnostic, réaliser une étude sur la proximité des services publics et des commerces de première nécessité et sur leur accessibilité par des moyens alternatifs à l'automobile individuelle ;
- Dans le diagnostic, étudier les réseaux de transports en commun, de mobilité douce et de fibre ;
- Considérer ces critères de proximité, d'accessibilité et d'accès à la fibre dans les possibilités de développement résidentiel et commercial ;
- Dans le diagnostic, réaliser une étude sur la proximité et l'accessibilité des zones d'activités économiques et des friches ;
- Conditionner la création, la réhabilitation ou l'extension de zones d'activités à leur proximité et accessibilité depuis les principaux bassins de population ; limiter les zones hors agglomérations aux seules activités présentant des risques et nuisances ;
- Dans le DOO, permettre et encourager les zones mixtes où pourraient se côtoyer logements, commerces et activités économiques ;
- Dans le DOO, définir des seuils de densité pour l'habitat selon la typologie des communes, en extension comme en densification ; imposer également une densification des zones d'activités économiques, selon des critères à définir ;

- ♦ Dans le DOO, prescrire pour chaque OAP une étude de proximité et d'accessibilité aux services publics, aux commerces de première nécessité et aux pôles d'emploi et une justification des moyens mis en place.

Ces prescriptions inscrites dans le SCOT seront opposables aux PLUi.

Les PLUi pourront également renforcer ces principes avec :

- la définition d'emplacements réservés à des voies ou ouvrages publics favorables à la mobilité alternative (pistes cyclables, cheminements piétons, aires de covoiturage...) ;
- la précision, dans les OAP, de l'organisation spatiale des différents types de bâtiments pour favoriser la densité à proximité des moyens de transports alternatifs ;
- la définition dans le règlement d'une densité minimale de constructions à proximité des transports collectifs existants ou programmés ;
- la définition de règles minimales d'emprise au sol et de hauteur pour favoriser la densité ;
- la définition de mesures afin de préserver ou de développer la diversité commerciale dans certains quartiers (interdiction ou encadrement des changements de destinations des bâtiments, distinction des règles applicables au rez-de-chaussée et aux étages, bonifications de droits à construire en faveur de la mixité fonctionnelle...).

Contenu et étapes

- Inscrire les études nécessaires au diagnostic dans le cahier des charges d'élaboration du SCOT ;
- Mener les études dans le cadre du diagnostic et inscrire les prescriptions dans le PAS et le DOO du SCOT ; Suivre la transcription de ces prescriptions dans les PLUi ;
- Accompagner à la mise en œuvre opérationnelle de ces principes.

Indicateurs d'actions

- Nombre de prescriptions intégrées au SCoT
- Nombre de prescriptions intégrées à chaque PLUi

Indicateurs de réussite

- Projets urbains de qualité respectant ces prescriptions

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY Équipe projet : Chargée de suivi du SCOT	Budget détaillé : Le coût marginal de l'inscription de ces principes dans les documents d'urbanisme est nul.

Notation environnementale

7 / 9					
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2	Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

1.a.2. Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité

Cible(s)

- Habitants du Pays Barrois

Objectif(s)

- Aller vers une offre de transport commune à l'ensemble des habitants du Pays Barrois
- Renforcer l'offre intermodale routière et ferroviaire entre les trois intercommunalités

Description

Le PETR du Pays Barrois, sur la base du schéma de mobilité effectué en 2019, avec ses intercommunalités membres et la Région Grand Est mettra en réflexion les points suivants :

- **Mettre en concordance l'offre de transport** proposée aux habitants du Pays Barrois, à savoir les réseaux de transports en commun déjà en place de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud et de la Région Grand Est et les offres de transports à la demande proposées par les intercommunalités. Cela peut concerner :
 - Les lieux et horaires des arrêts et lignes de transports en commun des différents réseaux ;
 - Les différentes pratiques pouvant être comparées et si nécessaire mises en cohérence ;
 - La billettique et les abonnements ;
 - L'information multimodale sur les sites existants (Fluo Grand Est) ou futurs.

Le renouvellement de la Délégation de Service Public des transports de la CA Meuse Grand Sud est l'occasion de revoir certaines pratiques.

- **Explorer les possibilités de renforcer l'offre de transport** routière et ferroviaire depuis et vers les territoires du Pays Barrois. Le renforcement de l'offre entre Revigny-sur-Ornain et Nançois-Tronville via Bar-le-Duc est la priorité. De plus, la réhabilitation éventuelle de la ligne ferroviaire entre Gondrecourt-le-Château et Nançois-Tronville via Ligny-en-Barrois, dans le cadre du projet Cigéo, pourrait nous permettre de remettre en action une ligne ferroviaire de transport de voyageurs permettant de relier à nouveau les intercommunalités du Pays Barrois entre elles. Le PETR du Pays Barrois poursuivra ses discussions avec les autorités, notamment la Région et l'ANDRA à ces fins.

Contenu et étapes

Le renforcement de l'offre de transport sur le territoire du Pays Barrois se fera selon les étapes suivantes :

1. Analyse de l'offre de transport actuelle sur les différentes intercommunalités composant le Pays Barrois, dans le cadre du diagnostic du SCOT du Pays Barrois (action 1.a.1) ;
2. Concertation entre les AOM et avec les délégataires sur les volontés de chaque partie prenante et les besoins réels en transport ;
3. Association des acteurs du transport (en particulier la SNCF et les délégataires) sur les réflexions à

mener sur la création de nouvelles lignes et sur une possible ouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire vers Ligny- en-Barrois puis Gondrecourt-le-Château et sur le renforcement de celle reliant Bar-le-Duc à Revigny-sur- Ornain ;

4. Si opportun, définition et mise en place d'un réseau de transport mutualisé à l'échelle du Pays Barrois ;
5. Si opportun, création d'une plateforme d'information multimodale dédiée au transport sur le Pays Barrois.

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions entre AOM et avec les acteurs de transport
- Nombre d'aménagement de « concordance » effectués
- Mise en place (Oui / Non) des outils spécifiques

Indicateurs de réussite

- Fréquentation des transports en commun
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Région Grand Est, Communauté d'Agglomération MeuseGrand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, ANDRA Équipe projet : Chargée de mission Mobilités	Budget global (en €) : 4 320 Budget détaillé : Temps agent : 6 jours par an sur 3 ans : 1440€/an soit 4320 € Les étapes 4 et 5, mobilisées si opportunité, ne sont ici pas budgétées.

Notation environnementale

8 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
2	3	3		Sol	XX
				Eau	XX
				Biodiversité	X
				Risques	
					Nuisances et pollutions
					Énergie Climat
					Santé
					Paysage

1.a.3. a. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi de la CA Meuse Grand Sud

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Il s'agit de prendre en compte les besoins de déplacement de tous les publics, en intégrant les enjeux liés à la ruralité.

Objectif(s)

Définir un document stratégique répondant aux enjeux de déplacement locaux, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. Etabli en complément du PLUi en cours d'élaboration, le plan de mobilité simplifié proposera un plan d'actions à horizon de 5 et 10 ans en faveur de mobilité, en cohérence avec la politique intercommunale d'urbanisme et d'aménagement.

Description

Afin de disposer d'une projection à moyen terme dans la définition de sa compétence mobilité, la Communauté d'Agglomération mettra à profit la démarche de concertation du PLUi pour déployer un plan de mobilité simplifié sur le territoire communautaire, dont les objectifs seront fixés à l'horizon de 5 et 10 ans. Il devra répondre au double enjeu de réponse aux besoins du plus grand nombre et de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, en lien avec les territoires voisins. À ce titre, les deux démarches de Plan de Mobilité Simplifié de Meuse Grand Sud et de la COPARY pourront se faire en concordance, avec des regards croisés, en lien également avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois et l'action 1.a.2. « Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois ».

Contenu et étapes

En parallèle de l'élaboration du PLUi, le travail démarrera en fin d'année 2022 et se déroulera en trois phases successives :

- Élaboration du diagnostic, en lien avec le diagnostic du PLUi. Il s'agira d'identifier les enjeux de mobilité sur le territoire et d'arrêter les objectifs opérationnels du PDMs.
- Établissement de propositions. Proposition de 3 scénarii d'organisation et de gestion de tous les déplacements sur le territoire de la CA à horizon de +5 et +10 ans en fonction des objectifs préalablement définis.
- Élaboration du programme d'actions, sur la base du scénario retenu. Ce document reposera sur trois éléments : un cadre stratégique reprenant les actions retenues ; des fiches actions détaillées et chiffrées ; une évaluation sociale, économique et environnementale à horizon +5 et +10 ans.

Indicateurs d'actions

- Élaboration du Plan Mobilité simplifié

Indicateurs de réussite

- Mise en œuvre du plan d’actions (suivi et évaluation propres)
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2022	01-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Équipe projet : CAMGS	Budget global (en €) : 37 300 Budget détaillé : Coût global : 37 300,00 € Phase 1 - Diagnostic : 8 250 € Phase 2 - Etablissement de propositions: 10 500 € Phase 3 - Elaboration du programme d'actions : 18 550 €

Notation environnementale

6 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.a.3.b. Intégrer un plan mobilité simplifié à la démarche PLUi de la COPARY

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Tous les publics

Objectif(s)

En écho aux compétences « Documents d'Urbanisme » et « AOM » de la Communauté de Communes du Pays de Revigny : définir un document stratégique répondant aux enjeux de déplacement locaux, à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Revigny. Établi en complément du PLUi en cours d'élaboration, le plan de mobilité simplifié proposera un plan d'actions à horizon de 5 et 10 ans en faveur de mobilité, en cohérence avec les politiques intercommunales d'urbanisme, de mobilité et d'aménagement.

Les premiers objectifs ciblés sont :

- Développer la mobilité durable et partagée
- Impliquer la population à la stratégie de mobilité locale
- Développer l'intermodalité en milieu rural
- Promouvoir la mobilité pour tous et favoriser l'inclusion sociale : Accessibilité à l'emploi et aux services, en prenant en compte la population vieillissante ;

Description

Afin de disposer d'une projection à moyen terme dans la définition de sa compétence mobilité, la Communauté de Communes mettra à profit la démarche de concertation du PLUi pour déployer un plan de mobilité simplifié sur le territoire communautaire, dont les objectifs seront fixés à l'horizon de 5 et 10 ans. Il devra répondre au double enjeu de réponse aux besoins du plus grand nombre et de contribution à la transition écologique et énergétique à l'échelle du territoire, en lien avec les territoires voisins. À ce titre, les deux démarches de Plan de Mobilité Simplifié de Meuse Grand Sud et de la COPARY pourront se faire en concordance, avec des regards croisés, en lien également avec la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois et l'action 1.a.2. « Mettre en concordance les offres de transports en commun et à la demande à l'échelle du Pays Barrois ».

Contenu et étapes

En parallèle de l'élaboration du PLUi, le travail se déroulera en quatre phases successives :

- Élaboration du diagnostic de la mobilité, en lien avec le diagnostic du PLUi. Il s'agira d'établir un état des lieux de l'existant et d'analyser la demande, les manques et les contraintes sur le territoire.
- Élaboration de la stratégie de mobilité. Proposition de différents objectifs opérationnels, sous différentes temporalités, afin de répondre au mieux aux enjeux mobilité.
- Élaboration du programme d'actions. Le rendu sera composé de fiches actions détaillées et chiffrées, en cohérence avec les objectifs opérationnels retenus.
- Définition de l'outil du suivi et évaluation. Pour ce faire, un outil fonctionnel composé d'indicateurs facilement mobilisables devra être proposé afin de permettre un suivi de l'avancée des actions et de quantifier les retombées à horizon de + 1 an, + 5 ans et + 10 ans.

Indicateurs d'actions

- Élaboration du Plan Mobilité simplifié (avancement par étape))

Indicateurs de réussite

- Mise en œuvre du plan d'actions (suivi et évaluation propres)
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	01-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes du Pays de Revigny-sur-Ornain Équipe projet : COPARY	Budget global (en €) : environ 25 000 € Budget détaillé :

Notation environnementale

6 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.a.4. Proposer des espaces de travail partagés dans plusieurs communes par EPCI

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- 1) Porteurs de projets : Propriétaires de bâtiments, collectivités, chambres consulaires
- 2) Bénéficiaires : Travailleurs indépendants, petites entreprises, personnes souhaitant travailler à distance.

Objectif(s)

- Proposer des espaces de travail à des travailleurs indépendants ou petites entreprises
- Permettre aux personnes qui le peuvent et le souhaitent de travailler dans des espaces de travail partagés proches de leur domicile.

Description

L'action portée par le PETR du Pays Barrois s'articule en deux étapes :

1/ Etablir un maillage dans le cadre du SCOT

Le diagnostic du SCOT recensera les espaces de travail partagés et autres pépinières existants.

Le Projet d'Aménagement Stratégique identifiera, en cohérence avec la stratégie du SCOT, le maillage opportun d'espaces de travail partagés et ainsi les communes où il serait utile d'en ouvrir un. L'analyse recensera des bâtiments ouverts au public existants pouvant accueillir ce type d'activité, favorisant le multi-usage dans une optique de sobriété foncière et d'économies d'investissement et de fonctionnement.

2/ Le cas échéant, dans les communes identifiées, accompagner des porteurs de projet d'espaces de travail partagés

Ces porteurs de projet peuvent être les communes, les EPCI ou tout autre acteur public ou privé. Le PETR du Pays Barrois accompagnera ces porteurs dans la gestion de projet, la mobilisation des acteurs territoriaux et la recherche de financement si nécessaire.

3/ Animer le réseau des espaces de travail et communiquer

Suite à l'ouverture de plusieurs espaces de travail partagés sur le territoire, un réseau sera structuré, permettant des offres de services complémentaires et une communication commune. L'animateur de ce réseau sera choisi au moment opportun.

Contenu et étapes

2023-2024 : Maillage des espaces de travail partagés

2024-2027 : Accompagnement des porteurs de projet

Indicateurs d'actions

- Élaboration du maillage
- Nombre d'espaces de travail partagés

Indicateurs de réussite

- Fréquentation des espaces de travail partagés
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2027	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communes	Budget global (en €) : 8 640 Budget détaillé : <u>Inscription au SCOT</u> : Coût inclus dans les coûts d'élaboration du SCOT <u>Accompagnement des porteurs</u> : Animation portée par les chargés de mission SCOT et PCAET Temps agent estimé : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880€/an ; 8640€ au total Pistes de financement pour les porteurs de projet et l'animation durable : Programme LEADER 2023-2027

Notation environnementale

5 / 9					
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2			
			Sol	X	Nuisances et pollutions
			Eau	X	Énergie Climat
			Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

1.a.5. Diversifier les formes urbaines dans une logique vertueuse de réduction de la consommation d'espace et de qualité résidentielle

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- ♦ Habitants
- ♦ Porteurs de projets

Objectif(s)

- ♦ Encourager le développement de formes d'habitat qualitatives et moins consommatrices en foncier; Proposer une offre qualitative répondant à des exigences environnementales, architecturales et de confort; Diversifier les typologies de logements sur le territoire en favorisant le développement de l'habitat intermédiaire;
- ♦ Promouvoir une approche globale du développement résidentiel, avec une attention particulière sur le cadre de vie recherché par les ménages.

Description

Le territoire est caractérisé par une homogénéité des formes urbaines mais aussi des typologies de logements (habitat individuel en propriété occupante). Cet état de fait est renforcé par la construction neuve presque exclusivement orientée vers la maison individuelle.

En articulation avec les ambitions nationales et les objectifs déclinés dans le SCoT du Pays Barrois, il s'agit pour le territoire de promouvoir un développement plus durable et économe en foncier.

Ainsi, via cette action inscrite dans son Plan Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud entend accompagner cette dynamique, tout en conservant une attention particulière à répondre aux besoins et envies des ménages, mais aussi en respectant les caractéristiques spécifiques de chacune des communes.

Contenu et étapes

- ♦ Poursuivre les actions de sensibilisation et d'information des élus sur les enjeux de diversification des formes urbaines ;
- ♦ Décliner, dans le cadre du PLUi, des objectifs en matière de densité et formes urbaines adaptés aux réalités territoriales ;
- ♦ Encourager le développement d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'information
- Nombre de prescriptions inscrites au PLUi de Meuse Grand Sud

Indicateurs de réussite

- Exemples d'opérations ambitieuses sur le plan environnemental et/ou architectural.

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	01-11-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Équipe projet : CAMGS	Budget détaillé : À définir

Notation environnementale

8 / 9					
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3	Biodiversité		Santé
			Risques		Paysage

1.a.6. Mettre en œuvre les actions du Réseau Local de Mobilité Durable (RLMD)

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Grand public
- Entreprises
- Associations
- Partenaires institutionnels
- Collectivités territoriales

Objectif(s)

Mutualisation des déplacements locaux
Lutte contre l'utilisation de la voiture individuelle : réduction des émissions de GES
Offre des solutions de mobilités complémentaires aux solutions existantes

Description

Par la mise en place de ce RLMD, le déploiement d'un outil commun aux 3 PETR permettrait aux habitants des 14 EPCI membres de bénéficier d'un panel de solutions de mobilité visant à sortir de l'autosolisme et de permettre à chacun de réaliser quelques économies sur ces trajets du quotidien. Contenu du RLMD :

- Auto-stop organisé
- Communauté de covoitureurs
- Points de rencontre (cf fiche 1a6a)

Contenu et étapes

Hiver 2022 : lancement du projet, suivi administratif et financier

Printemps/été 2022 : définition du nom, identité graphique...

À partir de septembre 2022 : lancement du projet, communication, kits de reconnaissance, définition d'une solution de covoiturage...

À partir de 2023 : suivi et évaluation...

Indicateurs d'actions

- Lancement de l'auto-stop organisé (oui /non)
- Lancement de la communauté de covoiturage (oui/non)
- Nombre de points de rencontre créés

Indicateurs de réussite

- Nombre de trajets effectués en auto-stop organisé et covoiturage
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2022	01-06-2024	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : PETR du Pays de Verdun, PETR Coeur de Lorraine, Département de la Meuse, Meuse Attractivité, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Communes Équipe projet : <u>Groupe de travail et COPIL restreint :</u> PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine <u>Groupe de travail et COPIL élargi :</u> PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine, CAMEuse Grand Sud, CC Portes de Meuse, COPARY, (+EPCI des autres PETR), Département de la Meuse, Région Grand Est (+EPCI des autres PETR)	Budget global (en €) : 147 750 Budget détaillé : Communication / animation : 9000€ Kits de reconnaissance : 30000€ Plateforme de covoiturage : 50000€ Frais de déplacements : 2000€ Charges connexes : 22750€ Temps agents : 50 jours/an pendant 3 ans, soit 12 000 €/an, 36 000 € entotalité

Notation environnementale

5 / 9					
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2	Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

1.a.6. a. Mettre en place des Points de Rencontre amenés à évoluer en nœuds de mobilité

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☑ La lutte contre le changement climatique
- ☑ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☑ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☑ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☑ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☑ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Grand public
- Entreprises
- Collectivités territoriales
- Partenaires institutionnels

Objectif(s)

Favoriser et développer l'intermodalité sur le territoire du Pays Barrois

Description

Dans le cadre du Réseau Local de Mobilité Durable (cf. fiche 1.a.6), afin de faciliter la mise en relation entre les conducteurs et les voyageurs, les PETR envisagent de déployer des points de rencontre de mobilité locale, au sein de toutes les communes, matérialisés par des panneaux reprenant l'identité visuelle (logo) du réseau.

Ces points de rencontre pourront être amenés à évoluer vers des nœuds multimodaux intégrant notamment une information multimodale complète, des places de stationnement pour le covoiturage, des emplacements sécurisés pour les vélos, de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.

Le maillage de ces points de rencontre pourra être intégré dans le Schéma de Cohérence Territoriale.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :

Il sera préféré des surfaces déjà artificialisées ou dégradées pour l'aménagement de ces points de rencontre. L'intégration paysagère et environnementale sera aussi étudiée : plantation de haies, gestion des eaux pluviales...

Contenu et étapes

Afin de déterminer la localisation de ces points de rencontre, les PETR organiseront dès 2023 des ateliers de concertation avec les citoyens et élus communaux du territoire. Il conviendra de prendre en compte l'existant.

Le déploiement est prévu pour 2023/2024.

Indicateurs d'actions

- Nombre de points de rencontre créés

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	01-07-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : PETR du Pays de Verdun, PETR Coeur de Lorraine, Département de la Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse GrandSud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Communes Équipe projet : <u>Atelier de concertation :</u> Communes, citoyens... <u>Groupe de travail et COPIL restreint :</u> PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine <u>Groupe de travail et COPIL élargi :</u> PETR Pays Barrois, PETR Pays de Verdun et PETR Coeur de Lorraine, CAMeuse Grand Sud, CC Portes de Meuse, COPARY, (+ EPCI des autres PETR), Département de la Meuse, Région Grand Est	Budget global (en €) : 26 400 Budget détaillé : <u>Investissement :</u> 24000 € <i>Les panneaux seront fournis par les PETR (par le biais d'un fabricant de signalisation routière) cependant l'autorisation pour la pose, la pose (support, attaches, etc.), et l'entretien seront à la charge des communes.</i> <u>Animation :</u> 2400 € Temps agent : 5jours/an sur 2 ans, soit 1200 €/an, 2400€ en totalité.

Notation environnementale

5 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
1	2	2			
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
			Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

Orientation 1.b. Développer les infrastructures et un aménagement durable

L'aménagement durable consiste à rendre les villes et villages agréables, en mettant en valeur le patrimoine bâti et le patrimoine naturel, en végétalisant les espaces publics, en réhabilitant les ruines et bâtiments vacants... Il répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser les transports doux : rendre les déplacements agréables, les sécuriser, offrir des services (attache-vélos, porte-vélos dans les transports, ateliers de réparation, bornes de mise à disposition...)
- Favoriser les transports doux : développer les infrastructures intercommunautaires : le long du canal de l'Ornain, l'ex-voie ferrée de la Saulx...
- Végétaliser les rues et places, en impliquant les riverains, favoriser la biodiversité en ville ;
- Faciliter les constructions et réhabilitations dans l'enveloppe urbaine, en levant quelques contraintes si nécessaires.

Les 8 actions de cette orientation répondent aux trois leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs chiffrés suivants :

Levier identifié	Objectifs fixés
Report modal des véhicules particuliers vers les transports en commun ou les modes doux	- 4% de report vers TC et 5% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030 - 2% de report vers TC et 3% vers modes doux ailleurs en 2030 8% de report vers TC et 10% vers modes doux à Meuse Grand Sud en 2030 - 5% de report vers TC et 10% vers modes doux ailleurs en 2030
- 1b1. Mettre en œuvre la stratégie cyclable du Pays Barrois - 1b2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre	
Adaptation au changement climatique	S'adapter aux épisodes météorologiques extrêmes Limiter les risques naturels (inondations, coulées de boue, incendies...)
- 1b2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre - 1b3. Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics - 1b7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc	
Développement des énergies renouvelables	<u>Photovoltaïque</u> : mobilisation de 10% du potentiel sur toiture et 30% des friches à horizon 2050 Autorisation de l'agrivoltaïsme sous conditions
	<u>Bois-énergie</u> : Accroissement du recours au bois-énergie (individuel ou réseau de chaleur) mais Baisse de la demande globale de chauffage = Stabilisation de la consommation globale de bois-énergie
<u>Photovoltaïque</u> : - 1b4. Inciter à l'installation de panneaux solaires sur toiture - 1b4b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces artificialisés grâce à une démarche collective - 1b5. Promouvoir et encadrer les projets d'agrivoltaïsme en respectant la charte départementale	
<u>Bois-énergie</u> : - 1b6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Sol : Taux de désimperméabilisation au sein des espaces artificialisés
 - o Source : Collectivités
 - o Périodicité : 2 ans
- Biodiversité : Taux de végétalisation des enveloppes urbaines
 - o Source : Documents d'urbanisme, collectivités, BD TOPO
 - o Périodicité : 2 ans
- Nuisances / Pollutions : Suivi de la qualité de l'air en milieu urbain
 - o Source : Atmo Grand Est
 - o Périodicité : 2 ans
- Énergie / Climat : Nombre d'installations ENR sur toiture et production d'énergie assurée
 - o Source : Collectivité, ENEDIS
 - o Périodicité : 2 ans
- Paysage : Nombre de projets d'agrivoltaïsme
 - o Source : Chambre d'agriculture, DDT
 - o Périodicité : 2 ans

1.b.1. Mettre en œuvre la stratégie cyclable du Pays Barrois

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Grand public
- Public scolaire
- Touristes
- Acteurs économiques liés au vélo / tourisme à vélo
- Collectivités territoriales

Objectif(s)

Favoriser et développer les mobilités actives quotidiennes et touristiques sur le territoire.

Description

AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA VELOURTE V52

- 1.1/ Étude de faisabilité pour optimiser et développer la Véloroute V52
- 1.2/ Étude détaillée de la signalétique
- 1.3/ Mise en œuvre

AXE 2 : SCHEMA D'ACCUEIL VELO POUR DES USAGES QUOTIDIENS ET TOURISTIQUES

- 2.1/ Définition et mise en place d'un Schéma d'Accueil Vélo
- 2.2/ Définition des partenariats à mettre en place avec les acteurs existants
- 2.3/ Développement de solutions complémentaires et alternatives

AXE 3 : STRUCTURATION D'UNE OFFRE TOURISTIQUE VELO

- 3.1/ Développement de boucles touristiques et sportives
- 3.2/ Mise en place d'événements et animations
- 3.3/ Démarche de qualité d'accueil
- 3.4/ Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication

AXE 4 : SENSIBILISATION À LA MOBILITE DURABLE

AXE 5 : CONDUITE DE PROJETS ET GOUVERNANCE

Contenu et étapes

2022 : Convention assistance à maîtrise d'ouvrage Vélo et Mobilités Actives Grand Est

2022 : Etude de faisabilité V52

À partir de 2023/2024 : maîtrise d'œuvre + travaux V52

2023 : Communication / sensibilisation (cf. fiche 3b4)

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre de la véloroute V52 : nombre de kilomètres réhabilités ou créés

- Mise en place du schéma d'accueil vélo
- Nombre de d'évènements et d'actions de sensibilisation

Indicateurs de réussite

- Fréquentation de la véloroute V50 et des autres voies cyclables
- Part modale du vélo
- Consommation énergétique du secteur des transports particuliers
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2021	01-05-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Office du Tourisme Sud Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Communes, Département de la Meuse, VéloMobilités Actives Grand Est Équipe projet : Comité technique : OT Sud Meuse, Inter-PETR meusiens, PETR Pays Barrois, CA MeuseGrand Sud, CC Portes de Meuse, Copary, Département de la Meuse, Vélo et Mobilité Actives Grand Est Comité de pilotage « élargi » : OT Sud Meuse, PETR Pays Barrois, CA Meuse Grand Sud, CC Portes de Meuse, Copary, Inter-PETR meusiens, CC Aire à l'Argonne, Meuse Attractivité, Département de la Meuse, Région Grand Est, VNF, Vélo et Mobilité Actives Grand Est, Comité Départemental de Cyclotourisme	Budget global (en €) : 79 100 Budget détaillé : <u>Etude de faisabilité pour développer et optimiser la véloroute V52 :</u> 61 100 € <u>Temps agent :</u> 25 jours par an sur 3 ans, soit 6000 €/an, 18 000 € en tout

Notation environnementale

6 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
1	2	3			
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
			Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

1.b.2. Inculquer une culture de l'éco-aménagement et l'éco-rénovation chez les Maîtres d'Ouvrage et Maîtres d'Œuvre

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre

Objectif(s)

- Favoriser les aménagements doux et désimperméabilisés lors de rénovations ou constructions de places, voies et espaces publics.
- Favoriser le réusage des bâtiments et leur éco-rénovation.

Description

Est appelé ici éco-aménagement les principes d'aménagements des espaces publics facilitant les déplacements à faibles émissions (espaces piétons, pistes cyclables, voies de transports en commun...), respectant la nature et la biodiversité (conservation et plantations de végétaux, création d'espaces végétalisés) et permettant l'adaptation au changement climatique (îlots de fraîcheur, surfaces désimperméabilisées).

L'éco-rénovation consiste en l'amélioration thermique et fonctionnel des bâtiments, dans le respect de l'environnement par l'usage de matériaux biosourcés, d'énergie renouvelable...

Dans le cadre de la révision du SCOT, le PETR du Pays Barrois, avec ses partenaires, organisera dans un premier temps des réunions d'informations et de formations à destination des élus et agents des communes et EPCI sur les sujets d'éco-aménagement et éco-rénovation.

Dans un second temps, des principes d'éco-aménagement et d'éco-rénovation seront édictés en vue d'être inscrits dans des notices environnementales annexées aux cahiers des charges des projets des communes ou EPCI. Ils devront ainsi être mis en œuvre par les Maîtres d'Œuvre en phase de conception et par l'ensemble des intervenants en phase chantier.

Concernant l'éco-rénovation, des performances en termes de qualité de réalisation pourront être attendues : performance de l'isolation thermique, étanchéité à l'air, produits à faible impact environnemental... Afin de faciliter la mise en application de ces principes, il sera possible de demander aux prestataires d'assister à une formation spécifique. Par exemple, la communauté de communes des Portes de Meuse, dans le cadre de la réhabilitation d'un logis abbatial, a demandé à tous les intervenants d'assister à une formation théorique d'une demi-journée sur la plateforme d'Ecurey puis d'une demi-journée sur le chantier. Cette démarche permet une meilleure qualité environnementale du projet ainsi qu'une montée en compétence des entreprises et artisans intervenant dans le secteur du Pays Barrois.

Contenu et étapes

2023-2024 : Réunions d'informations et de formations auprès des collectivités

2024-2025 : Définition des principes d'éco-aménagement et éco-rénovation à mettre en œuvre

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions d'informations mises en place
- Principes d'éco-aménagement et éco-rénovation définis (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Nombre de chantiers éco-responsables engagés
- Nombre de sessions de formations des artisans engagées

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : CAUE, Ordre des architectes, Écurey Pôles d'Avenir Équipe projet : Chargé de mission SCOT Chargé de mission PCAET	Budget global (en €) : 14 640 Budget détaillé : <u>Temps agent</u> : 12 jours/an soit sur 3 ans soit 2880 €/an, 8640 € en totalité <u>Organisation de réunions et conférences</u> : 6000 € (estimation) Organisation des formations à destination des artisans et entreprises : à définir selon le chantier, inclus dans le coût global du projet

Notation environnementale

7 / 9			XX	Sol	X	Nuisances et pollutions
			X	Eau	X	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	X	Biodiversité		Santé
2	2	3	X	Risques	X	Paysage

1.b.3. Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics ou privés

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Les communes et intercommunalités

Objectif(s)

Rendre les espaces publics, notamment les cours d'école, plus agréables et résilients face au changement climatique, par plus de végétaux et d'espaces en pleine terre.

Description

La désimperméabilisation et la végétalisation des espaces sont des leviers majeurs de l'adaptation des zones urbanisées au changement climatique. Elles permettent de limiter les effets d'îlots de chaleur, le ruissellement des eaux de pluie, voire d'améliorer la qualité de l'air.

Dans les documents de planification, le SCOT et les PLUi rappelleront les principes de perméabilité et de végétalité dans les PAS et PADD. Les règlements des PLUi imposeront des coefficients de biotope aux zones urbanisées.

Sur le plan opérationnel, le PETR du Pays Barrois, en lien avec les EPCI et d'autres partenaires, incitera à des travaux de désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et privés, en priorisant les cours d'écoles. Cela passera par des événements de sensibilisation, des visites d'études et des discussions avec les communes, EPCI ou autres propriétaires des bâtiments ou espaces ouverts au public puis par un programme d'accompagnement des projets volontaires et sélectionnés, par exemple via un appel à projets. Ce programme pourrait proposer, avec l'aide d'un prestataire :

- Une aide à la définition du projet ;
- Un accompagnement à la concertation avec les usagers (dans le cas des cours d'écoles : les enseignants, le personnel, les élèves, les parents d'élèves, les élus...) ;
- La définition d'un avant-projet ;
- Une aide à la recherche de financements voire, selon les possibilités, une subvention
- directe ; Une éventuelle mise en commun de la maîtrise d'œuvre ou des travaux.

Contenu et étapes

- 2023 : définition précise du programme et recherche de financements ;
- 2023 : lancement du programme, communication et sensibilisation auprès des communes, EPCI et autres cibles éventuelles ;
- 2023-2024 : mise en œuvre du programme d'accompagnement ;
- À partir de 2024 : premiers travaux de désimperméabilisation et végétalisation ;
- À partir de 2024 : le cas échéant, relance du programme.

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions d'informations mises en place

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets de désimperméabilisation accompagnés

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-12-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Agences de l'eau, COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communes Equipe projet : Chargé de mission PCAET	Budget global (en €) : 58 000 Budget détaillé : - <u>Temps passé agent</u> : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000 €/an, 18 000 € sur 3 ans - <u>Prestations</u> : 40 000 € Possibilité de financement de l'accompagnement et/ou des travaux par le Projet "Life Biodiv'Est".

Notation environnementale

5 / 9			XX	Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 3	Étendue 1	XX	Biodiversité	X	Santé
				Risques	X	Paysage

1.b.4. Inciter à l'installation de panneaux solaires sur toiture

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- ABF et services instructeurs ;
- Propriétaires : particuliers et collectivités

Objectif(s)

Augmenter la production solaire renouvelable, électrique ou thermique, de préférence en autoconsommation.

Description

L'installation de panneaux solaires, photovoltaïques ou thermiques, sur les toitures est un des moyens les plus simples et économes en espace pour la production décentralisée d'énergie, permettant également l'autoconsommation. D'après le cadastre solaire du Pays Barrois, plus de 4 Millions de mètres carrés de toiture pourraient accueillir des panneaux solaires.

Dans les documents de planification, le PAS du SCOT et les PADD des PLUi rappelleront l'intérêt et le souhait de développer les panneaux solaires sur toiture. Le DOO et les règlements prendront soin de ne pas fixer de règles qui entraveraient de telles installations, hors immeubles ou sites classés et inscrits et leurs périmètres de protection.

Le PETR, avec les EPCI, engagera une discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE et d'éventuelles autres parties prenantes pour lever les freins à l'installation de panneaux solaires sur toiture ou dans les jardins, pour trouver un équilibre satisfaisant entre la promotion des énergies renouvelables et la préservation du patrimoine paysager et bâti. Cette discussion débouchera idéalement sur la délimitation et l'inscription dans les PLUi de périmètres au sein desquels la protection du patrimoine nécessite des mesures contraignantes quant à l'installation de panneaux solaires sur toiture ou dans les jardins. Par opposition, les secteurs hors de ces périmètres ne seront alors pas ou peu contraints.

Parallèlement, le PETR et ses partenaires accompagneront les particuliers à l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, dans le cadre du programme France Rénov' (Action 1.c.1.), en s'appuyant sur un outil de cadastre solaire. Celui-ci fera l'objet d'une communication particulière.

De la même façon, le PETR accompagnera les communes et EPCI à l'installation de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics. Cela pourra prendre la forme d'accompagnements à la demande ou celle d'un Appel à Projets.

Contenu et étapes

Planification :

- Engager les discussions avec l'ABF et le CAUE ;
- Inscrire l'objectif de développement du solaire sur toiture dans les PAS et PADD des documents de planification ;
- Le cas échéant, délimiter dans les règlements graphiques des PLUi les secteurs de préservation du patrimoine, et par dichotomie les secteurs d'installation facilités de panneaux solaires sur toiture ;
- Porter vigilance à ne pas entraver l'installation de panneaux solaires sur toiture dans les règlements écrits des PLUi ;

Conseils et développement :

- Assurer la pérennité du cadastre solaire du Pays Barrois : poursuivre la prestation actuelle ou contractualiser avec un nouveau prestataire ;
- Définir les conditions d'accompagnement des particuliers et les mettre en œuvre ;
- Définir les conditions d'accompagnement des collectivités et les mettre en œuvre.

Indicateurs d'actions

- Intégration des éléments dans le SCOT et les PLUi

Indicateurs de réussite

- Nombre de particuliers accompagnés
- Nombre de collectivités accompagnées
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2023	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : CAUE, Architecte des Bâtiments de France Équipe projet : - Chargée de suivi du SCOT - Conseillère France Rénov	Budget global (en €) : 34 640 Budget détaillé : <u>Outil de cadastre solaire :</u> Investissement : environ 20 000 € HT Fonctionnement : environ 2 000 € HT/an <u>Temps passé des agents :</u> 12 jours par an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640 € en totalité

Notation environnementale

7 / 9				Sol	Nuisances pendant le chantier	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

1.b.4. b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces artificialisés grâce à une démarche collective.

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Toitures et espaces artificialisés des équipements publics, des industries, des commerces, de l'agriculture...

Objectif(s)

Augmenter la production électrique photovoltaïque collective en autoconsommation sans obérer la production agricole et la protection des espaces naturels.

Description

Les toitures ou espaces artificialisés publics, industriels, commerciaux et agricoles représentent une surface très importante qui pourrait être mise à profit pour l'installation de centrales photovoltaïques de moyenne taille, d'une dizaine à quelques centaines de kWc de puissance installée. Les sites visés sont les toitures des moyennes et grandes surfaces, des entrepôts et des bâtiments publics ou administratifs, les parkings et autres espaces artificialisés extérieurs, les hangars agricoles et leurs abords... Les espaces agricoles, naturels et forestiers ne sont pas concernés ici.

La création de grappes de sites de production potentielles, couplée à l'évaluation des besoins énergétiques des équipements concernés, permettra de pouvoir développer des projets collectifs d'autoconsommation dans le but de réduire la dépense énergétique des acteurs engagés et de réduire les charges de fonctionnement des équipements. La Communauté de Communes des Portes de Meuse a déjà entamé les réflexions et la Région Grand Est porte la démarche "Solar'Est" sur son propre patrimoine bâti (plusieurs bâtiments concernés à Bar-le-Duc).

Le PETR du Pays Barrois animera un groupe de travail avec les chambres consulaires, les EPCI et administrations pour :

- Identifier les sites (toitures, parkings et autres espaces artificialisés) qui semblent pertinents grâce au cadastre solaire et à la connaissance des acteurs ;
- Mettre en réseau les propriétaires concernés et intéressés ;
- Envisager une démarche commune : Appel à Manifestation d'Intérêt, codéveloppement, projet citoyen...

Le réseau GECLER – Grand Est Énergie Citoyenne sera associé à la démarche.

Contenu et étapes

1) Création du groupe de travail : PETR, EPCI, Chambres Consulaires, administrations d'État...

2) Diagnostic : identification des bâtiments et espaces les plus pertinents pour la production solaire, grâce au cadastre solaire, d'une part, et pour la consommation des équipements d'autre part ;

3) Mise en réseau des propriétaires concernés et volontaires et mise en place d'une démarche commune

Indicateurs d'actions

- Nombre de sites pertinents identifiés
- Nombre d'acteurs rencontrés

Indicateurs de réussite

- Nombre de propriétaires volontaires
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2023	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, DDT de la Meuse, Région Grand Est	Budget global (en €) : 93 000 Budget détaillé : Temps passé : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000 €/an, 18 000 € sur 3 ans Prestations : 75 000 €

Notation environnementale

7 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
2	3	2		Sol	X
				Eau	XX
				Biodiversité	
				Risques	
					Nuisances et pollutions
					Énergie Climat
					Santé
					Paysage

1.b.5. Promouvoir et encadrer les projets d'agrivoltaïsme en respectant la charte départementale

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Développeurs photovoltaïques
- Exploitants agricoles et autres propriétaires fonciers
- Communes

Objectif(s)

Augmenter la production électrique photovoltaïque sans obérer la production agricole et en préservant les espaces naturels

Description

Afin de développer massivement la production d'électricité renouvelable, les projets de champs photovoltaïques au sol sont de plus en plus nombreux, les communes et agriculteurs étant régulièrement approchés par les développeurs.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Barrois indique actuellement dans son DOO que « les unités de productions photovoltaïques sont interdites sur des terrains à vocation agricole ou sylvicole ». Si la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers reste prioritaire, certaines techniques novatrices permettent de faire cohabiter modules photovoltaïques et production agricole ; c'est l'agrivoltaïsme.

La Chambre d'Agriculture de la Meuse et la Préfecture de la Meuse ont adopté une charte visant à fixer un cadre permettant le développement des énergies renouvelables photovoltaïques tout en préservant les terres agricoles d'une artificialisation.

En cohérence avec cette charte et en lien avec la Chambre d'agriculture, le PETR du Pays Barrois propose de :

- Retranscrire dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT lors de sa révision les principes de la charte, notamment :
 - Privilégier et inciter au développement du photovoltaïque sur toiture ;
 - Suggérer le développement du photovoltaïque aux abords de la ferme via des solutions innovantes ;
 - Autoriser les installations photovoltaïques sur terres agricoles, naturelles et forestières si et seulement s'il y a coactivité agricole ; les critères pour juger d'une coactivité agricole pourront être inspirés de la Proposition de Loi "en faveur du développement de l'agrivoltaïsme" et de la certification AFNOR.
- Préciser dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT lors de sa révision les conditions d'installation des centrales photovoltaïques, dans le respect des principes de la charte. Ces prescriptions seront opposables aux règlements des PLUi.

- Appuyer les activités de conseil et de vigilance de la Chambre d'Agriculture envers les exploitants agricoles ;
- Mener, avec la Chambre d'Agriculture et d'éventuels autres acteurs agricoles, des actions de communication et de sensibilisation à l'adresse des exploitants agricoles pour favoriser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments agricoles ou leurs abords. (En lien avec l'action « 1.b.4b. Développer les énergies renouvelables sur les bâtiments et espaces industriels, commerciaux et agricoles. »)

Indicateurs d'actions

- Intégration des principes de la charte départementale dans le SCoT
- Nombre d'actions de communication et sensibilisation réalisés

Indicateurs de réussite

- Nombre de propriétaires volontaires
- Production annuelle d'électricité photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Chambre d'Agriculture, DDT de la Meuse	Budget global (en €) : 5 600 Budget détaillé : Temps passé agent : 5 jours/an sur 3 ans, soit 1200 €/an, soit 3600 € en totalité Actions de communication et sensibilisation : 2000 €

Notation environnementale

7 / 9			Sol	X	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	Biodiversité		Santé
2	3	2	Risques		Paysage

1.b.6. Élaborer le schéma directeur du réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Développer l'usage du bois énergie sur le pôle de Ligny-en-Barrois

Pérenniser et développer le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois

Description

Le réseau de chaleur de Ligny-en-Barrois est entré en service en 2010. Alimenté par une chaufferie biomasse, il dessert des bâtiments publics et des logements gérés par l'OPH de la Meuse.

Ce réseau souffre d'un sous-dimensionnement initial qui conduit à un déficit structurel d'exploitation pouvant remettre en cause, au terme de la DSP, sa pérennité.

Afin de sécuriser le fonctionnement de cet équipement et la fourniture de chaleur, la Communauté d'Agglomération a mis en place un schéma directeur qui identifie les clients potentiels du réseau et qui analyse la pertinence économique d'un raccordement au réseau existant. Les possibilités de raccorder ce réseau à l'Unité de Valorisation Énergétique de Tronville-en-Barrois ou de valoriser la chaleur par géothermie sont également étudiées.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec l'entreprise EVOBUS, implantée en proximité de la chaufferie, pour analyser les conditions d'un futur raccordement au réseau.

Indicateurs d'actions

- Élaboration du schéma directeur (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Puissance supplémentaire raccordée
- Production et consommation d'énergie issue d'un réseau de chaleur

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-10-2022	31-12-2022	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Responsable(s) : bdommange	Budget global (en €) : 15 000 Budget détaillé : Etude de schéma directeur : 15 000 € Travaux sur la chaufferie et le réseau: à définir suivant schéma directeur

Notation environnementale

7 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

1.b.7. Végétaliser les espaces publics de la Ville de Bar-le-Duc

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Espaces urbanisés de la Ville de Bar-le-Duc

Objectif(s)

- Lutter contre les ilots de chaleur
- Désimperméabiliser les sols
- Rendre le cadre de vie plus agréable

Description

Cette action incluse dans le Projet Coeur de Ville de Bar-le-Duc et dans le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique du Pays Barrois a pour principe de mener une action de désimperméabilisation des sols et de végétalisation des espaces urbains, dans l'optique de lutter contre les ilots de chaleur.

Cette opération permettra également de rendre le cadre de vie plus agréable pour les habitants et les touristes.

Entre autres actions de végétalisation, la plantation de 15000 arbres sur six ans est en projet. Plusieurs secteurs de la ville ont été pré-identifiés :

- la Place Reggio ;
- la Rue Rousseau ;
- la rue de Roat (en pieds d'immeuble) ;
- les cours d'école ;
- le cimetière municipal.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de végétalisation effectuées

Indicateurs de réussite

- /

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-03-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Ville de Bar-le-Duc	Budget détaillé :
Équipe projet :	À définir
Service "Espaces Verts" de la Ville de Bar-le-Duc	

Notation environnementale

5 / 9				Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 3	Étendue 1	X	Biodiversité		Santé
				Risques	X	Paysage

Orientation 1.c. Développer un habitat sobre énergétiquement et adapté aux besoins des habitants

Le rôle du secteur résidentiel dans la transition énergétique s'articule de trois façons :

- Rénover efficacement une majorité de logements afin d'atteindre la « Basse Consommation » voire l'énergie positive en favorisant la production énergétique décentralisée ;
- Permettre un meilleur usage de l'énergie dans les bâtiments individuels (sensibilisation) et collectifs (concierge, économe de flux...)
- Limiter voire réduire les surfaces chauffées en changeant les modes d'habitat : cohabitations intra-familiales, colocations, habitats partagés...

Les 10 actions de cette orientation répondent aux quatre leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs chiffrés suivants :

Levier identifié	Objectifs fixés
Mix énergétique des logements pour les postes « chaleur » : baisse des logements au fioul en faveur du bois-énergie, des pompes à chaleur et du gaz de réseau (principalement biogaz) là où c'est possible	Objectif de 0 logement au fioul à 2050
Amélioration des étiquettes énergétiques des logements : rénovations globales des logements afin d'améliorer les étiquettes énergétiques (90% de logements en A, B et C en 2050)	Rénovation de 19% des logements en 2030, 59% en 2050
- 1c1. Sensibiliser, Informer et Accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements - 1c1a. Structurer une offre de rénovation énergétique - 1c1b. Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre d'une OPHA - 1c2. Poursuivre l'offre de formations des artisans du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments sur la plateforme d'Écurey - 1c4. Renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment et de leurs formations initiales - 1c5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social - 1c6. Inciter à des modes d'habitats collectifs sobres	
Baisse de température de chauffage	80% des ménages baissent leur température d'un degré
- 1c1. Sensibiliser, Informer et Accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements	
Développement des énergies renouvelables	<u>Photovoltaïque</u> : mobilisation de 10% du potentiel sur toiture et 30% des friches à horizon 2050
- 1c3. Proposer une formation professionnelle sur l'installation de panneaux photovoltaïque sur toiture	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Paysage : Nombre de rénovations énergétiques
 - o Source : Chambre d'agriculture, DDT
 - o Périodicité : 2 ans

1.c.1. Sensibiliser, informer et accompagner les particuliers à l'amélioration énergétique des logements

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Particuliers propriétaires occupants et bailleurs

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique des logements
- Réduire la précarité énergétique
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur

Description

Le PETR du Pays Barrois, en partenariat avec le PETR Coeur de Lorraine, offre depuis 2021 les services d'une conseillère France Rénov. Elle accompagne les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique, en les conseillant dans les travaux à mettre en œuvre et les financements à solliciter. Sa mission est menée en complémentarité avec les conseillers France Rénov du PETR du Pays de Verdun et de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs, avec l'association SoliHa Meuse et avec les animateurs OPAH de Meuse Grand Sud et Portes de Meuse.

Cette fiche-action vise à améliorer la communication grand public et à approfondir la coopération des différents acteurs pour offrir à la population un accompagnement identique sur tout le territoire meusien et cohérent en matière de rénovation énergétique.

Le PETR du Pays Barrois participera aux réflexions de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour la création d'une Maison de l'Habitat (incluse dans l'action 1.c.1a) et pourra y intégrer le cas échéant les services de la conseillère France Rénov.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :

Le bois-bûches est une source d'énergie très utilisée dans le Pays Barrois, parfois encore par l'usage de foyers ouverts, pour le chauffage principal ou d'appoint. Ces usages sont à l'origine d'une partie des émissions de particules (PM10 et PM2,5) et de composés organiques volatils.

Un volet spécifique de la communication « grand public » sensibilisera au bon usage des équipements de chauffage au bois pour l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur et extérieur : préférer les chaudières labellisées aux foyers ouverts ou inserts, utiliser du bois sec, ne pas brûler de bois traité ou pourvu d'éléments en métaux...

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de communication grand public effectuées
- Nombre de conseils apportés

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2023	n.c.	60%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : SoliHa, CAPEB, FFB, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, CAUE, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY Équipe projet : Conseillère France RénovChargé de mission PCAET	Budget global (en €) : 129 600 Budget détaillé : Temps passé agent : 129 600 € sur 3 ans

Notation environnementale

8 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.c.1a. Structurer une offre de rénovation énergétique

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Porteurs de projets privés : propriétaires occupants et bailleurs.

Objectif(s)

- Lutter contre la précarité énergétique et soutenir les propriétaires privés dans la rénovation énergétique de leur logement grâce à un accompagnement technique et financier ;
- Impulser une vraie dynamique de rénovation énergétique pour répondre aux ambitions d'un territoire durable.

Description

L'animation de l'offre de rénovation énergétique, qui permet d'accompagner l'amélioration des performances énergétiques des logements privés, avait été confiée à SAVECOM. La prise de compétence par la Région a entraîné la création de la plateforme régionale OKTAVE. Une réflexion est à mener pour savoir si c'est l'interlocuteur pertinent. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité avec le service France Rénov et l'initiative locale d'OPAH.

En parallèle, la CAMGS prévoit la mise en place d'une Maison de l'Habitat, devant assurer le rôle de guichet unique via l'association de nombreux partenaires.

Indicateurs d'actions

- Mise en place d'une offre de rénovation énergétique (Oui/Non)
- Mise en place d'une Maison de l'Habitat (Oui/Non)

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

•
•

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Équipe projet : CAMGS	Budget global (en €) : 125 000 Budget détaillé : 125 000 € pour les 6 ans du PLH, dont : 25 000 € : Filière de la rénovation énergétique 100 000 € : Maison de l'Habitat

Notation environnementale

8 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.c.1b. COPARY - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires privés occupants et /ou bailleurs

Objectif(s)

- Apporter conseils et soutien financier aux propriétaires souhaitant s'engager dans la rénovation de leur logement, à l'échelle des 16 communes de la COPARY

Description

Dans le cadre de sa politique de développement local, la Communauté de Communes souhaite accompagner la rénovation de l'habitat et permettre l'accueil de nouveaux habitants dans le parc ancien. L'OPAH permettra de définir une politique globale d'adaptation de l'offre de l'habitat qui passe par des actions conjointes telles que :

- Encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- Améliorer thermiquement les logements (surtout sur les logements énergivores en classes E, F et G repérés à l'occasion du DPE initial)
- Inciter au recours à des énergies renouvelables et matériaux biosourcés,
- Traiter les logements insalubres et éventuellement agir dans le cadre d'une auto-réhabilitation accompagnée telle que définie par l'Anah,
- Éradiquer l'habitat indigne présentant un danger pour la santé et la sécurité des occupants,
- Produire des logements locatifs à loyer et charges maîtrisés, grâce à la réalisation de travaux, notamment en sortie de vacance,
- Aider à la primo-accession dans l'ancien et lutter contre la vacance dans les cœurs urbains,
- La remise en valeur du patrimoine bâti et en particulier des centres anciens représente un enjeu pour le développement territorial de la Communauté de Communes. Il est donc essentiel de redonner à l'espace une image positive et valorisante au travers d'une politique du logement dynamique et volontariste.
- Requalifier le patrimoine dans le respect du bâti existant y compris à l'intérieur des immeubles,
- Renforcer l'attractivité du territoire de la COPARY,
- Étudier l'opportunité de mettre en place des actions coercitives pour remobiliser le parc existant,
- Restructurer des immeubles existants par des opérations de renouvellement ponctuelles pour répondre aux nouveaux besoins : restructurer des immeubles ou démolir des immeubles trop chers à remettre sur le marché par des travaux de rénovation et revente du terrain pour viabiliser pour une construction neuve, par exemple.
- Renforcer la connaissance des situations d'habitat indigne ainsi que l'accompagnement des Maires dans les prises d'arrêtés de péril, dans le cadre des opérations.

Indicateurs d'actions

- Mise en place de l'OPAH (O/N)
- Conventionnement avec l'ANAH

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel
- Nombre de dossiers accompagnés dans le cadre de l'OPAH
- Volume financier mobilisé dans le cadre de l'OPAH
- Nombre de logements locatifs déployés
- Nombre de « dents creuses » éradiquées
- Nombre de dossiers « logements insalubres » traités

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01/04/23	31/12/26	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	À définir

Notation environnementale

7 / 9			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2	Biodiversité	Intensité 2	Durée 3
			Risques		Paysage

1.c.1b MGS - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Propriétaires privés, occupants et bailleurs

Objectif(s)

Objectifs de l'OPAH : rénovation de 385 logements en 3 ans, dont 313 propriétaires occupants, 18 propriétaires bailleurs et 54 lots de copropriété.

Objectifs de l'OPAH-RU : rénovation de 204 logements en 5 ans, dont 70 propriétaires occupants, 79 propriétaires bailleurs et 55 lots de copropriété.

Description

Le parc de logements privés représente la majorité du parc sur le territoire et sa rénovation est complexe. L'Agglomération souhaite accompagner les propriétaires privés occupants et bailleurs dans leur stratégie de rénovation de l'habitat. Cela passera par la mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'échelle des 33 communes et d'une OPAH de renouvellement urbain dans les centres de Bar-le-Duc et de Ligny-en-Barrois. Une évaluation et un bilan de l'OPAH seront nécessaires après 5 ans

Indicateurs d'actions

- Nombre de dossiers accompagnés par l'OPAH
- Nombre de dossiers accompagnés par l'OPAH-RU

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
14-06-2021	13-06-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Équipe projet : CAMGS, CMAL SOLIHA	Budget global (en €) : 7 900 000 Budget détaillé : Anah : 6,6M € CAMGS : 1,3M €

Notation environnementale

7 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.c.1b. PDM - Favoriser la rénovation énergétique des logements en renforçant les aides financières, notamment dans le cadre des OPAH

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires occupants privés
- Propriétaires bailleurs privés

Objectif(s)

- Lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé
- Lutter contre la précarité énergétique en réduisant les dépenses des ménages
- Lutter contre la perte d'autonomie
- Inciter au maintien d'une offre locative de qualité à prix maîtrisé
- Améliorer le confort de vie des ménages
- Faire travailler les entreprises locales du BTP

Description

La CCPM entrera bientôt dans sa 5ème et dernière année de "Suivi-Animation" de l'actuelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Celle-ci accompagne les propriétaires occupants et bailleurs privés dans le montage de dossiers de subvention pour des aides aux travaux de rénovation thermique et au maintien de l'autonomie.

Sur la base de son bilan très positif, les réflexions autour de la mise en place d'une nouvelle OPAH débuteront d'ici la fin de l'année 2022. Deux pistes supplémentaires seront réfléchies :

- Comment inciter les propriétaires bailleurs ?
 - Comment peut-on accompagner les auto-rénovations ? (prise en charge de l'AMO pour le suivi de chantiers et la "validation" des travaux principalement)

Contenu et étapes

OPAH actuelle :

2022 - 2023 : 5ème année d'animation

Prochaine OPAH :

2023 : Etude pré-opérationnelle (6 mois)

2023-2028 : Suivi-Animation (3 ans, avec possibilité de proroger cette phase de 2 ans maximum, soit au total 5 ans).

Indicateurs d'actions

- Mise en place de la nouvelle OPAH
- Nombre de dossiers accompagnés par l'OPAH

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
30-11-2018	30-06-2028	n.c.	70%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse Équipe projet : - Communauté de Communes des Portes de Meuse - Opérateur SOLIHA (CMAL et CAL 54)	Budget estimative sur 10 ans : ANAH : 3,3 millions d'euros CC Portes de Meuse : 650 000 euros

Notation environnementale

7 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
2	3	2		Sol	XX
				Eau	XX
				Biodiversité	X
				Risques	
					Nuisances et pollutions
					Énergie Climat
					Santé
					Paysage

1.c.2. Poursuivre l'offre de formations des artisans du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments sur la plateforme d'Écurey

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Artisans du bâtiments

Objectif(s)

- Former des artisans du bâtiment aux gestes l'éco-rénovation et à la coordination des métiers
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments

Description

Écurey Pôles d'Avenir est une association dont l'objet est d'animer, faire vivre et rayonner le site d'Écurey, et le territoire des Portes de Meuse et du Pays Barrois, notamment dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER).

Cet espace public de vie, de convivialité, de rencontre, de culture et de développement économique accueille notamment, dans une ancienne halle de fonderie, une plateforme de formation à l'éco-rénovation et à l'éco-construction.

Créée en 2016 dans le cadre notamment du premier Plan Climat Territorial du Pays Barrois, elle est dédiée aux organismes de formation, aux industriels, aux grossistes en matériaux et aux artisans et entreprises. Elle permet d'appréhender l'enveloppe thermique globale du bâtiment (isolation, ventilation, ouvrants, chauffage...) et de promouvoir les matériaux bio-sourcés. Elle contribue ainsi à la rénovation du bâti ancien sur le Pays Barrois et au-delà.

Plus de 900 stagiaires ont été formés depuis 2016 par des organismes de formation très présents et des partenariats forts, notamment avec EDF, la CAPEB Meuse et la FFB. Cela en fait le plateau technique "Praxibat" le plus actif en Grand Est.

Le catalogue des formations évolue en fonction des demandes des partenaires, stagiaires ou organismes de formation. Ceux-ci se réunissent régulièrement au sein d'un groupe de travail qui étudie les opportunités. La Communauté de Communes des Portes de Meuse, le PETR du Pays Barrois et l'ensemble des partenaires institutionnels ou privés continueront à soutenir la plateforme dans son fonctionnement et l'enrichissement de son catalogue de formations.

Indicateurs d'actions

- Nombre de stagiaires formés
- Nombre de nouvelles formations proposées

Indicateurs de réussite

- Nombre de professionnels du bâtiment ayant un label de qualité dans le Pays Barrois
- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2016	31-12-2029	n.c.	50%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Écurey Pôles d'Avenir Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Pays Barrois, EDF, CAPEB, FFB	

Notation environnementale

7 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.c.3. Proposer une offre de formation sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Professionnels du bâtiment

Objectif(s)

- Augmenter le rythme d'installation de panneaux solaires sur toiture

Description

Alors que la stratégie du présent PCAET prévoit l'installation de plus de 1000 kWc de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture par an à horizon 2030, trop peu de professionnels du bâtiment sont répertoriés sur ce sujet sur le Pays Barrois et en proximité directe.

Des réflexions sont en cours pour pouvoir proposer une formation aux professionnels concernés au sein de la plateforme Écurey Pôles d'Avenir, qui dispose d'ores-et-déjà de facilités pour dispenser une telle formation.

À l'initiative de l'association Écurey Pôles d'Avenir, un groupe de travail a été créé en 2022. Son rôle est de réfléchir à :

- la conception de l'ingénierie pédagogique de la formation et du plan d'installation du matériel pédagogique
- l'acquisition du matériel nécessaire et son financement ;
- la dispense des formations, la communication auprès des artisans et l'éventuel accompagnement financier.

Indicateurs d'actions

- Mise en place de l'offre de formations (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Nombre d'artisans ayant un label de qualité pour l'installation de panneaux photovoltaïques
- Production annuelle d'électricité d'origine photovoltaïque

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	29-12-2023	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Écurey Pôles d'Avenir Partenaires : Pays Barrois, Communauté de Communes des Portes de Meuse, CAPEB, FFB, Organismes de formation, CFP MFR de Montiers-sur-Saulx, EDF	Budget global (en €) : 20 000 Budget détaillé : - Acquisition du matériel : entre 15 000 et 20 000 euros

Notation environnementale

5 / 9				Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

1.c.4. Renforcer l'attractivité des métiers du bâtiment et de leurs formations initiales

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

La rénovation énergétique des bâtiments est l'un des principaux leviers d'atteinte des objectifs de baisse de consommation énergétique. Le scénario volontariste de ce PCAET envisage la rénovation globale de plus de 20 000 logements à l'horizon 2050, ce qui représente 76% des logements actuels du Pays Barrois et plus de 700 logements par an. Afin de tenir ce rythme, il est indispensable de former les artisans du bâtiment (voir fiche 1.c.3.) mais également de faire naître de nouvelles vocations.

C'est pourquoi les fédérations du bâtiment souhaitent renforcer l'attractivité de ces métiers en allant à la rencontre des jeunes. Au-delà de la participation aux forums pour l'emploi et du lien avec les organismes de formation et d'insertion, actes qui sont déjà effectués, il est envisagé :

- L'intervention d'artisans ou représentants de la filière dans les classes de collège ou lycée ;
- L'organisation plus fréquente de Journées Portes Ouvertes, par exemple sur des chantiers emblématiques ;
- D'autres animations au plus proche du public.

Les collectivités du Pays Barrois pourront contribuer à cette action en permettant et favorisant des visites de chantiers par le grand public, en priorité les jeunes, lors de rénovations de bâtiments emblématiques ou par exemple de logements communaux.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'interventions et autres actions de sensibilisation menées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'inscrits dans les filières de formation initiale dans le Pays Barrois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01/09/2023	31/06/2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : PETR du Pays Barrois Équipe projet : Fédération Française du Bâtiment CAPEB Éducation Nationale Collectivités du Pays Barrois	<i>À définir</i> <i>Ce projet pourrait être éligible au fonds européen du Programme LEADER du GAL du Pays Barrois</i>

Notation environnementale

5 / 9				Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

1.c.5. Soutenir les bailleurs sociaux dans la réhabilitation du parc social

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Bailleurs sociaux
- Occupants du parc social

Objectif(s)

- Garantir à tous les publics du territoire la réalisation de leur parcours résidentiel et une adaptation de l'offre à leur besoin ;
- Encourager la production de typologies adéquates aux besoins de publics spécifiques (petits logements notamment) ;
- Participer à la rénovation énergétique du parc social.

Description

Les problématiques de vieillissement, de précarité énergétique et de dégradation des logements sont également observables sur le parc public. Cela conduit à une part importante de logements vacants dans le parc social, alors que le besoin en logements abordables est conséquent sur le territoire.

La CAMGS souhaite, au travers de cette action incluse au Plan Local de l'Habitat, encourager la transformation du parc public, afin que celui-ci soit plus qualitatif, notamment sur le plan thermique, et ainsi en conformité avec les attentes des ménages du territoire.

Contenu et étapes

- Travailler en lien avec l'OPH pour les opérations de démolition-reconstruction du parc ;
- Encourager la rénovation énergétique au sein du parc public ;
- Accompagner les bailleurs dans l'adaptation des logements sociaux au vieillissement de la population.

Indicateurs d'actions

- Nombre de logements sociaux réhabilités sur le territoire de Meuse Grand Sud

Indicateurs de réussite

- Taux d'occupation des logements sociaux
- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	01-11-2028	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Équipe projet : CAMGS OPH Meuse	A définir

Notation environnementale

7 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.c.6. Inciter à des modes d'habitats collectifs sobres

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Communes et intercommunalités
- Aménageurs et bailleurs

Objectif(s)

- Disposer d'habitats collectifs ou partagés sur le Pays Barrois

Description

Le desserrement des ménages et la décohabitation sont des phénomènes observés dans le Pays Barrois qui aboutissent à une augmentation du nombre de logements alors que la population est en baisse. Ce phénomène entraîne une consommation importante de surface et d'énergie. L'impact est également social, avec de nombreuses personnes vivant seules, par choix ou faute d'offres correspondant à leurs besoins. C'est le cas par exemple des personnes âgées non-dépendantes ou des jeunes étudiants ou travailleurs. Ainsi, la Communauté de Communes de Portes de Meuse identifie un manque d'offres pour les jeunes travailleurs (stages, nouvelles embauches...), et la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud souhaite dans son PLH "soutenir le développement d'opérations innovantes proposant une offre adaptée pour les personnes âgées et en situation de handicap".

Cette action propose de :

- ♦ Mener une réflexion dans le cadre du SCOT et des PLUi :

Le diagnostic du SCOT répertoriera l'offre d'habitats collectifs et partagés, selon différentes catégories : internats, foyers de jeunes travailleurs, habitats partagés, colocations, foyers-résidences, habitats intergénérationnels...

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT et le PADD des PLUi détailleront leur ambition sur l'offre et le maillage de ces habitats, selon leur catégorie.

- ♦ Impulser et faciliter des projets d'habitats collectifs ou partagés :

Le PETR, les intercommunalités et les communes volontaires faciliteront l'émergence de projets d'habitats collectifs ou partagés par de la communication et la présentation de retours d'expériences locaux (habitats partagés de Vavincourt par exemple), la mise à disposition de locaux...

Contenu et étapes

2022-2024 : Mener la réflexion dans le cadre du SCOT et des PLUi

2023-2026 : Impulser et faciliter des projets d'habitats collectifs ou partagés

Indicateurs d'actions

- Nombre d'habitats collectifs et partagés répertoriés
- Nombre d'actions de communication réalisées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'habitats collectifs et partagés réalisés

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Département de la Meuse Équipe projet : Chargée de suivi SCOT	Budget global (en €) : 10 640 Budget détaillé : <u>Temps passé agents :</u> 12 jours par an sur 3 ans, soit 2880€/an, 8640€ en totalité <u>Étude de diagnostic SCOT :</u> 2000 €, inclus dans le coût global

Notation environnementale

4 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
1	2	1		Sol	XX
				Eau	XX
				Biodiversité	X
				Risques	
					Nuisances et pollutions
					Énergie Climat
					Santé
					Paysage

Orientation 1.d. Préserver et restaurer les espaces naturels et agricoles

Les espaces naturels et agricoles contribuent à la séquestration carbone et à l'adaptation au changement climatique, en conservant des espaces de fraîcheur, en permettant l'infiltration des eaux, en permettant la conservation des essences forestières locales... Ils sont également indispensables pour permettre la production et consommation saines de produits locaux. Ainsi le Pays Barrois souhaite :

1. Maîtriser la consommation d'espaces pour le développement des énergies renouvelables : les champs photovoltaïques sont interdits sur les surfaces agricoles ou naturelles, sauf démonstration d'une activité agrivoltaïque équivalente à l'activité agricole qui précédait.
2. Restaurer les vergers et développer le maraichage, notamment sur les coteaux et en « ceinture verte » ;
3. Promouvoir une agriculture plus diversifiée, raisonnée avec conservation et restauration des prairies, des haies, des sols et de la biodiversité ;
4. Adapter les forêts pour qu'elles soient toujours aussi présentes et plus résistantes aux phénomènes extrêmes : gestion, protection, renouvellement des essences, lutte contre le gibier...
5. Proposer des espaces nourriciers accessibles "à tous" : vergers, jardins partagés dans les différentes communes

Les 11 actions de cette orientation permettent de répondre aux trois leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Changement des pratiques agricoles et sylvicoles	Selon Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est
-1d1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et des enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme - 1d2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies - 1d3. Promouvoir l'agroforesterie - 1d4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers	
Développement des énergies renouvelables	<u>Bois-énergie</u> : Accroissement du recours au bois-énergie (individuel ou réseau de chaleur) mais Baisse de la demande globale de chauffage = Stabilisation de la consommation globale de bois-énergie
- 1d5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt - 1d6. Aider au regroupement et à la recherche du parcellaire forestier privé - 1d7. Perpétuer et sécuriser les affouages dans les communes forestières	
Adaptation au changement climatique	S'adapter aux épisodes météorologiques extrêmes Limiter les risques naturels (inondations, coulées de boue, incendies...)
-1d1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et des enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme - 1d2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies - 1d3. Promouvoir l'agroforesterie - 1d5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt - 1d8. Mobiliser les acteurs de l'eau pour une politique commune de gestion de l'eau du bassin Saulx-Ornain - 1d9. Poursuivre les actions relatives au fuseau de mobilité de l'Ornain	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Sol : Stockage de carbone à l'échelle de la commune
 - o Source : ADEME
 - o Périodicité : 4 ans
- Eau : Suivi de la qualité de l'eau des cours d'eau
 - o Source : Agence de l'eau
 - o Périodicité : 2 ans
- Biodiversité : Taux d'espaces naturels et forestiers
 - o Source : Collectivités, IFN, BD Topo
 - o Périodicité : 2 ans
- Biodiversité : Linéaire de haies
 - o Source : Collectivités, BD Topo
 - o Périodicité : 2 ans
- Biodiversité : Nombre d'espaces naturels protégés / gérés :
 - o Source : INPN
 - o Périodicité : 2 ans
- Biodiversité : Taux de végétalisation des enveloppes urbaines
 - o Source : Documents d'urbanisme, collectivités, BD TOPO
 - o Périodicité : 2 ans
- Risques : Documents de gestion des risques
 - o Source : DDT
 - o Périodicité : annuelle
- Risques : Nombre de catastrophe naturelle liées aux risques naturels
 - o Source : Géorisque, base GASPARE
 - o Périodicité : annuelle

1.d.1. Prendre en considération les principes de préservation des espaces naturels et agricoles et les enjeux alimentaires dans les documents d'urbanisme

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux

Objectif(s)

- Préserver les capacités de captage et stockage du dioxyde de carbone
- Prévoir les risques naturels et s'adapter au changement climatique
- Améliorer notre capacité de production alimentaire locale

Description

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Barrois débutera en 2023.

La phase de diagnostic sera l'occasion d'identifier les zones dont le potentiel agronomique ou forestier demande une vigilance particulière.

Au-delà des obligations réglementaires sur la trame verte et bleue et les espaces naturels classés (Natura 2000, ENS...), les principes de préservation des espaces naturels et agricoles seront inscrits dans le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT. Les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, en cours de révision ou lors de leur mise en compatibilité avec le SCOT, déclineront ces objectifs dans leur règlement écrit et graphique.

Parmi ces principes, nous pouvons citer :

- la baisse de l'artificialisation des sols, surtout hors zone urbaine, en accord avec l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette ;
- la définition de "ceintures vertes" autour des villes et villages, visant la préservation ou la réimplantation de vergers ou zones de maraîchage, selon les opportunités et le potentiel agronomique ;
- l'inscription en espaces boisés classés ou autres protections réglementaires des forêts les plus intéressantes du point de vue de la géographie ou de la biodiversité ;
- des critères précis d'aménagement en zone "Naturelles" et "Agricoles", notamment concernant les installations de production d'énergies renouvelables (voir action 1.b.5.)

Contenu et étapes

- Diagnostic du SCOT : Identification des zones à haut potentiel agricole ou forestier ;
- PAS et DOO du SCOT : Inscription des principes de préservation des zones naturelles et agricoles
- Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux : Reprise des principes du SCOT

Indicateurs d'actions

- Nombre de zones à haut potentiel agricole ou forestier identifiées
- Inscription des principes de conservation dans les différents documents

Indicateurs de réussite

- Surface artificialisée hors zone urbaine

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-01-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY Équipe projet : Comité de Pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale	Budget détaillé : Réflexions incluses dans l'animation du Schéma de Cohérence Territoriale

Notation environnementale

8 / 9			XX	Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	XX	Biodiversité	X	Santé
2	3	3		Risques		Paysage

1.d.2. Assurer le suivi et le bon entretien des haies

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Exploitants agricoles
- Communes

Objectif(s)

- Perpétuer les haies anciennes et nouvellement plantées

Description

Les haies en milieu agricole constituent un élément primordial du paysage, de la biodiversité et de la lutte contre les phénomènes météorologiques extrêmes : ruissellement, coulées de boue, sécheresses, vagues de chaleur... Elles sont également utiles à l'agriculture, pour la protection des cultures comme pour le bien-être des animaux d'élevage.

Après des années de disparition progressive des haies, le phénomène tend à s'inverser grâce à la volonté des acteurs et grâce aux aides apportées par les pouvoirs publics, notamment dans le cadre du plan de relance. Ce dernier sera relayé par d'autres aides financières, notamment le FEADER, ce qui tend à penser qu'il n'est pas nécessaire d'appuyer la dynamique de plantation des haies dans le cadre de ce PCAET.

En revanche, il y a pour le moment peu d'offres de conseils pour le suivi, l'entretien ou l'enrichissement des haies, qu'elles soient historiques ou nouvellement plantées.

Cette action consiste donc à établir un « Point Info Haies » avec la Chambre d'Agriculture. Ce programme d'accompagnement des exploitants agricoles et propriétaires fonciers volontaires, notamment les communes, consisterait à :

- Apporter un conseil éclairé pour l'entretien des haies ;
- Améliorer la valorisation des produits de haie (paillage, fourrage...)
- Le cas échéant, proposer un enrichissement des peuplements, un plan de gestion...

La préfiguration de ce programme et la recherche de financements détermineront le niveau d'accompagnement possible :

- Conseils, maîtrise d'œuvre ou exécution des travaux ;
- Interventions gratuites ou non ;
- Aides aux financements des plants et travaux ?

Contenu et étapes

- Préfigurer le programme et le niveau de d'accompagnement
- Rechercher des financements
- Lancer le "Point Info Haies"
- Communiquer sur le programme auprès des exploitants agricoles et communes du Pays Barrois

Indicateurs d'actions

- Mise en place du Point Info Haies

Indicateurs de réussite

- Nombre de conseils apportés

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2023	28-08-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre d'Agriculture, Pays Barrois Responsable(s) : Johan Laflotte (PaysBarrois-Johan)	Budget détaillé : 21 600 € <u>Temps passé agent PETR :</u> 6 jours par an sur 3 ans, soit 1440€/an, 4320 € en totalité <u>Temps passé agent Chambre d'Agriculture</u> 24 jours par an sur 3 ans, soit 5760 €/an, 17280€ en totalité Possibilités de financement LEADER ou FEADER

Notation environnementale

6 / 9			XX	Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 2	Étendue 2	XX	Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

1.d.3. Promouvoir l'agroforesterie

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Exploitants agricoles

Objectif(s)

Capitaliser sur les premières expériences d'agroforesterie afin de faire émerger de nouveaux projets d'agroforesterie

Description

L'agroforesterie recouvre l'ensemble des pratiques agricoles qui associent sur une même parcelle des arbres à une culture agricole ou de l'élevage. Une bonne intégration des arbres et des haies en agriculture permet à la fois d'augmenter la production, de diversifier les revenus et les services écologiques et d'assurer la préservation et le renouvellement des ressources naturelles : l'eau, les sols et leur fertilité, la biodiversité...

Plusieurs parcelles du Pays Barrois sont l'objet de projets d'agroforesterie à différents stades. Cette action vise à mettre en lumière ces projets afin d'en encourager d'autres :

- Organisation d'un « rallye agroforesterie » sur différents projets : au lycée agricole de Barle-Duc, à Longeville-en-Barrois, Nançois-le-Grand, Couvertpuis, Revigny-sur-Ornain... Y associer si possible des classes scolaires
- Promotion de ces projets exemples via d'autres supports de communication, illustrant également l'évolution des plantations au fil des années (photo/vidéo) ;
- Organisation de réunion d'informations sur l'agroforesterie ;
- Le cas échéant, délivrance d'informations et conseils pour l'établissement d'un avant-projet ;

L'action sera menée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture à laquelle pourraient s'adjoindre d'autres organismes tels que Meuse Nature Environnement et Sylva Terra.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation

Indicateurs de réussite

- Nombre de projets d'agroforesterie

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre d'Agriculture , Pays Barrois Partenaires : Meuse Nature Environnement	Budget détaillé : 11520 € <u>Temps passé agent PETR :</u> 6 jours par an sur 3 ans, soit 1440€/an, 4320 € en totalité <u>Temps passé agent Chambre d'Agriculture</u> 12 jours par an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640 € en totalité Possibilités de financement LEADER ou FEADER

Notation environnementale

6 / 9			XX	Sol		Nuisances et pollutions
			XX	Eau	X	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 2	Étendue 2	XX	Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

1.d.4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

Au regard de leurs différentes compétences (Cycle de l'eau, planification...), les EPCI ont un intérêt fort pour la restauration et la valorisation des jardins, vergers et trames vertes et bleues du territoire. Cette action peut être de plusieurs ordres :

- Faire une étude qualitative sur la pérennisation des précédents programmes ;
- Accompagner les communes souhaitant acquérir ou aménager des jardins ou vergers, via un AAP par exemple ;
- Conseiller les communes sur les modes de gestion et d'entretien (chantiers participatifs, activités scolaires, jardins partagés...) ;
- Animer les réflexions quant à la préservation des terrains : inscription dans les plans locaux d'urbanisme, signature de contrats de type "Obligations Réelles Environnementales"

Cette action pourra être déclinée selon les stratégies différentes de chaque intercommunalité : Opération Programmée d'Amélioration des Vergers dans les Portes de Meuse, Projet Trame Verte et Bleue à Meuse Grand Sud, vergers conservatoires à la COPARY...

Indicateurs d'actions

- Étude qualitative effectuée
- Nombre de communes accompagnées

Indicateurs de réussite

- Nombre de jardins et vergers créés
- Nombre de terrains préservés par les PLUi ou les contrats « ORE »

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2024	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, MeuseNature Environnement Équipe projet : Chargé de mission SCOT Chargé de mission PCAET	Budget détaillé : 4320 € <u>Temps passé agent PETR :</u> 6 jours par an sur 3 ans, soit 1440€/an, 4320 € en totalité

Notation environnementale

6 / 9			XX	Sol		Nuisances et pollutions
			XX	Eau	X	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	XX	Biodiversité	X	Santé
2	2	2		Risques	X	Paysage

1.d.5. Mettre en œuvre le programme SYLV'ACCTES pour l'entretien et la régénération de la forêt

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires privés et gestionnaires forestiers
- Communes forestières

Objectif(s)

- Augmenter la résilience des forêts face au changement climatique
- Permettre une meilleure valorisation bois des forêts

Description

Le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Barrois a mis en évidence des problématiques de dépérissement et de difficile renouvellement de nombreux peuplements forestiers face au changement climatique et les rôles de puits de carbone, de biodiversité et de producteurs de bois de ces forêts.

Pour y répondre, le Pays Barrois a répondu favorablement à la proposition de la Région Grand Est d'expérimenter sur son territoire le programme SYLV'ACCTES, reposant sur deux piliers :

- Animer une large concertation forestière locale, occasion de positionner la forêt au cœur d'un projet de territoire, de mettre l'ensemble des acteurs concernés autour de la table et de sensibiliser sur les enjeux de la gestion forestière durable via la formalisation d'un projet sylvicole territorial ;
- Identifier et financer des opérations sylvicoles répondant aux enjeux du massif et non financées par ailleurs en levant des fonds privés et publics.

Initié en janvier 2022, la démarche s'est dotée d'un comité sylvicole local (CSL), composé des acteurs forestiers que sont : l'Office National des Forêts, la Fédération meusienne des Communes Forestières, Fransylva, le Centre Régional de la Propriété Forestière, la Chambre d'Agriculture de la Meuse et le Département de la Meuse.

Une première large concertation regroupant tous les usagers de la forêt s'est également tenue le 3 mai 2022.

Sur cette base, le CSL proposera un Projet Sylvicol Territorial composé de trois itinéraires techniques répondant aux enjeux de préservation et de valorisation de la forêt. À date, ces trois itinéraires sont :

- Amélioration des peuplements réguliers ;
- Irrégularisation et amélioration des peuplements irréguliers ;
- Diversification des peuplements par enrichissement ;

Après validation du contenu technique et des critères d'accompagnement financiers, le PST sera discuté lors d'une seconde réunion de concertation, puis le cas échéant validé par les instances décisionnelles du Pays Barrois, la Région Grand Est et l'association Sylv'ACCTES.

Sur la base du PST et grâce à une levée de fonds auprès d'acteurs publics et privés, l'association Sylv'ACCTES instruira ensuite les dossiers de demande d'aide déposés par les propriétaires forestiers privés ou les communes. L'État ne peut

être accompagné pour ses forêts domaniales. Le PETR du Pays Barrois et les membres du comité sylvicole local contribueront à la communication auprès de ces propriétaires et du grand public.

Les financements accordés par Sylv'ACCTES concerneront principalement les travaux d'entretien ou de plantation. Le Département de la Meuse pourra compléter ces financements sur d'autres postes de dépenses, comme la protection des plants, l'accessibilité, la sensibilisation, etc grâce à son appel à projet "Forêts résilientes"

Contenu et étapes

- Janvier 2022 : Lancement de la démarche Sylv'ACCTES
- Mars 2022 : Constitution du Comité Sylvicole Local
- Mai 2022 : Concertation large des usagers de la forêt
- Automne 2022 : Validation du Projet Sylvicole Territorial
- À partir de l'Hiver 2023 : Communication et accompagnement des projets

Indicateurs d'actions

- PST adopté (Oui / Non)

Indicateurs de réussite

- Surface (en hectares) de forêts accompagnées
- Capacité de captation carbone

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2022	30-04-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Association Sylv'ACCTES, Région Grand Est, Département de la Meuse, Chambre d'Agriculture, Fédération des Communes Forestières, Office National des Forêts, Fransylva, CRPF Équipe projet : Chargé de mission PCAET	Budget global (en €) : 317 280 Budget détaillé : Financement de projets via Sylv'ACCTES : environ 200 000 € Appel à projets Forêts résilientes du Département de la Meuse : 100 000 € Animation Pays Barrois - 12 jours/an sur 3 ans : 17280 €

Notation environnementale

7 / 9			X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
			X	Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2	XX	Biodiversité	X	Santé
			X	Risques		Paysage

1.d.6. Aider au regroupement et à la recherche du parcellaire forestier privé

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Propriétaires forestiers privés

Objectif(s)

Regrouper les parcelles forestières privées morcelées, dans l'objectif d'améliorer la gestion, l'exploitation, la sécurité et l'adaptation au changement climatique.

Description

La forêt privée du Pays Barrois, qui représente 30 000 hectares soit plus de 50% de la surface forestière totale, se révèle très morcelée pour des raisons de déprise agricole, notamment les anciens vergers et vignes, de divisions par succession... Cela aboutit à un manque voire une absence d'entretien de certaines parcelles, à des surfaces de parcelles qui limitent l'intérêt de l'exploitation, voire à la présence de nombreux « biens sans maîtres ».

Plusieurs acteurs s'attèlent à répondre à cette problématique :

- La SAFER favorise les regroupements parcellaires en contactant systématiquement les propriétaires riverains des parcelles qu'elle met en vente et participe à des opérations de restructuration parcellaire à l'échelle des massifs ;
- Le Conseil Départemental de la Meuse, avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et du CRPF, favorise le regroupement parcellaire par la prise en charge des frais de notaire en cas de vente et échange de parcelles forestières. Il porte également 2 ECIF (Echange et cession d'immeubles forestiers) sur le Pays Barrois, dont un est quasiment réalisé (Nant-le-Grand) et un en attente (Ancerville) ;

Ces initiatives se heurtent aux difficultés d'identification et de contact des propriétaires, aux souhaits de conserver un patrimoine familial, au manque de communication et parfois au manque de moyens humains.

Le PETR du Pays Barrois, avec les partenaires notamment regroupés au sein du Comité Sylvicole Sylv'ACCTES, propose de :

- Produire des supports de communication auprès des propriétaires pour :
 - Exposer l'historique et l'état actuel du morcellement du Pays Barrois ;
 - Exposer les conséquences de ce morcellement sur la gestion forestière ;
 - Rappeler leurs obligations réglementaires en termes d'entretien, notamment dans un contexte de dépérissement accru des arbres qui peuvent présenter divers dangers (chute, incendie...) pour les riverains ;
- Identifier les massifs et communes les plus concernés par la problématique du morcellement ;
- Présenter ces travaux aux élus municipaux et départementaux, par exemple à l'échelle des EPCI ou descantons ;
- Mener une campagne de sensibilisation offensive dans quelques communes sélectionnées, en lien avec le programme Sylv'ACCTES ;

Si ces campagnes de communication montrent une réelle volonté des propriétaires et élus de regrouper le parcellaire, un projet d'aménagement foncier forestier pourra être initié.

La nécessité d'aller vers un regroupement parcellaire des forêts sera également inscrit dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT du Pays Barrois.

Les opportunités de renforcer les moyens humains dédiés à cet objectif seront également étudiées par chaque partenaire.

Indicateurs d'actions

- Nombre de propriétaires touchés par la communication
- Nombre de campagnes de sensibilisation offensive menées
- Inscription du principe de regroupement parcellaire dans le SCoT

Indicateurs de réussite

- Surface (en hectares) de parcelles regroupées

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-10-2022	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Département de la Meuse, Chambre d'Agriculture, Fransylva, CRPF, SAFER Grand Est, DDT de la Meuse	Budget global (en €) : 4 320 Budget détaillé : <u>Temps passé agent</u> : 6 jours/an sur 3 ans, soit 1440 €/an, 4320€ entotalité Possibilité de renforcer les moyens humains selon les volontés de mener des projets d'aménagement foncier. Le cas échéant, envisager ½ ETP sur 2 ans.

Notation environnementale

4 / 9			X	Sol		Nuisances et pollutions
Intensité	Durée	Étendue		Eau	X	Énergie Climat
1	2	1	XX	Biodiversité		Santé
				Risques	X	Paysage

1.d.7. Perpétuer et sécuriser les affouages dans les communes forestières

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Élus des communes propriétaires de forêts communales
- Affouagistes et habitants des communes propriétaires de forêts communales.

Objectif(s)

- Dynamiser le recours aux affouages dans les communes forestières ;
- Sécuriser les activités d'affouages ;
- Rendre les affouages plus vertueux ;

Description

L'affouage constitue la survivance de l'ancien droit où les villageois partageaient en commun certaines possibilités d'utilisation des terres indispensables à leur survie, dont la forêt. Actuellement, l'affouage est un droit accordé aux habitants de profiter chaque année d'une part des bois des forêts communales pour des besoins domestiques (bois de chauffage principalement).

La distribution de l'affouage présente un intérêt social. Il peut en résulter une amélioration des conditions de vie des habitants, spécialement des plus défavorisés, par la possibilité de se chauffer à moindre coût. Par ailleurs, l'affouage permet une gestion raisonnée des forêts communales puisqu'il permet une coupe sélective et la valorisation d'arbres qui ne sauraient être commercialisés.

Cette pratique traditionnelle dans l'Est de la France perd néanmoins de son attrait, pour diverses raisons parmi lesquelles la baisse de la part de l'usage du bois-bûches pour le chauffage des foyers et la baisse des connaissances et compétences des habitants en matière de travaux forestiers.

Pour tenter d'y remédier, le PETR du Pays Barrois et l'association départementale des communes forestières de Meuse, certifiée Qualiopi pour la formation, envisagent un cycle de réunions d'informations à destination des élus sur l'organisation des affouages. Le contenu reste à détailler mais pourrait aborder les rudiments de la gestion forestière, les particularités des affouages, les rôles et responsabilités des municipalités...

Il serait envisagé plusieurs réunions d'informations sur le Pays Barrois, au moins une par EPCI. Toutes les communes, membres ou non du réseau des communes forestières, pourraient y participer.

Selon les demandes et besoins identifiés lors de ces réunions d'informations, des démarches plus poussées pourront être menées avec les communes volontaires comme :

- L'aide à la communication pour recruter de nouveaux affouagistes ;
- L'organisation de formations à destination des affouagistes : connaissance de la forêt, principes de sécurité, méthodes de travail, préservation de l'environnement...
- Autres actions visant à favoriser ou sécuriser les affouages dans une commune.

Ajout suite à l'évaluation environnementale :

Les formations à destination des affouagistes insisteront sur deux points :

- *Le respect des composantes environnementales lors de l'exploitation forestière : maintenir les bois morts et menus bois au sol, limiter le tassement du sol, se limiter strictement aux arbres martelés par l'agent forestier...*

- *Le bon usage des équipements de chauffage au bois pour l'efficacité énergétique et la qualité de l'air intérieur et extérieur : préférer les chaudières labellisées aux foyers ouverts ou inserts, utiliser du bois sec, ne pas brûler de bois traité ou pourvu d'éléments en métaux... et plus largement préférer l'isolation globale du bâtiment.*

Contenu et étapes

- 1/ Organisation de réunions d'informations pour les élus communaux
- 2/ Sélection de communes souhaitant travailler davantage sur les affouages
- 3/ Mise en place d'actions spécifiques sur les communes sélectionnées

Indicateurs d'actions

- Nombre d'élus et affouagistes formés

Indicateurs de réussite

- Nombre d'affouagistes dans les communes concernées

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2022	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Association des COFOR de la Meuse Partenaires : Pays Barrois, Office National des Forêts	Budget détaillé : 2000 € Organisation de réunions d'informations pour les élus communaux : 1000 € par an sur 2 ans. Mise en place d'actions supplémentaires sur les communes volontaires : à déterminer Possibilité de mobiliser les aides LEADER du GAL du Pays Barrois

Notation environnementale

5 / 9			X	Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

1.d.8. Mobiliser les acteurs de l'eau pour une politique commune de gestion de l'eau du bassin Saulx-Ornain

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Collectivités (Communes, EPCI à fiscalité propre, Syndicats) en charge de la compétence GEMAPI sur le bassin hydrographique Saulx-Ornain

Objectif(s)

- Optimiser la gestion des compétences GEMA et PI
- Créer, le cas échéant, une nouvelle structure compétente en GEMA et/ou PI.

Description

Suite à l'adoption, le 7 août 2015, de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les EPCI à fiscalité propre exercent de plein droit depuis le 1er janvier 2018 la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, dite GEMAPI.

Cette échéance n'a pas conduit, pour le moment, à des changements majeurs de la gestion de la compétence sur le territoire de la présente étude, celle-ci étant déjà assurée par plusieurs intercommunalités avant cette date.

Les EPCI à fiscalité propre du bassin versant de la Saulx et de l'Ornain, dont les trois composant le Pays Barrois, souhaitent toutefois se structurer au sein d'un groupement de collectivités afin de mener une intervention coordonnée et cohérente sur le bassin versant de ces deux cours d'eau, mais aussi bénéficier d'une meilleure représentation de leur territoire au sein du bassin versant de la Seine.

Cet objectif de regroupement a émergé lors d'une réflexion similaire de restructuration de l'Entente Marne, Établissement public territorial de bassin, qui souhaitait évoluer vers une structure répondant aux attentes des EPCI en matière de GEMAPI.

L'Entente Marne n'ayant pu aboutir à une évolution faisant consensus, elle a été dissoute au 31 décembre 2019. Les EPCI à fiscalité propre du bassin versant de la Saulx et de l'Ornain souhaitent donc mener une réflexion pour optimiser la gestion des compétences GEMA et PI et créer, le cas échéant, une nouvelle structure compétente en GEMA et/ou PI.

Contenu et étapes

- État des lieux de l'exercice actuel de la compétence GEMAPI
- État des lieux des milieux aquatiques et du risque inondation
- Identification des enjeux spécifiques au bassin versant Saulx-Ornain
- Analyse des besoins des membres des collectivités concernées
- Proposition de scénarios de création d'une structure pour la gestion de la GEMAPI
- Définition de la gouvernance et des moyens à déployer
- Rédaction des statuts de la structure
- Création de la structure de gestion

Indicateurs d'actions

- Formalisation d'une gouvernance effective et création d'une structure de gestion de la GEMAPI (O/N)

Indicateurs de réussite

- Teneur des compétences octroyées à la structure de gestion
- Nombre d'ECPI intégrant la structure de gestion
- Linéaire final concerné par la structure de gestion

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
Juin 2022	Septembre 2023	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	Budget global (en €) : environ 115 000 €
Partenaires : CC des Portes de Meuse, CA Meuse Grand Sud, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Département de la Meuse, Etat, EPCI de Départements limitrophes	Budget détaillé :

Notation environnementale

8 / 9			X	Sol	X	Nuisances et pollutions
			XX	Eau	X	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3	X	Biodiversité		Santé
			XX	Risques	X	Paysage

1.d.9. Poursuivre les actions relatives au fuseau de mobilité de l'Ornain

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

L'Ornain, cours d'eau domaniale et mobile, traverse le territoire de la COPARY sur environ 21 km. Au cours des années 80 et 90, de lourds travaux de fixation du lit à l'aide d'enrochements et de seuils ont été réalisés. Constat a été fait que sur certains secteurs, ces travaux n'ont pas perduré et ont accentué l'érosion sur les berges qui sont restées sans protection.

Les élus de la COPARY ont donc souhaité initier en 2007, une démarche de définition des fuseaux de mobilité fonctionnels de l'Ornain afin de garantir sur le long terme les capacités d'ajustement morphodynamique du cours d'eau en conciliant les enjeux du territoire.

Les espaces de bons fonctionnements physiques et écologiques du cours d'eau ont été évalués pour définir l'état actuel du cours d'eau et ont démontré qu'il y avait un risque plus ou moins irréversible de perte de ses fonctions si aucune action n'était entreprise. Ce risque devrait s'aggraver avec le changement climatique et les différences de débit importantes observées selon les saisons.

Ainsi, des actions de grandes envergures vont être engagées pour restaurer la mobilité de la rivière dans les secteurs de « points noirs » identifiés en partenariat avec les propriétaires riverains, protéger les enjeux humains en évitant au mieux les artificialisations de berges, préserver la biodiversité du secteur et mettre en valeur des secteurs remarquables auprès du public.

Indicateurs d'actions

- Démarrage et avancement des travaux

Indicateurs de réussite

- Nombre de dégâts recensés avant et après travaux

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
2007	n.c.	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	À définir
Partenaires : Agence de l'eau Seine-Normandie	

Notation environnementale

5 / 9			X	Sol		Nuisances et pollutions
			X	Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 3	Étendue 1	X	Biodiversité		Santé
			X	Risques	X	Paysage

1.d.10. Créer un puits carbone avec potagers éducatifs au quartier des Aouisses de Ligny-en- Barrois

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants du quartier des Aouisses ;
- Élèves des écoles de Ligny-en-Barrois

Objectif(s)

- Créer un îlot de fraîcheur et de convivialité pour les habitants du quartier ;
- Créer un "puits carbone" par la plantation d'arbres et l'usage de matériaux biosourcés ;
- Développer les connaissances en associant les écoles et instituts de recherche.

Description

Le secteur des Aouisses est un vaste quartier de la Ville de Ligny-en-Barrois où cohabitent des habitats collectifs et des pavillons, légèrement excentré du cœur de ville.

Le projet de puits carbone prendra place sur un terrain de 36 ares, à l'emplacement de trois tours d'habitations démolies en 1999, au cœur du quartier des Aouisses dont il manque une cohérence d'ensemble, une véritable centralité et des îlots de fraîcheur. L'ensemble des parcelles appartient à la Ville de Ligny-en-Barrois.

La Ville est désormais prête à apporter un bel espace de vie à ce quartier avec l'implantation d'un jeune apiculteur et d'un puits carbone original, c'est à dire d'un espace largement végétalisé afin de piéger du CO₂ et ainsi améliorer tant le confort des riverains que la qualité de l'air. C'est également une amélioration paysagère donc du cadre de vie qui est visée.

Une réflexion a été engagée afin d'identifier des variétés d'arbres et d'arbustes qui soient résistantes aux maladies et qui ne nécessitent pas beaucoup d'entretien. Le choix s'est aussi et surtout orienté vers des fruitiers, qui offriront aux habitants le plaisir de cueillir et de goûter des fruits qu'ils auront vu pousser à côté de chez eux.

Deux pergolas seront installées à l'emplacement de deux des anciennes tours. Elles supporteront des vignes grimpantes. Entre ces pergolas, une douzaine de pommiers seront plantés. Un bosquet de chênes sera planté à l'entrée du site.

Sous les pergolas, des espaces seront mis à disposition des écoles notamment Bernard Thévenin qui est à proximité, pour réaliser un potager avec des petits fruitiers (fraisiers par exemple), observer leur croissance et les récolter. C'est aussi par le partenariat avec l'INRAE de Colmar que le lien à la pédagogie se construit : les vignes qu'accueillera la seconde pergola seront issues des travaux de greffe menée par cet institut, afin de permettre aux étudiants et chercheurs de poursuivre leurs expérimentations. Le projet souhaite également travailler avec les partenaires sociaux (insertion, handicap...) du territoire.

L'ensemble des matériaux utilisés pour la réalisation du projet sera biosourcé et produit localement.

Les poteaux des pergolas seront réalisés en acacia, les tables, chaises et bancs installés au cœur des pergolas seront fournis par une entreprise située à Naix aux Forges avec du bois provenant de forêts à moins de 50 km (selon contrat de provenance avec l'ONF).

Contenu et étapes

- Mai 2022 : apport de la terre sur le site
- Juin 2022 : découpage parcellaire
- Automne 2022 : plantations des végétaux et arbres
- Printemps 2023 : installation du mobilier urbain et ouverture au public
- 2025 : classement en Espace Boisé dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre de l'action
- Classement en espace boisé classé dans le PLUi

Indicateurs de réussite

- État et fréquentation du lieu

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-05-2022	30-06-2023	n.c.	30%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Ville de Ligny-en-Barrois	Budget global (en €) : 44 400 Budget détaillé : Préparation du site : 20 000 € HT Matériaux : 12 000 € HT Végétaux et fournitures : 3600 € HT Main d'oeuvre : 8 000 € HT

Notation environnementale

4 / 9			X	Sol		Nuisances et pollutions
				Eau		Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1	X	Biodiversité		Santé
				Risques	X	Paysage

1.d.11. Aménager des espaces de biodiversité sur le site d'Arcelor Mittal Contrisson

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Site de Contrisson d'ArcelorMittal Construction France

Objectif(s)

- Améliorer la prise en compte de la biodiversité sur les emprises de l'entreprise ;
- Améliorer la zone tampon entre les activités industrielles et les espaces naturels et agricoles.

Description

Le site de Contrisson d'ArcelorMittal France s'étend sur plusieurs dizaines d'hectares, dont des surfaces boisées ou en pleine terre, à proximité de plusieurs zones naturelles protégées ou zones d'inventaire.

Afin de mettre en oeuvre leur processus "Acier Responsable", la direction du site et le PETR du Pays Barrois ont réfléchi à plusieurs actions possibles afin d'améliorer les franges de transition entre le site industriel et les espaces naturels et agricoles voisins. Plusieurs propositions ont été faites en avril 2021 relatives aux haies et alignements d'arbres, aux bosquets et prairies, aux habitats de la petite faune sauvage et aux conditions de vie de la faune nocturne.

Sur cette base, ArcelorMittal France souhaite dans un premier temps planter 4 haies pendant les saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024 pour une longueur totale d'environ 600 mètres. Le choix des essences sera fait dans le respect de la faune et la flore locales, privilégiant le nichage des oiseaux. Il devra également tenir compte des activités et de la sécurité du site, notamment le long de la voie ferrée.

L'installation d'un rucher est également à l'étude.

Contenu et étapes

- 2021-2022 : Études entre la direction du site et le PETR du Pays Barrois sur les potentielles actions à mettre en œuvre en faveur de la biodiversité ;
- Octobre 2022 : Choix des premières actions à mettre en œuvre ;
- Hiver 2022-2023 : Plantation des premières haies ;
- 2023 : Installation d'un rucher (à confirmer) ;
- Hiver 2023-2024 : Plantation des nouvelles haies

Indicateurs d'actions

- Longueur de haies plantées
- Classement en espace boisé classé dans le PLUi

Indicateurs de réussite

- Longueur de haies subsistantes

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
05-04-2021	31-03-2024	n.c.	30%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : ArcelorMittal Construction France Partenaires : Pays Barrois Équipe projet : Service Environnement d'ArcelorMittal Construction FrancePETR du Pays Barrois	À déterminer Un nouvel Appel à Projet "Biodiversité et Industrie" devrait être proposé par la Région Grand Est en 2023

Notation environnementale

5 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2	XX	Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

2. Axe 2 : Accompagner l'évolution des filières économiques

Les secteurs économiques, dans les secteurs agricoles, industriels ou tertiaires, ont un poids important dans le diagnostic climat, air et énergie du Pays Barrois, mais aussi un rôle évidemment incontournable dans la vie du territoire. Ils sont également nécessaires pour mener à bien la transition écologique de tous les secteurs du territoire. Par exemple, le secteur agricole a un rôle primordial dans la captation carbone et l'adaptation au changement climatique ; le secteur du BTP est indispensable à la réhabilitation des logements ; le secteur industriel peut permettre la production ou la transformation de produits nécessaires à la transition énergétique du territoire.

Ces filières ont déjà entamé leur transition énergétique pour la lutte contre le dérèglement climatique autant que pour leur propre compétitivité, face à l'augmentation des prix de l'énergie.

Les acteurs privés ont et auront un rôle dans la mise en œuvre de cet axe stratégique, mais les acteurs publics et parapublics ont également leur rôle, dans l'accompagnement technique, méthodologique ou financier, dans l'aide à la structuration, la mise en lien...

19 actions de ce plan d'actions répondent à cet axe stratégique :

- o 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale – 5 actions dont :
 - 4 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
 - 1 actions relatives à la Forêt
- o 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables – 9 actions dont :
 - 5 actions relatives aux Activités industrielles ou tertiaires
 - 2 actions relatives à l'Agriculture et l'Alimentation
 - 2 actions relatives aux Énergies Renouvelables
- o 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques – 5 actions dont :
 - 4 actions relatives aux Activités industrielles ou tertiaires
 - 1 actions relatives aux Énergies Renouvelables

Orientation 2.a. Développer un écosystème de production et consommation locale

Le Pays Barrois souhaite favoriser les circuits courts, pour l'alimentation mais également pour la transformation forestière, les matériaux biosourcés ou la production énergétique.

Les circuits courts permettent de limiter les transports de marchandises, sur le territoire (transports des grumes par exemple) mais surtout hors du territoire et des frontières nationales ; ainsi cette orientation, si elle est vertueuse, ne se mesure que partiellement dans le scénario volontariste qui ne s'intéresse qu'aux consommations énergétiques à l'intérieur du Pays Barrois.

Les circuits courts permettent aussi de mieux maîtriser, et donc d'améliorer, les étapes de production et de commercialisation des produits.

Enfin, les circuits courts permettent de dynamiser l'agriculture et la sylviculture locale et donc de préserver les terres agricoles et les forêts.

Les 5 actions de cette orientation contribuent à répondre aux trois leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Baisse de transports de marchandises par route	-2% en véhicules.km en 2030 -6% en véhicules.km en COPARY, -3% ailleurs
2a1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils 2a1a. Réfléchir à un ou des moyens de réutilisation des contenants (bouteilles, bocaux...) des produits locaux 2a2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire 2a2a. Créer une cuisine centrale sur Portes de Meuse	
Changement des pratiques agricoles	Selon Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est
2a1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils 2a2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire	
Baisse des émissions importées : productions moins vertueuses, transports...	Non-estimée dans le PCAET
2a1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils 2a1a. Réfléchir à un ou des moyens de réutilisation des contenants (bouteilles, bocaux...) des produits locaux 2a3. Assurer la transformation locale et l'usage des produits forestiers	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Nuisances et pollutions : Tonnage d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
 - o Source : Collectivités
 - o Périodicité : annuelle
- Nuisances et pollutions : Tonnage de déchets collectés recyclés
 - o Source : Collectivités
 - o Périodicité : annuelle

2.a.1. Assurer la transformation locale des produits agricoles, notamment en mutualisant les outils

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Agriculteurs
- Associations
- GIEE
- SCOP/ SCIC
- ...

Objectif(s)

- Créer localement la valeur ajoutée issue des productions agricoles locales
- Stimuler la création de petites et moyennes entreprises
- Créer de l'emploi
- Soutenir la filière agricole locale

Description

Cette action présente dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) n'a pour le moment pas trouvé de porteur.

L'alimentation est un sujet transversal porté par plusieurs champs de l'action communautaire : développement social, développement économique ou encore transition écologique. Le partage des réflexions amène à constater plusieurs points :

- La demande sociétale se renforce. Pour y répondre les territoires sont amenés à reterritorialiser la production au regard des consommations. Les enjeux sont alors de :
- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité pour les populations locales ;
- Maintenir l'agriculture et soutenir sa transition ;
- Permettre au territoire de se réapproprier son alimentation, son agriculture et les filières qui valorisent les productions.

Les réglementations et leurs programmes (loi EGAlim, Programme National Nutrition Santé, Programme National Alimentaire, etc.) amènent le territoire à répondre à de nouvelles demandes mais certains chaînons manquants sont à identifier et à compléter pour réussir cette transition. Certains acteurs ont besoin d'être accompagnés, notamment les agriculteurs, pour relever ces défis.

Pour répondre à ces attentes, le PAT vise à mettre en œuvre une stratégie alimentaire de territoire en lien avec le monde agricole. Il permet une approche décloisonnée avec un nombre diversifié d'acteurs afin de créer des synergies et faire système pour une alimentation plus durable à l'échelle du territoire.

Sur le sujet de la transformation, l'idée est de structurer l'offre locale et conforter les « chaînons » manquants sur le territoire.

Pour y parvenir, nous organiserons des groupes de concertation dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial permettant l'échange et visant à créer des synergies entre acteurs.

Ces travaux peuvent être menés à l'échelle extra-territoriale, notamment avec le PETR Cœur de Lorraine qui porte également un Projet Alimentaire Territorial.

Indicateurs d'actions

- Nombre de discussions et participants sur le sujet dans le cadre du PAT

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'actions spécifiques sur le sujet

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2022	31-12-2026	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Chambre d'Agriculture, Meuse Nature Environnement Équipe projet : Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial.	Budget global (en €) : 8 640 Budget détaillé : Actions de concertation incluses dans l'animation du PAT. <u>Temps passé agent</u> : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640€ en totalité

Notation environnementale

7 / 9			X	Sol		Nuisances et pollutions
			X	Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

2.a.1a. Réfléchir à un ou des moyens de réusage des contenants (bouteilles, bocaux...) des produits locaux

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Agriculteurs
- Transformateurs
- Usagers

Objectif(s)

- Renforcer la consommation locale
- Créer un réseau de "producteurs et vendeurs locaux"
- Diminuer les emballages
- Réduire les émissions GES
- Diminuer les coûts pour les producteurs/transformateurs/consommateurs

Description

Cette action répond également à l'ambition du Projet Alimentaire Territorial "Tendre vers le zéro gaspillage". Elle pourrait prendre la forme d'un outil de lavage mutualisé entre plusieurs producteurs – transformateurs.

Contenu et étapes

- Prise de contact avec la Chambre d'Agriculture et éventuellement les syndicats agricoles
- Réunion avec les agriculteurs et transformateurs du secteur
- Benchmarking, voyage d'étude en Alsace où une action similaire est mise en place, montage du projet, business plan

Indicateurs d'actions

- Nombre de discussions et participants sur le sujet dans le cadre du PAT

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'actions spécifiques sur le sujet

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	31-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Équipe projet : Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial	Budget global (en €) : 6 480 Budget détaillé : Actions d'animation incluses dans le Projet Alimentaire Territorial. Temps passé agent : 9 jours/an sur 3 ans, soit 2160€/an, 6480 € en totalité

Notation environnementale

5 / 9					
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Sol	XX Nuisances et pollutions
				Eau	XX Énergie Climat
				Biodiversité	X Santé
				Risques	Paysage

2.a.2. Coordonner l'offre de cuisines centrales du territoire

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Collectivités compétence scolaire
- Restaurants collectifs
- Agriculteurs

Objectif(s)

- Approvisionner la restauration collective du Pays Barrois en aliments locaux et labellisés
- Avoir une production de repas locaux au plus proche des besoins du territoire
- Mettre en lien les restaurants collectifs et les cuisines centrales du territoire

Description

Le PETR, dans le cadre du projet alimentaire territorial, suit déjà la création des cuisines centrales. L'enjeu serait d'articuler leur fonctionnement, leurs approvisionnements et leurs aires de couverture pour un fonctionnement optimal. Le maillage pourrait apparaître dans le SCOT. Le périmètre des travaux est à définir, des liens sont tissés avec le PETR Coeur de Lorraine.

Le Département, via Agrilocal, pourrait être un partenaire important pour la partie approvisionnement.

Contenu et étapes

- Étude des capacités repas/jour par cuisine sur le périmètre retenu
- Problématiques d'approvisionnement local et "EGalim"
- Proposition de scénarii pour une restauration locale
- Démarchage pour l'approvisionnement local
- Mise en oeuvre par les partenaires

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions

Indicateurs de réussite

- Nombre de cuisines centrales sur le territoire
- Filières d'approvisionnement des cuisines centrales (qualitatif)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-02-2023	29-08-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, ADAPEIM, Département de la Meuse, PETR Cœur de Lorraine, Chambred'Agriculture, DRAAF, DDT de la Meuse Équipe projet : Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial	Budget global (en €) : 8 640 Budget détaillé : Action d'animation incluse dans le Projet Alimentaire Territorial. Temps passé agent : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880€/an, 8640€ entotalité

Notation environnementale

5 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

2.a.2. a Créer une cuisine centrale sur Portes de Meuse

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Internes à la Codecom : Ecoles, collèges, crèches, centre de loisirs extrascolaires (mecredis récréatifs et accueils de loisirsdurant les vacances)
- Externes à la Codecom : entreprises (ANDRA,...)

Objectif(s)

- Relocaliser la production des repas en créant de l'emploi sur le territoire
- Maîtriser la qualité, l'origine et le coût des repas (approvisionnement et préparation)
 - Fournir des repas de qualité, cuisinés à partir de produits locaux, frais, sains, de saison, issus de l'agriculture de proximitéet en circuits courts
- Structurer par la demande des filières d'approvisionnement et de transformation des produits agricoles locaux
- Eviter le gaspillage alimentaire et valoriser les déchets fermentescibles résiduels
- Réduire l'impact environnemental global du service de restauration scolaire

Description

Etude en cours pour l'installation d'une cuisine centrale sur Portes de Meuse.

=> Construction d'une légumerie pour la transformation de produits en circuits-courts

=> Etude des offres d'approvisionnement dans un rayon de 50 km

Contenu et étapes

2022 : Etude de faisabilité et d'opportunité

2023 : Recrutement du maitre d'oeuvre et phase Etudes

2024 : Instruction administrative et recrutement des entreprises de travaux

2025/2026 : Phase travaux

2027 : Mise en service

Indicateurs d'actions

- Ouverture de la cuisine centrale (O/N)
- Nombre de repas servis chaque année

Indicateurs de réussite

- Filières d'approvisionnement de la cuisine centrale (qualitatif)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse Partenaires : Région Grand Est, Département de la Meuse, Pays Barrois Équipe projet : En interne à la Codecom : Responsable Grands Projets, Responsable Restauration scolaire, Coordinatrice Contrat Local de Santé	

Notation environnementale

5 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

2.a.3. Assurer la transformation locale des produits forestiers

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés
- Transporteurs et transformateurs de produits forestiers

Objectif(s)

- Dynamiser la filière de transformation bois sur le Pays Barrois et à proximité directe
- Réduire les coûts environnementaux du transport de bois brut et transformé
- Valoriser la ressource biomasse locale dans une approche intégrée et en circuit-court

Description

La faiblesse et le déclin de la filière meusienne de transformation de bois est un constat établi depuis plusieurs années. Le Département de la Meuse a mené de larges concertations en 2021 autour de la Feuille de route départementale "Pour l'adaptation de la filière Forêt - Bois meusienne au changement climatique", signée par six partenaires de la filière.

Parmi les 6 axes d'intervention identifiés, 3 concernent directement les filières de transformation :

Axe 4 : Promouvoir les métiers de la Filière-Bois

Orientation 4.1 : Rendre les métiers de la filière Forêt-bois plus attractifs

Orientation 4.2 : Promouvoir les formations existantes (EPL Agro de Bar-le-Duc...)

Orientation 4.3 : Créer et accompagner le développement des emplois / compétences de la filière Forêt-bois et encourager les démarches de réorientation professionnel vers ces métiers

Axe 5 : Préparer et accompagner l'adaptation des entreprises de la filière Forêt-Bois

Orientation 5.1 : Accompagner les entreprises dans leur projet de développement et de transformation des nouvelles essences

Orientation 5.2 : Encourager la mécanisation et la modernisation des entreprises afin de les rendre plus flexibles et résilientes

Orientation 5.3 : Structurer les entreprises de la filière Forêt-bois meusienne afin de mieux les coordonner et faciliter les synergies

Axe 6 : Développer l'utilisation du bois local par les acteurs du territoire

Orientation 6.1: Développer l'utilisation dans la construction et la rénovation des bâtiments publics de bois produits et transformés localement

Orientation 6.2: Agir auprès des collectivités sur le recours aux matériaux en bois dans les achats réguliers : agencements intérieurs, équipements...

Orientation 6.3 : Agir en faveur de la transition écologique en favorisant l'énergie bois locale

Orientation 6.4: Sensibiliser le grand public pour l'utilisation du bois dans la vie de tous les jours : construction, rénovation, chauffage, meubles...

L'axe 6 est déjà largement couvert par le plan d'actions du PCAET, que ce soit pour l'usage du bois-énergie (actions 1.c.1, 3.a.3, 3.c.2...) ou l'usage de bois et matériaux biosourcés dans les bâtiments (1.c.1, 3.c.1...). Le PETR du Pays Barrois poursuivra ces actions en lien avec les partenaires de la "Feuille de Route Forêt-Bois" afin d'optimiser les usages et circuits d'achats.

De plus, le PETR du Pays Barrois pourra être relais local des actions de cette feuille de route, en lien étroit avec le Département de la Meuse et ses partenaires. Ces enjeux seront intégrés dans la mise en oeuvre des actions pertinentes du PCAET et le projet de programmation LEADER 2023-2027 du Pays Barrois, en cours d'analyse par les services instructeurs, prévoit :

- "encourager l'approvisionnement, la production et la consommation de bois local"
- "soutenir le développement des filières locales (chanvre, ortie, lin, bois...)"
- "soutenir les équipements favorisant les usages du bois".

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions sur le sujet

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'actions spécifiques

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2021	31-12-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Département de la Meuse, Office National des Forêts, Fédération des Communes Forestières, Fransylva, CRPF, Chambre d'Agriculture, FiBois	Budget global (en €) : 4 320 Budget détaillé : <u>Temps agent</u> : 6 jours/an pendant 3 ans, soit 1440€/an, 4320€ en totalité.

Notation environnementale

6 / 9				Sol		Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	X	Biodiversité		Santé
2	2	2		Risques		Paysage

Orientation 2.b. Rendre les activités économiques locales plus durables

Face aux coûts de l'énergie et au changement climatique, les professionnels du Pays Barrois, agriculteurs, artisans, industriels ou commerçants, doivent rendre leurs activités plus durables.

Ainsi, le Pays Barrois souhaite :

- Promouvoir la production agricole raisonnée, augmenter la part de l'agriculture biologique et diversifier les pratiques agricoles : agroforesterie, agrivoltaïsme...
- Gérer durablement les forêts et relocaliser les activités de transformation ;
- Relocaliser l'activité industrielle en respectant l'environnement ;
- Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs process ;
- Réduire les déchets : poursuivre l'expérimentation « commerce 0 déchets », développer les commerces vrac et d'occasions, les ressourceries...

Les 9 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 7 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires	Réhabilitation de 11% des bâtiments tertiaires en 2030, 25% en 2050
2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques	
Amélioration des équipements électriques du tertiaire	-25% de consommation d'électricité spécifique du tertiaire en 2030 -35% pour les gros consommateurs en 2030 -51% de consommation d'électricité spécifique du tertiaire en 2050 -81% pour les gros consommateurs en 2050
2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques	
Amélioration des équipements électriques de l'Industrie	-12% de consommation d'électricité spécifique de l'industrie en 2030 -25% de consommation d'électricité spécifique de l'industrie en 2050
2b1. Accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process 2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, production et transport de l'énergie	
Changements de process dans l'Industrie	-24% de baisse des consommations d'énergie de l'industrie en 2030 -35% de baisse des consommations d'énergie de l'industrie en 2050
2b1. Accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process 2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, production et transport de l'énergie 2b6. Moderniser l'UVE de Tronville à une échelle interdépartementale 2b7. Changer le process d'application de la peinture à Arcelor Mittal Contrisson	

Changement de mix énergétique en industrie : baisse de la part de pétrole et gaz naturel en faveur du biogaz, du bois-énergie et autre renouvelables	1% de pétrole et 32% de Gaz Naturel (dont biogaz) dans le mix énergétique de l'industrie en 2030
	0% de pétrole et 20% de Gaz Naturel (dont biogaz) dans le mix énergétique de l'industrie en 2050
2b1. Accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process 2b2. Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques 2b5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, production et transport de l'énergie 2b6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique 2b6a. Déployer un réseau de chaleur sur la Communauté d'Agglomération	
Changement des pratiques agricoles	Selon Plan d'actions Clim'Agri de la Région Grand Est
2b4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de la baisse des émissions et consommations énergétiques	
Adaptation au changement climatique	S'adapter aux épisodes météorologiques extrêmes
	Limiter les risques naturels (inondations, coulées de boue, incendies...)
2b4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de la baisse des émissions et consommations énergétiques	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Sol : Stockage de Carbone à l'échelle de la commune et/ou de l'EPCI
 - o Source : ADEME, Atmo Grand Est
 - o Périodicité : 4 ans
- Nuisances et pollutions : Quantité de déchets valorisés par l'UVE
 - o Source : CA Meuse Grand Sud
 - o Périodicité : annuelle
- Energie et Climat : Consommation d'énergie par secteur et par type d'énergie
 - o Source : Invent'Air Atmo Grand Est
 - o Périodicité : annuelle
- Energie et Climat : Production d'énergie de la nouvelle UVE
 - o Source : CA Meuse Grand Sud
 - o Périodictié : annuelle

2.b.1. Accompagner les industries dans l'efficacité énergétique et l'économie circulaire

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Industriels

Objectif(s)

- Baisse de la consommation énergétique des Industries
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants des industries

Description

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Est porte, avec le soutien de l'ADEME et de la Région Grand Est, le programme NOÉE qui accompagne les entreprises industrielles sur les deux thématiques "Énergie" et "Économie Circulaire" (optimisation des factures d'énergie, des process de fabrication, valorisation des déchets, optimisation de l'utilisation de matières premières, écoconception, achats durables, économie de la fonctionnalité...).

L'accompagnement va du diagnostic à l'engagement des premières actions simples puis vers des actions plus structurelles.

La CCI Grand Est envisage le recrutement d'un conseiller spécifique pour les Départements Meuse et Haute-Marne.

Le PETR du Pays Barrois et ses EPCI sont ouverts à une collaboration avec le service Développement Durable de la CCI Grand Est.

Indicateurs d'actions

- Nombre de visites et conseils effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur industriel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur industriel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2025	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre des Commerces et de l'Industrie Partenaires : Pays Barrois	Budget détaillé : Action financée par le programme Climaxion de l'ADEME et la Région Grand Est

Notation environnementale

6 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue		Biodiversité	X	Santé
1	2	3		Risques		Paysage

2.b.2 Accompagner les artisans vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Les entreprises artisanales du Pays Barrois.

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique et les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des artisans

Description

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Grand Est via son établissement de la Meuse anime le "Pass Durable", démarche innovante dont le but est de proposer aux entreprises artisanales un accompagnement concret et ciblé en matière de développement durable, pour faire de la transition écologique un levier de compétitivité. Elle propose notamment des diagnostics spécialisés (diagnostic éclairage, diagnostic énergie, diagnostic mobilité) qui proposent des solutions techniques pour réduire l'impact environnemental, notamment sur les consommations énergétiques des équipements et sur les process de production des artisans.

Outre ces diagnostics, la Chambre des Métiers mène des actions de sensibilisation collectives et des conseils de 1er niveau individualisés aux entreprises.

Les diagnostics réalisés en entreprise donnent lieu, le cas échéant, à un accompagnement technique et financier en fonction des besoins des artisans.

De son côté le PETR du Pays Barrois, porteur du programme France Rénov, conseille les artisans sur la rénovation thermique des bâtiments en particulier le petit tertiaire privé.

Cette action vise à combiner ces deux programmes afin de proposer aux artisans du Pays Barrois un accompagnement complet et des conseils exhaustifs sur toutes les thématiques environnementales.

Ainsi cette action prévoit :

- un état des lieux initial en vue de caractériser à la fois le tissu d'entreprises et les besoins du territoire.
- Ainsi pourra être calibrée une feuille de route en adéquation avec la politique portée par la collectivité
- un programme d'action qui fera l'objet d'un conventionnement entre la collectivité et la CMA Grand Est
 - des prestations proposées aux entreprises : des sensibilisations collectives, des conseils de 1er niveau, des diagnostics éclairage, énergie et mobilité, des accompagnements techniques et financiers, des conseils concernant la rénovation thermique des bâtiments des entreprises
 - une promotion des actions engagées sur le territoire via un plan de communication adapté
 - un suivi global de l'action via des réunions techniques, des comités techniques ou de pilotage
 - des visites de diagnostic communes des conseillers de la CMA et du Pays Barrois
 - la délivrance d'un rapport de diagnostic commun, accompagné de préconisations techniques et de pistes de financement
 - un suivi global de la démarche commune, comprenant le suivi de l'accomplissement des préconisations
 - la mise en place d'une convention, permettant de cadrer les engagements de chacune des parties. A ce titre, la collectivité assurera la prise en charge financière de 10% des prestations engagées par la CMA afin de contribuer à son implication sur le projet
 - une définition précise de l'accompagnement proposé par les deux parties avec entre autres la formation du conseiller France Rénov sur les spécificités de l'artisanat et des financements possibles

- le lancement des diagnostics réalisés en communs
- une communication spécifique envers les artisans du Pays Barrois. Il est à noter que la participation financière liée aux actions de communication et d'évènementiel est à la charge de la collectivité.

Contenu et étapes

- la mise en place d'une convention, permettant de cadrer les engagements de chacune des parties. A ce titre, la collectivité assurera la prise en charge financière de 10% des prestations engagées par la CMA afin de contribuer à son implication sur le projet
- une définition précise de l'accompagnement proposé par les deux parties avec entre autres la formation du conseiller France Rénov sur les spécificités de l'artisanat et des financements possibles
- le lancement des diagnostics réalisés en communs
- une communication spécifique envers les artisans du Pays Barrois.

Indicateurs d'actions

- Signature de la convention (O/N)
- Nombre de visites et conseils effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur industriel
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur industriel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2024	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois, Chambre des Métiers et de l'Artisanat Responsable(s) : Johan Laflotte (PaysBarrois-Johan)	Budget détaillé : - Diagnostics dans le cadre des programmes "Pass Durable" et "France Rénov" ; prise en charge de 10% du programme par la collectivité. - Actions de communication et d'évènementiel à la charge de la collectivité.

Notation environnementale

5 / 9			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2	Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

2.b.3. Accompagner les commerçants et entreprises de service vers la baisse de leurs consommations et factures énergétiques

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

La Chambre de Commerce et d'Industrie Meuse/Haute-Marne propose depuis 2021 un diagnostic de transition écologique à destination des commerçants, portant sur le pilotage stratégique, la gestion des locaux, les déchets, les achats ou encore la mobilité des salariés.

48 commerces de Meuse et Haute-Marne ont été diagnostiqués en un an. Financé par le Plan de Relance, ce programme devrait prendre fin au plus tard à la mi-2023. Cette fiche-action vise à poursuivre le programme sur le Pays Barrois.

Il pourra être complété par :

- un diagnostic énergétique de l'enveloppe bâti et du mode de chauffage, par le conseiller France Rénov' du Pays Barrois ;
- des propositions de réduction et de gestion des déchets par les EPCI du territoire ;
- des propositions d'actions visant à la baisse du gaspillage alimentaire, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial ;
 - des propositions de solutions de mobilité pour les salariés via le réseau Roul'en Meuse, voire l'opportunité de mener un plan de déplacement (inter)-entreprises.

Contenu et étapes

- Signature d'une convention entre la CCI et le PETR du Pays Barrois, précisant les modalités de financement du programme ;
- Recherche de solutions spécifiques aux commerces sur les thématiques déchets, gaspillage alimentaire, mobilité des salariés ;
- Communication auprès des commerçants du Pays Barrois ;
 - Mise en œuvre des diagnostics "Transition Écologique" auprès des commerçants du Pays Barrois : Objectif de 20 diagnostics renouvelable ;

Indicateurs d'actions

- Signature de la convention (O/N)
- Nombre de diagnostics effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	31-03-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre de Commerce et d'Industrie, Pays Barrois	Budget détaillé : Diagnostic de Transition Écologique (CCI) : 650€ / diag Diagnostic Enveloppe bâtie : Financé par le programme SARE

Notation environnementale

5 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

2.b.4. Accompagner les agriculteurs dans la diversification des pratiques agricoles en faveur du stockage carbone, de la qualité de l'eau et de l'air et de la baisse des émissions et consommations énergétiques

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Exploitants agricoles

Objectif(s)

- Amélioration du stockage carbone grâce à l'agriculture
- Baisse des émissions de polluants atmosphériques, notamment l'ammoniac
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole
- Baisse des consommations énergétiques du secteur agricole

Description

L'agriculture est un secteur économique clé pour la lutte contre le changement climatique : au-delà des baisses de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques qu'elle doit opérer, elle contribue également à la séquestration du dioxyde de carbone grâce aux cultures et aux prairies.

Pour accompagner les changements de pratiques nécessaires, plusieurs démarches coexistent sur le Pays Barrois, proposée par la Chambre d'agriculture, les coopératives ou d'autres acteurs. Ces démarches ainsi que les travaux associés sont financés par le système des crédits carbone, pour "paiement des services environnementaux". De nombreuses actions (préservation des prairies, agriculture de conservation...) peuvent être faites et accompagnées par des organismes tels que les Agences de l'Eau, le Conservatoire des Espaces Naturels ou le programme « Life Biodiv'Est ».

Les diagnostics préalables à ces démarches demandent un engagement important de la part des exploitants, sans assurance d'aboutir à un plan d'actions réalisable, du fait de nombreux critères entrant en considération. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture de la Meuse a conçu l'outil "Vision 360" qui permet en une heure, sur la base d'une quarantaine de questions réparties en dix thématiques, d'établir un état des lieux de l'exploitation et ainsi d'orienter vers la bonne démarche. Cet outil est donc autant un moyen de sensibilisation que d'aide à la décision. De plus, les résultats obtenus dans chaque exploitation peuvent être agglomérés pour établir un profil du territoire et identifier les enjeux prioritaires.

L'action vise ainsi à :

- Établir une vingtaine de diagnostics "Vision 360" par an sur le Pays Barrois, grâce à une communication spécifique à destination des exploitants agricoles ;
- Rediriger les exploitants diagnostiqués vers les démarches de progrès appropriées ;
- Synthétiser chaque année les résultats obtenus à l'échelle du Pays Barrois ;
- Chaque année, faire le bilan de l'action et des enjeux rencontrés pour si besoin proposer de nouvelles démarches d'accompagnement.

Ces bilans annuels permettront également d'analyser l'efficacité de l'outil « Vision 360 » et si besoin de l'améliorer afin de mieux répondre aux enjeux locaux.

Des études territoriales pourraient être envisagées, telles qu'un diagnostic « Clim'Agri » pour connaître les enjeux locaux d'atténuation et un diagnostic « Canari » pour les enjeux de vulnérabilité au changement climatique et d'adaptation.

Contenu et étapes

- Mise en place de l'action via un partenariat Chambre d'Agriculture / PETR ;
- Réalisation des diagnostics d'exploitation sur l'année n ;
- Synthèse des diagnostics et bilan de l'année n ; le cas échéant, réitération ou adaptation de l'action pour l'année n+1.

Indicateurs d'actions

- Signature de la convention de partenariat (O/N)
- Nombre de diagnostics effectués

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur agricole
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants du secteur agricole

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	31-03-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Chambre d'Agriculture Partenaires : Pays Barrois, Coopératives agricoles	Budget détaillé : Coût d'un diagnostic "Vision 360" à estimer

Notation environnementale

7 / 9					
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	Biodiversité	X	Santé
2	3	2	Risques		Paysage

2.b.5. Envisager une filière d'enseignement sur la maîtrise, la production et le transport de l'énergie

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Lycéens, étudiants
- Stagiaires (formation continue)
- Salariés volontaires

Objectif(s)

- Former des techniciens en maîtrise de l'énergie, à même de répondre aux besoins des entreprises du Pays Barrois.

Description

Quelques industriels du Pays Barrois ont fait remonter leur difficulté à recruter des techniciens spécialisés en maîtrise et production de l'énergie et regrettent le fait qu'il n'y existe pas de formations initiales ou continues en la matière.

Plusieurs organismes de formation présents sur le Pays Barrois pourraient répondre à cette attente :

- le Pôle Formation de l'UIMM de Lorraine, qui prévoit d'augmenter son offre de formations à l'issue de son déménagement dans le Quartier Saint-Jean à Bar-le-Duc ;
- l'AMIFOP de Bar-le-Duc ;
- le GRETA-CFA Lorraine-Ouest,
- les lycées techniques et professionnels de Bar-le-Duc ou Ligny-en-Barrois ;
- le CFP MFR de Montiers-sur-Saulx ;
- ...

L'action prévoit la constitution d'un groupe de travail mené par le Pays Barrois et le Rectorat de l'académie Nancy-Metz et regroupant les chambres consulaires, la Région Grand Est et l'État avec pour objectif de :

1/ Identifier le besoin auprès des entreprises du Pays Barrois, voire au-delà ;

2/ Analyser les offres de formation et d'enseignement existantes avec les opérateurs de compétence et identifier la formation ou le titre professionnel répondant le mieux aux besoins identifiés ;

3/ Le cas échéant, créer un nouveau titre professionnel sur le Pays Barrois

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'une filière de formation (O/N)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	01-12-2024	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois, Académie Nancy-Metz Partenaires : Chambre des Commerces et de l'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Pôle Formation de l'UIMM, AMIFOP de Bar-le-Duc, CFP MFR de Montiers-sur-Saulx, Région Grand Est, Greta-CFA de Lorraine Ouest	Budget détaillé : Coût marginal nul pour la mise en place du groupe de travail

Notation environnementale

3 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 1	Étendue 1		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Disposer d'une solution pérenne de traitement des déchets sur le sud meusien.

Moderniser l'incinérateur de Tronville-en-Barrois et assurer sa conformité avec la réglementation nationale.

Etablir une coopération territoriale interdépartementale pour le traitement des déchets.

Garantir une solution de traitement pour les Déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) à l'échelle régionale.

Description

L'incinérateur de Tronville-en-Barrois est une unité qui assure le traitement des déchets principalement pour l'agglomération. Cette unité est gérée en propre par Suez, ce qui est un modèle unique dans le Grand Est. Devant le risque de fermeture de l'unité, la Communauté d'Agglomération a mobilisé les EPCI proches pour pérenniser l'activité et moderniser l'équipement.

Une convention de groupement d'autorités concédantes doit être signée à l'automne 2022 pour le lancement d'une Délégation de Service Public dans la foulée.

La mise en place d'un réseau de chaleur vers Bar-le-Duc permettant de valoriser la chaleur fatale sera analysée en parallèle.

Contenu et étapes

- 2022 : mise en place d'une méthode de gestion et acquisition du site ;
- 2023 : passage d'une concession ;
- 2024-2027 : Réalisation de travaux et réouverture du site.

Indicateurs d'actions

- Avancement des travaux (qualitatif)
- Ouverture du site

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'un réseau de chaleur (O/N)
- Valorisation énergétique du réseau de chaleur (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-10-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Responsable(s) : bdommange	Budget global (en €) : 65 520 000 Budget détaillé : Montant global de la DSP: 65 520 000 € estimés.

Notation environnementale

4 / 9					
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Sol	XX
				Eau	XX
				Biodiversité	X
				Risques	
					Nuisances et pollutions
					Énergie Climat
					Santé
					Paysage

2.b.6.a Déployer un réseau de chaleur sur la Communauté d'Agglomération

🔄 **Projet parent : 2.b.6. Remplacer l'UVE de Tronville par une unité neuve, permettant une meilleure valorisation énergétique**

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

Développer la distribution de chaleur sur Bar-le-Duc en dehors du secteur aménagé historiquement (Côte Sainte-Catherine)

Mettre en place un chauffage par énergie renouvelable ou énergie fatale en remplacement d'énergies fossiles

Description

Dans le cadre du renouvellement de la DSP du réseau de chaleur de la Côte Sainte-Catherine, la Ville de Bar-le-Duc a étudié la pertinence de déployer la distribution de chaleur dans le reste de son périmètre territorial. Cette projection a rejoint des réflexions sur la pérennisation de l'UVE de Tronville-en-Barrois qui ciblait l'enjeu de valorisation de l'énergie fatale produite.

Un schéma directeur a été réalisé en 2021, celui-ci a abouti à la faisabilité économique du déploiement d'un réseau de chaleur s'appuyant sur les installations publiques et sur le parc du bailleur social.

Ce schéma directeur a abouti à une faisabilité économique potentielle de deux solutions:

- un raccordement à l'UVE de Tronville pour valorisation de la chaleur fatale ;
- la création d'une chaufferie biomasse dédiée pour alimenter le réseau de chaleur.

Dans le cadre du projet d'UVE, ce schéma directeur sera un premier point d'appui pour projeter la valorisation de la chaleur produite. Une réflexion plus large interviendra dès lors au niveau communautaire pour déployer un réseau de chaleur visant également les consommateurs présents sur le trajet.

Indicateurs d'actions

- Avancement des travaux (qualitatif)
- Ouverture du site

Indicateurs de réussite

- Mise en place d'un réseau de chaleur
- Valorisation énergétique du réseau de chaleur (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Ville de Bar-le-Duc Responsable(s) : bdommange	Budget détaillé : Schéma directeur: réalisé Investissements : estimé par le schéma directeur à Déploiement du réseau de chaleur en ville: 10.6M€ pour 10 700 m deréseau Option 1; création d'une chaufferie biomasse: 3M € Option 2: liaison avec l'UVE de Tronville 10M € pour 10 000 m deréseau+ réalisation d'une chaufferie gaz de secours de 7MW 1M€

Notation environnementale

4 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

2.b.7. Changer le process d'application de la peinture à ArcelorMittal Construction

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Process de fabrication au sein du site ArcelorMittal Construction France

Objectif(s)

- Baisse des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
- Baisse de la consommation énergétique ;

Description

ArcelorMittal Construction France détient deux sites d'exploitation dans le Pays Barrois, à Contrisson et Haironville. La transformation de l'acier est une activité énergivore qui fait de cette entreprise un des premiers consommateurs du PaysBarrois.

Conscient de cette problématique, le site de Contrisson a pour projet d'améliorer une de ses lignes de peinture actuelle par l'usage d'un procédé innovant à bombardement électronique, qui pourrait être appliqué pour 35% des peintures. Lesavantages de ce remplacement sont nombreux :

- Baisse de la consommation de gaz naturel d'environ 14 GWh/an (10% de la consommation industrielle de gaz naturel duPays Barrois) ;
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre d'environ 3500 teqCO2/an ;
- Système de peinture sans solvant, limitant les rejets dans les milieux et les émissions atmosphériques à la fabricationcomme à l'usage ;

Indicateurs d'actions

- Mise en service des éléments (O/N)

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique de l'entreprise et du secteur industriel
- Émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'entreprise et du secteur industriel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2023	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : ArcelorMittal Construction France Partenaires : Région Grand Est	Budget global (en €) : 3 900 000 Budget détaillé : Budget prévisionnel de 3,9 Millions d'euros subventionnés à 60% par le FEDER

Notation environnementale

4 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

Orientation 2.c. Favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques et énergétiques

La transition écologique est une opportunité de développement économique que le Pays Barrois peut et doit saisir. Il a pour cela de nombreux atouts, comme des industries exemplaires dans leurs domaines, des PME et collectivités en lien, des pôles d'innovation qui des espaces et matières premières disponibles pour le développement des énergies renouvelables...

Le Pôle d'Avenir d'Écurey est un lieu d'innovation et de formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique. Afin de répondre aux besoins de rénovations dans le Pays Barrois et au-delà, il doit intensifier ses activités et élargir ses domaines de compétences à la rénovation des maisons anciennes et du patrimoine.

Le développement des énergies renouvelables est largement en cours sur le Pays Barrois mais se concentre presque uniquement sur l'éolien industriel : les autres filières électriques (éolien domestique, photovoltaïque...) doivent être intensifiées, ainsi que la production de combustibles et carburants alternatifs, tels que le biogaz, l'hydrogène...

Enfin d'autres filières industrielles pourraient être prometteuses sur le Pays Barrois, telles que la transformation de bois ou la fabrication de matériaux biosourcés (laine, chanvre, ortie...). Il convient de favoriser l'émergence de ces filières par une meilleure intégration et émulation entre industries, PME, collectivités et citoyens.

Les 5 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 2 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Développement des énergies renouvelables	<u>Biogaz</u> : Objectif de produire suffisamment de biogaz (chaleur, cogénération et injection) pour subvenir aux besoins de la consommation à horizon 2050
2c1. Accompagner et encadrer le développement des méthaniseurs	
Opportunités de développement économique par la transition écologique	Favoriser l'émergence de filières via l'écologie industrielle
2c2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL 2c3. Créer une dynamique d'écologie industrielle à Parc Innov 2c4. Réhabiliter la friche de Jeand'Heurs et envisager d'en faire un lieu d'émulation en faveur de la transition écologique 2c5. Accompagner le développement de l'association "HOLOSITECH"	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Sol : Surface agricole par type d'agriculture
 - o Source : Chambre d'agriculture
 - o Périodicité : 2 ans
- Energie et Climat : Production d'énergie par méthanisation
 - o Source : Invent'Air Atmo Grand Est
 - o Périodicité : annuelle
- Energie et Climat : Production d'énergie de la nouvelle UVE
 - o Source : CA Meuse Grand Sud
 - o Périodicité : annuelle

2.c.1. Accompagner et encadrer le développement des méthaniseurs

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Porteurs de projets de méthaniseurs
- Agriculteurs
- Industriels
- Collectivités

Objectif(s)

- Développer la production de biogaz sur le Pays Barrois dans le respect de l'environnement ;
- Valoriser les biodéchets agricoles, industriels et ménagers ;

Description

Quatre unités de méthanisation sont actuellement en activité sur le Pays Barrois à Villers-le-Sec, à Contrisson, Longeville- en-Barrois et Noyers-Auzécourt pour une production totale d'environ 44 GWh/an, soit en moyenne 11GWh/an par unité de méthanisation. La stratégie du PCAET a pour ambition de produire suffisamment de biogaz pour être autosuffisant à horizon 2050, soit environ 200 GWh/an, ce qui représente une dizaine d'unités de méthanisation en injection.

Cette action vise donc à poser les bases de développement des unités de méthanisation sur le Pays Barrois. Elle envisage :

- La création d'une charte avec les principaux acteurs institutionnels (collectivités, État, chambre d'agriculture...) précisant les bonnes pratiques à adopter. Cette charte pourra notamment comporter des mesures pour éviter l'implantation des unités de méthanisation sur les sites Natura 2000 et autant que possible les favoriser sur les sites à faible valeur écologique et paysagère (friches industrielles ou agricoles, ...) ;
- La définition d'une marche à suivre pour chaque projet, demandant aux porteurs de projet de favoriser les échanges avec les riverains, les élus...

De plus, le PETR du Pays Barrois mènera une démarche territoriale pour amorcer l'installation de méthaniseurs dans des lieux propices :

- Avec les gestionnaires de réseaux GrDF et GRTGaz, identification des capacités de raccordement sur les réseaux de distribution ou de transport, et des capacités de consommation locale de biogaz et des zones correspondantes ;
- Avec les communes concernées, discussions sur les possibles secteurs voire parcelles pouvant accueillir une unité de méthanisation, en tenant compte des diverses contraintes de raccordement, d'accès, de voisinage... ;

- Avec la chambre d'agriculture, identification des exploitations ou d'autres acteurs souhaitant s'investir dans un projet au sein du secteur identifié ;
- Le cas échéant, amorçage du projet avec les acteurs concernés ;

Si cela s'avère pertinent, il est envisagé la création d'un ou plusieurs méthaniseurs en capacité de :

- Accepter les déchets organiques ménagers ou industriels, grâce à l'installation d'un hygiéniseur ;
- Valoriser les boues issues des stations d'épuration, notamment en lien avec l'association Holositech (action 2.c.5) ;
- Valoriser les produits végétaux issus de l'entretien sous les lignes à haute tension, dans la suite de l'étude menée sur le potentiel méthanogène des fougères.

Indicateurs d'actions

- Création d'une charte (O/N)
- Nombre de méthaniseurs créés avec ou sans concertation préalable

Indicateurs de réussite

- Production de biogaz par an

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-10-2023	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois et GrDF Partenaires : Chambre d'Agriculture, DDT de la Meuse, Gestionnaires de Réseaux	Budget global (en €) : 8 640 Budget détaillé : Temps passé agents : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880 €/an, 8640€ en totalité

Notation environnementale

6 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
1	2	3			
			Sol	X	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
			Biodiversité		Santé
			Risques		Paysage

2.c.2. Créer une dynamique d'écologie industrielle autour de la friche SODETAL

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Entreprises locales ou extérieures

Objectif(s)

- Favoriser le développement économique autour d'un projet de requalification d'une friche industrielle située à Tronville- en-Barrois. Viser à ce titre une forme de sobriété foncière dans les principes d'aménagement.
- Développer un écosystème innovant et cohérent en lien avec les entreprises présentes à proximité du site.
- Mettre en place une offre différenciante pour inciter des entreprises à s'installer sur le site
-

Description

Suite à la liquidation de l'entreprise SODETAL, le site industriel situé à Tronville-en-Barrois est désaffecté. Ce site situé au cœur de l'Agglomération donne directement sur la nationale 135, face au futur giratoire du contournement de Velaines, et est à proximité du site de l'UVE de Tronville, prochainement remplacé, permettant le raccordement d'un éventuel réseau de chaleur. Cette position lui confère un intérêt stratégique à moyen terme que la collectivité souhaite saisir.

Une étude a été portée par l'EPF Grand Est avec le soutien de la Communauté d'Agglomération pour définir le mode de traitement préférentiel. Le premier arbitrage issu de cette étude est la volonté de déconstruire le site, un réemploi du bâtiment de 55 000m² existant étant trop contraignant.

Le budget de déconstruction - désamiantage et dépollution est établi autour de 10M €. La Communauté d'Agglomération doit compléter ces premiers résultats par une étude de faisabilité qui permettra d'estimer les coûts d'aménagement.

Ces différents éléments permettront de définir les modalités de réussite du projet de requalification et un business plan réaliste. Dotée de ces éléments, la Communauté d'Agglomération pourra travailler en lien avec l'EPF à l'acquisition du site et au lancement de l'opération.

En parallèle de ces opérations de traitement foncier, des contacts sont établis avec des acteurs économiques pour identifier leurs besoins en cas d'implantation et pour mettre en œuvre les conditions de réussite de leurs projets. Les entreprises favorisant les domaines disruptifs en matière de développement économique seront favorisées :

- Numérique ;
- Énergies renouvelables ;
- Production d'hydrogène à partir de la chaleur fatale de l'UVE de Tronville pour alimenter les entreprises présentes à proximité et les services de transport.

Indicateurs d'actions

- Avancement des phases déconstruction – désamiantage – dépollution
- Nombre d'entreprises installées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'entreprises utiles à la transition écologique installées
- Mise en place du réseau de chaleur (O/N)
- Valorisation énergétique du réseau de chaleur (en MWh/an)
- Mise en place de la station de production d'hydrogène (O/N)
- Production d'hydrogène (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2021	01-01-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	Budget détaillé : Déconstruction - dépollution : 10 000 000 €. Aménagement du site: A définir Acquisition: A définir

Notation environnementale

4 / 9					
Intensité	Durée	Étendue		Sol	Nuisances et pollutions
1	2	1		Eau	Énergie Climat
				Biodiversité	Santé
				Risques	Paysage

2.c.3. Créer une dynamique d'écologie industrielle à Parc Innov

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Industriels
- Entreprises tertiaires

Objectif(s)

L'objectif de ce parc est de créer un écosystème interdépartemental, structurant et renforçant l'attractivité du territoire, répondant à des besoins industriels identifiés et facilitant les mutualisations et les synergies entre acteurs afin de permettre des économies d'échelle et la mise en œuvre de projets d'économie circulaire.

L'objectif est de permettre aux entreprises de s'adapter aux transitions digitales, écologiques, énergétiques en cours et de créer des emplois au travers d'une implantation sur une zone qui optimisera leurs capacités.

Description

L'objectif de ce parc est de créer un écosystème interdépartemental, structurant et renforçant l'attractivité du territoire, répondant à des besoins industriels identifiés, facilitant les mutualisations et les synergies entre acteurs afin de permettre des économies d'échelle et la mise en œuvre de projets d'économie circulaire.

Le parc sera dédié à l'accueil d'activités technologiques et industrielles mettant en œuvre des innovations dans les domaines de la sobriété et de la transition énergétiques, du traitement et recyclage des déchets et de la réduction de l'empreinte environnementale, et s'inscrivant dans les perspectives de l'usine du futur.

Le déménagement de CarboFrance, dont l'usine actuellement installée à quelques kilomètres du parc est obsolète et énergivore, prévu pour 2024/ 2025, attire plusieurs entreprises intéressées pour valoriser l'énergie et/ou les co-produits issus de la fabrication du charbon de bois.

Les thématiques du parc sont :

La biomasse et les bioressources ;

La métallurgie du futur ;

L'accueil d'activités industrielles innovantes s'inscrivant dans le développement économique des territoires ;

Contenu et étapes

Juillet 2022 (réalisée) : Création du Syndicat Mixte Parc Innov, rassemblant l'ensemble des partenaires du projet (CCPortes de Meuse, CC Bassin de Joinville, Commune de Saudron, CD 55, CD 52 et Région Grand Est)

2024/2025 : Installation de CarboFrance et ouverture à l'installation d'autres entreprises

Indicateurs d'actions

- Nombre d'entreprises installées

Indicateurs de réussite

- Nombre d'entreprises appliquant l'écologie industrielle
- Valorisation de l'énergie (en MWh/an)

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2019	31-12-2030	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION

Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse

Partenaires : Pays Barrois, Région Grand Est, État, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Département de la Meuse

Équipe projet :

Membres du Syndicat Mixte Parc Innov

BUDGET ET MOYENS

Budget global (en €) : 15 000 000

Budget détaillé :

Budget (scenario de base)

Attention : Les coûts d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement ne sont pas estimés et sont intégrés dans les taxes

Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant HT
Electricité (premier exercice)	500 000 €	Opérations	3 277 194 €
Fonction	500 000 €	Subventions	0 €
Travaux	5 000 000 €	Partenariats	0 €
Équipement informatique	400 000 €		
Plan d'investissement	100 000 €		
Formation et frais de gestion	500 000 €		
TOTAL	11 874 194 €	TOTAL	11 874 194 €

Ces éléments budgétaires sont issus de l'étude pré-opérationnelle menée par les 2 collectivités en 2020.

Notation environnementale

4 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
1	2	1			
			Sol	XX	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
			Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

2.c.4. Réhabiliter la friche de Jeand'Heurs et envisager d'en faire un lieu d'émulation en faveur de la transition écologique

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Au profit de la population du territoire
- En partenariat avec de multiples acteurs : Etat (DRAC, DDT, DREAL, ARS) Etablissements publics (OFB, ADEME, AESN), Collectivités et groupement (Région, Département, commune, Pays Barrois), EPFGE, Chambres consulaires (Artisanat, Agriculture, Industrie), CAUE, Associations (Fédération de pêche, MNE, CENL, Connaissance de la Meuse), Office du tourisme

Objectif(s)

- Limiter l'artificialisation des sols en maîtrisant l'étalement urbain et en limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- Revitaliser le bourg de L'Isle-en-Rigault et faire rayonner le site à l'échelle du territoire intercommunale
- Convertir un ancien site de production industrielle en un lieu tourné vers la transition écologique, l'humain et une autre approche économique

Description

Le projet consiste à requalifier la friche industrielle des anciennes papeteries Jeand'Heurs à L'Isle-en-Rigault. Pour ce faire, la Codecom a signé une convention pré-opérationnelle pour la réalisation des études (sols, bâtiments, environnement) afin d'identifier les contraintes et les potentialités d'aménagement du site.

En parallèle, la Codecom mène une concertation avec la population locale au travers d'ateliers participatifs afin de définir les axes du programme d'aménagement. Le site pourrait accueillir diverses activités, centrées autour de la protection de l'environnement, l'économie sociale et solidaire et les services à la personne : hydroélectricité, maraîchage, mise en valeur de la faune/flore, parcs/jardins, espaces partagés de travail (coworking, ateliers d'artisanat et de transmission), espace culturel (expos, théâtre, concert,...), lieu de tourisme local (pêche, guinguette, restauration, chambres d'hôtes, ...), espace dédié à la santé et au social (personnes âgées, lieu intergénérationnel, pharmacie, handicap, ...). Ces activités ne sont encore que des pistes de travail qui seront à nouveau débattues lors de concertations et dans les instances de décision.

Contenu et étapes

- 2022-2023 :
 - Convention pré-opérationnelle EPFGE (étude historique, documentaire et mémorielle + Campagnes de mesures de qualité des sols + Analyse Plomb, amiante + Évaluation quantitative des risques sanitaires, pré-plan de gestion + Étude structure des bâtiments, étude biodiversité
 - Concertation locale pour l'élaboration d'un programme d'aménagement
- 2024 : Recrutement du maître d'oeuvre et réalisation de la Phase Etudes (Début) et Phase Acquisition du site (Début)
- 2025 : Réalisation de la phase Etudes (Fin) et Phase Acquisition du site (Fin) + Recrutement des entreprises de travaux

- 2026 : Démarrage de la Phase Travaux

Indicateurs d'actions

- Nombre d'ateliers de concertation
- Avancement de l'action selon le calendrier envisagé

Indicateurs de réussite

- Nombre d'actions mises en œuvre répondant aux enjeux de la transition écologique

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse	À déterminer

Notation environnementale

4 / 9			X	Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

2.c.5. Accompagner le développement de l'association "HOLOSITECH"

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Grand public
- Collectivités exploitantes de STEU
- Agriculteurs

Objectif(s)

- Cultiver des orties en association ou non avec d'autres végétaux soit sur la station de traitement elle-même, soit sur la zone de dispersion végétalisée de la station afin d'absorber les micropolluants organique ainsi que l'azote et le phosphore.
- Assainir les eaux usées pour des questions de salubrité publique, de protection des milieux naturels et de qualité de l'eau ;
- Rassembler les collectivités, entreprises, acteurs de la recherche et de l'enseignement et associations pour proposer une solution innovante valorisant les ressources locales en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer l'économie circulaire par la valorisation des produits de l'épuration (azote et phosphore pour un usage agricole) l'utilisation raisonnée des ressources en eau et l'optimisation des procédés.
- Créer des emplois locaux non-délocalisables

Description

L'action est portée par l'association Holositech.

Implantée sur le site intercommunal d'Ecurey (commune de Montiers-sur-Saulx, siège de la Communauté de communes des Portes de Meuse), en lien étroit avec le développement des actions engagées dans le cadre de la labélisation au titre des Pôles d'Excellence Rurale, cette structure de préfiguration permettra de compléter efficacement les nombreuses actions déjà engagées sur ce site, notamment en lien avec la recherche appliquée dans le domaine de l'agriculture, la production alimentaire en agriculture biologique, l'insertion des publics fragiles et l'expérimentation des usages de l'ortie (plantation, culture, site de promotion grand public).

HOLOSITECH est donc un véritable projet innovant de développement de territoire de type coopératif, de transition écologique et économique, permettant de réunir une grande diversité d'acteurs.

Afin de protéger ce projet d'intérêt général, une démarche de protection intellectuelle a été engagée. Un dépôt de Brevet à l'INPI a ainsi été effectué en avril 2020. Il est actuellement en phase de dépôt à l'échelle internationale et pourra être exploité par HOLOSITECH dans le cadre d'une licence d'exclusivité à l'échelle de la France ou du Monde.

La place donnée à l'ingénierie et aux savoir-faire locaux est primordiale au sein de ce projet, de même la complémentarité et la solidarité entre les acteurs permettra de répondre aux besoins formulés par des territoires, des exploitants de stations de traitement des eaux usées souhaitant s'engager dans la démarche.

A ce jour, les plantes issues des processus de traitement des eaux usées sont peu valorisées notamment en raison des micropolluants organiques qu'elles contiennent.

Les eaux traitées sortant des stations de traitement et les eaux pluviales issues des surfaces urbanisées et des routes sont, dans la majeure partie des cas, rejetées dans des masses d'eaux superficielles comme les cours d'eau et les mers. Elles contribuent ainsi à la dégradation des milieux naturels en partie due à la pollution qu'elles contiennent. Les micropolluants organiques représentent une part significative de cette pollution. C'est pour cette raison que les eaux usées traitées sont utilisées en agriculture, alors que l'azote et le phosphore qu'elles contiennent sont des éléments fertilisants.

S'il existe déjà des techniques de traitement d'un large spectre de micropolluants organiques contenus dans les eaux usées, il n'en demeure pas moins que ces techniques sont complexes et coûteuses.

Dans le cas où les macropolluants et micropolluants organiques sont transférés des eaux usées vers des plantes cultivées à partir de ces eaux usées, alors ces plantes doivent à leur tour être traitées. Il existe différents traitements de ces plantes cultivées à partir des eaux usées, mais aucun ne peut éliminer un large spectre de micropolluants organiques, de plus sans exportation de déchets mais au contraire en valorisant un produit final conservant les nutriments accumulés par les tissus végétaux.

Pour cela, il est désormais nécessaire de donner une dimension opérationnelle à cette dynamique d'innovation territoriale.

C'est pourquoi, dans le cadre d'un Appel à Projet proposé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, HOLOSITECH a souhaité pouvoir mener à bien un projet de recherche et développement basé sur diverses expérimentations approfondies, et mettre en œuvre une phase pilote permettant :

- ♦ **d'équiper, d'aménager** un panel encore plus conséquent de stations de traitement des eaux usées,
- ♦ de mettre en place un protocole et un **suivi scientifique rigoureux** de ce panel de stations, **intégrant de nouvelles pistes de traitement**,
- ♦ de procéder à la mise en place d'un pilote de **transformation et de valorisation des végétaux** cultivés sur les stations ainsi aménagées,
- ♦ de **promouvoir la démarche** et ses résultats auprès des acteurs du monde de l'eau et de l'assainissement.

Contenu et étapes

- 1) Équipement et suivi d'une Station d'Épuration des Eaux Usées (STEU) pilote plantée d'ortie et de roseaux à Montiers-sur-Saulx ;
- 2) Traitement des micropolluants organiques contenus dans les boues et eaux de sorties de la STEU ;
- 3) Traitement des micropolluants organiques contenus dans les zones de dispersion végétalisées ;
- 4) Mise en place d'un pilote pré-opérationnel de production d'extraits fermentés de végétaux issus de STEU ;
- 5) Élaboration d'un guide méthodologique d'implantation et d'entretien des orties implantées sur les STEU ;
- 6) Développement de la dynamique d'implantation d'orties sur un panel de STEU représentatives ;
- 7) Étude des impacts de l'utilisation des extraits fermentés de végétaux issus de STEU sur les grandes cultures, les cultures maraîchères et les espaces verts publics.

Indicateurs d'actions

- Nombre de stations d'épuration équipées

Indicateurs de réussite

- Résultats du suivi scientifique

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-11-2021	31-12-2023	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : HOLOSITECH Partenaires : Agences de l'eau, Pays Barrois, Région Grand Est, Chambre d'Agriculture, Département de la Meuse, DDT de la Meuse, Écurey Pôles d'Avenir, GIE MAGIE, Commune de Stainville, Communede Montiers-sur-Saulx, SMESM, École d'horticulture de Roville-aux-Chênes Équipe projet : CNRS IBMP de Strasbourg ENSAIA <u>Structures membres d'Holositech :</u> <i>La Communauté de communes des Portes de Meuse.</i> <i>L'Association Départementale des Amis et Parents d'enfants inadaptés de la Meuse (ADAPEIM)</i> <i>L'association LES JARDINS D'ECUREY</i> <i>Les Chantiers du Barrois SAS</i>	Budget global (en €) : 545 000 Budget détaillé : Agence de l'Eau Seine Normande : 350 221 €Région Grand Est : 85 784 € Lorraine Active : 30 000 € Autofinancement (Holositech) : 79 000 €

Notation environnementale

4 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1	XX	Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

3. Axe 3 : Agir ensemble

Le PCAET a pour objet de structurer l'action des collectivités et des acteurs du territoire en faveur de la transition écologique. Celles-ci doivent donc s'organiser pour suivre et mettre en œuvre le futur plan d'actions associé.

La transition écologique concerne tous les acteurs du territoire : certaines actions, portées par le public comme par le privé, seront identifiées dans le programme d'actions du PCAET. Celles-ci, si elles se doivent de permettre l'atteinte des objectifs, ne pourront couvrir tous les sujets. Surtout, des projets de transition écologiques portés par les acteurs du territoire émergent régulièrement ; le Pays Barrois dans son ensemble se doit de pouvoir aider à leur concrétisation.

19 actions répondent à cet axe stratégique :

- o a. Accompagner des actions collectives choisies, structurées et évaluées – 3 actions dont :
 - 1 action relative aux Mobilités
 - 2 actions relatives aux Énergies Renouvelables
- o b. Sensibiliser aux actions individuelles – 3 actions dont :
 - 1 action relative aux Mobilités
 - 1 action relative aux Bâtiments et à l'Habitat
 - 1 action transversale
- o c. Montrer l'exemple : pouvoir d'agir des collectivités – 8 actions dont :
 - 5 actions relatives aux Bâtiments et à l'Habitat
 - 2 actions relatives aux Énergies Renouvelables
 - 1 action relative aux Déchets
- o d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire – 5 actions dont :
 - 1 action relative à l'Aménagement durable
 - 1 action relative aux Mobilités
 - 3 actions transversales

Orientation 3.a. Accompagner des actions citoyennes et collectives choisies, structurées et évaluées

Le Pays Barrois bénéficie d'un tissu citoyen, associatif et économique important, souvent à l'initiative de projets environnementaux innovants. Les acteurs publics soutiennent ces initiatives à la hauteur de leurs moyens.

Cet axe stratégique n'a pas vocation dans un premier temps à définir les actions citoyennes et collectives qui pourraient être accompagnées, même si certaines sont déjà envisagées ci-dessous, mais de permettre leur émergence. Pour cela il est important de conserver et favoriser le tissu associatif, puis de mieux repérer et mieux accompagner les initiatives vertueuses.

Les 3 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 2 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Développement des énergies renouvelables	Atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2032
3a1. Impulser la création de coopératives d'énergie citoyenne (électricité renouvelable, réseaux de chaleur...) 3a3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois	
Baisse du besoin de déplacements : baisse des véhicules particuliers	-2% véhicules.km en 2030 - 10% véhicules.km en 2050
3a2. Favoriser le déploiement de Plan de Mobilité Entreprises	

3.a.1. Impulser la création de coopératives d'énergie citoyenne (électricité renouvelable, réseaux de chaleur...)

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Habitants,
- Collectivités,
- Entreprises...

Objectif(s)

- Développer et se réapproprier les énergies renouvelables locales

Description

Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable permettent de sensibiliser aux enjeux énergétiques, environnementaux et climatiques. De par leur nature, ils mettent en place une démocratie locale et entraînent une implication forte des acteurs du territoire. De plus, une étude montre que ces projets, en plus des aspects sociaux, de dynamique locale et d'appropriation des enjeux, rapportent plus d'argent au territoire. En effet, les projets citoyens génèrent de l'emploi et des bénéfices directs pour les acteurs locaux ayant pris des parts sociales dans le projet. Ainsi une euro investi dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable rapporte en moyenne 2,5€ au territoire.

Le Pays Barrois connaît pour le moment une installation citoyenne de photovoltaïque sur toiture dans la commune de Vald'Ornain. D'autres réflexions sont menées, notamment sur la commune de L'Isle-en-Rigault. Afin d'essaimer ces projets sur le territoire, il est envisagé un partenariat avec le réseau GECLER afin de :

- Organiser des événements de communication ou sensibilisation aux énergies citoyennes ;
- En cas d'émergence d'un collectif, former les porteurs de projet sur les plans techniques, financiers, de gestion de projets...

Contenu et étapes

- Formaliser le partenariat avec GECLER ;
- Organiser deux à trois événements de sensibilisation ;
- Le cas échéant, accompagner l'émergence de projets, faciliter le lien entre collectifs et collectivités.

Indicateurs d'actions

- Nombre de réunions de sensibilisation
- Nombre de projets accompagnés

Indicateurs de réussite

- Production d'énergie renouvelable des projets accompagnés
- Production d'énergie renouvelable sur le Pays Barrois
- Part de la production d'énergie renouvelable sur la consommation énergétique totale

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2023	01-03-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Budget global (en €) : 11 140 Budget détaillé : <u>Animation et formations</u> : 1500 € <u>Communication</u> : 1000 € <u>Temps passé agent</u> : 12 jours/an sur 3 ans, soit 2880€/an, 8640€

Notation environnementale

6 / 9					
Intensité 1	Durée 2	Étendue 3			
			Sol	X	Nuisances et pollutions
			Eau	XX	Énergie Climat
			Biodiversité	X	Santé
			Risques		Paysage

3.a.2. Favoriser le déploiement des Plans de Mobilité Entreprises et Administrations

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Entreprises volontaires du territoire du Pays Barrois

Objectif(s)

Optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements des salariés des entreprises, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier

Description

Un plan de mobilité s'articule ainsi :

1. Mettre en place les prémices du plan mobilité (stratégie de concertation et communication)
2. Réaliser un diagnostic
3. Établir plusieurs scénarios puis un plan d'actions
4. Mettre en oeuvre le plan de mobilité
5. Suivre et évaluer vos actions

Contenu et étapes

Afin de favoriser la mise en place de plans de mobilité à l'échelle du Pays Barrois, il faudra préalablement prévoir des discussions avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, les administrations et les Autorités Organisatrices de Mobilité pour favoriser la réussite des projets.

Un lien devra être fait avec la solution de covoiturage retenue dans le cadre du RLMD (fiche action 1.a.6)

Indicateurs d'actions

- Nombre de Plans de Mobilité Entreprises engagés

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur des transports des particuliers
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur des transports des particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2023	01-01-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Région GrandEst, Chambre des Commerces et de l'Industrie Équipe projet : PETR Du Pays Barrois Techniciens mobilité EPCI et Région Grand Est Personne référente Meuse CCI	Budget global (en €) : 18 000 Budget détaillé : <u>Temps passé agent</u> : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000€/an, 18 000 € <u>Coût moyen d'un PME / PMA</u> : 5000 €, pris en charge par l'entreprise. Possibles aides de l'ADEME et de la Région.

Notation environnementale

6 / 9					
Intensité	Durée	Étendue			
1	3	2			
				Sol	XX
				Eau	XX
				Biodiversité	X
				Risques	
					Nuisances et pollutions
					Énergie Climat
					Santé
					Paysage

3.a.3. Envisager la création d'un réseau de chaleur local autour du site des Chantiers du Barrois

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Les Chantiers du Barrois
- Les sites voisins : Centre de tri de La Poste, URSSAF...

Objectif(s)

- Production d'énergie renouvelable à partir de biomasse
- Maîtrise de l'énergie

Description

La SAS "Les Chantiers du Barrois" est une entreprise d'insertion créée en 1989, installée sur l'ancien site industriel de France Télécom à Bar-le-Duc depuis 2004. Elle emploie 45 salariés et agit dans 3 domaines : Les Rivières et milieux naturels, l'Assainissement et les Paysages.

En 2020, l'entreprise s'est engagée dans un plan d'actions dédié à la transition écologique en agissant sur trois domaines : l'énergie, la gestion intégrée de l'eau et la biodiversité. Ainsi sur le site de Bar-le-Duc, une centrale photovoltaïque sur toiture et un système de récupération et filtration des eaux ont déjà été installés, et une partie des espaces bétonnés a été végétalisée.

De nouveaux besoins en chaleur apparaissent à l'occasion de l'ouverture d'un garage solidaire. Pour y répondre, la SAS Les Chantiers du Barrois envisage la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois. Les activités de l'entreprise (élagages) permettraient de contrôler son approvisionnement en valorisant les co-produits du bois. Une étude de faisabilité à réaliser en 2023 permettrait d'étudier l'opportunité de raccorder les sites voisins (centre de tri de La Poste, URSSAF, voire centre technique du Département et habitations) et de procéder à de la cogénération électrique.

Contenu et étapes

- Identifier les besoins collectifs et réunir les parties prenantes selon une approche territoriale ;
- Mener l'étude de faisabilité ;
- Le cas échéant, dimensionner le projet et réaliser le réseau de chaleur.

Indicateurs d'actions

- Avancement dans la mise en œuvre du réseau de chaleur

Indicateurs de réussite

- Valorisation énergétique de la chaudière bois
- Valorisation énergétique des réseaux de chaleur

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-01-2022	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Les Chantiers du Barrois Partenaires : Département de la Meuse, Région Grand Est, Pays Barrois, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	

Notation environnementale

4 / 9				Sol	Nuisances en phase travaux	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

Orientation 3.b. Sensibiliser aux actions individuelles

Les actions individuelles sont au cœur de la transition écologique et inversement la transition écologique a des incidences importantes sur la vie quotidienne des personnes.

Dans leur logement, la température de chauffe et l'achat et l'usage d'appareils électriques peuvent varier la consommation énergétique. De même, le choix d'un mode alternatif de déplacements nécessite un changement d'habitude qui n'est pas facilement appropriable. D'autres « gestes » de la vie quotidienne (achats quotidiens, investissements, loisirs...) doivent être mis en valeur dans l'espace public, les médias, les informations publiques...

Le choix de modes de vie plus sobres est aussi plébiscité par des habitants du Pays Barrois et au-delà ; les caractéristiques rurales et naturelles du territoire permettraient d'attirer de nouvelles populations, souvent actives et à l'initiative d'actions écologiques et sociales.

Enfin, la crise écologique, le changement climatique, leurs impacts locaux et les réponses mises en œuvre dans le cadre de ce PCAET et au-delà doivent également faire l'objet de communications.

Les 3 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 3 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Baisse de la température de chauffage des logements : part de ménages sensibilisés à la baisse de température dans les logements (- 1°C)	80% des ménages baissent leur température d'un degré
3b1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population 3b2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments	
Réduction de l'électricité spécifique	Sensibilisation de 50% des ménages
3b1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population 3b2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments	
Mobilités alternatives	-2% véhicules.km en 2030 - 10% véhicules.km en 2050
3b3. Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs	

3.b.1. Animer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire à destination de la population et des établissements scolaires

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Population du Pays Barrois

Objectif(s)

- Aller vers un consensus citoyen de la nécessité d'actions contre le changement climatique
- Permettre aux citoyens d'agir individuellement et collectivement

Description

L'idée de cette action est de renforcer la politique d'animation des EPCI et du PETR en faveur de la transition écologique, en bâtissant autour d'actions déjà existantes, sur les domaines de réduction des déchets par exemple, et en approfondissant sur d'autres domaines (animations autour de l'habitat, sur les mobilités, sur les économies d'eau).

Les agents des EPCI et du PETR se concerteront pour mutualiser certains matériels ou actions de sensibilisation.

En lien avec les actions 3.b.4 "Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs" et 1.b.3. "Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'écoles et autres espaces publics", le PETR et les EPCI pourront également accompagner les établissements scolaires qui le souhaitent dans des interventions en classe voire dans des projets pédagogiques complets sur les sujets de la transition écologique, par exemple pour mettre en place des potagers pédagogiques dans les cours désimperméabilisées. Pour cela, ils pourront proposer des actions de sensibilisation ou se mettre en lien avec des acteurs locaux agréés.

Les actions pourront être portées en direct ou en mobilisant le tissu local, notamment associatif.

Contenu et étapes

- Réunir initialement puis régulièrement les agents des EPCI et PETR menant des actions de sensibilisation : ambassadeurs du tri, chargés de mission...
- Recenser les actions effectuées, le matériel et les argumentaires disponibles ;
- Le cas échéant, mutualiser certaines actions de sensibilisation et créer de nouvelles actions communes.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes touchées

Indicateurs de réussite

- /

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-05-2023	01-07-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY Équipe projet : Chargés de missions PETR et EPCI	Budget global (en €) : 18 000 Budget détaillé : Temps passé agent : 25 jours/an sur 3 ans, soit 6000€/an, 18 000€ en totalité

Notation environnementale

5 / 9			XX	Sol	X	Nuisances et pollutions
			XX	Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2	X	Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.b.2. Sensibiliser les particuliers et les usagers de bâtiments publics à l'usage énergétique des logements et bâtiments

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Particuliers
- Usagers des bâtiments publics

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments par la sobriété et le meilleur usage des bâtiments

Description

Dans la poursuite des actions de conseils et sensibilisation à l'amélioration énergétique (actions 1.c1. et 1.c.1a.) et de rénovation du bâtimentaire public (actions 3.c.1. et suivantes), le PETR du Pays Barrois souhaite mettre en place des actions de sensibilisation à la sobriété et au bon usage des bâtiments.

Cela pourra prendre la forme de :

- Actions de sensibilisation lors d'événements publics ;
- Distribution de documents d'informations, affiches, supports de communication ;
- Formations auprès des usagers récurrents d'un bâtiment, par exemple en début d'année ou de période de chauffe, au moment de l'installation d'un nouveau matériel...

Le Pays Barrois réunira les acteurs concernés pour mettre en place cette séquence : conseillère France Rénov', animateurs OPAH, association SoliHa, bailleurs publics ou privés, services techniques des EPCI et communes...

Contenu et étapes

- Mise en place du réseau d'acteurs
- Définition précise des actions et supports de communication
- Élaboration des documents et organisation des événements

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes touchées

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur résidentiel
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur résidentiel

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
03-04-2023	27-06-2025	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY, SoliHa Équipe projet : Chargée de Mission PCAET Conseillère France Rénov'	Budget global (en €) : 18 000 Budget détaillé : Temps passé agent : 25 jours par an sur 3 ans, soit 18000€ en totalité

Notation environnementale

5 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.b.3. Sensibiliser les plus jeunes aux modes de déplacements alternatifs

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Public scolaire
- Grand Public

Objectif(s)

Favoriser l'utilisation de solutions de mobilités durables dès le plus jeune âge

Description

Dans le cadre de la Stratégie cyclable et du RLMD, cette action consiste à mettre en place une campagne de sensibilisation en direction des plus jeunes :

- Développement d'une école cyclo dans le sud meusien en partenariat avec la Fédération Départementale de Cyclotourisme,
- Promotion de l'événementiel « La Meuse à vélo » qui encourage les écoles du territoire à participer à des sorties à vélo,
- « Savoir rouler à vélo » en partenariat avec l'Education Nationale,
 - Evènements ponctuels : opérations de sensibilisation en partenariat avec la sécurité routière, ateliers pédagogique, challenge mobilité, parking day, défi photos...

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Nombre de personnes touchées

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du secteur des transports des particuliers
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur des transports des particuliers

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-03-2022	01-05-2026	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Élu(s) référent(s) : Benoît Hacquin / Pierre Burgain Structure pilote : Pays Barrois Responsable(s) : EliseBranget Partenaires : PETR du Pays de Verdun, PETR Coeur de Lorraine, Officedu Tourisme Sud Meuse, COPARY, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Département de la Meuse, Région Grand Est, Education Nationale	Budget global (en €) : 40 000 Budget détaillé : - Environ 20 000 € Pays Barrois - Environ 20 000 € OT Meuse

Notation environnementale

5 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

Orientation 3.c. Collectivités : Montrer l'exemple

Les collectivités sont à la manœuvre du PCAET et à l'initiative de nombreuses actions qui pourront être mises en place dans les différents secteurs économiques. Elles ont un rôle prépondérant à jouer sur certains services publics, comme l'installation de bornes de recharge électrique, l'ouverture de Maisons France Services et de tiers-lieux, les solutions de mobilités alternatives performantes, la mise en place de réseaux de chaleur, la gestion et le traitement des déchets...

Enfin les collectivités locales sont elles-mêmes consommatrices d'énergie pour leurs bâtiments, leurs flottes de véhicules, l'éclairage public... Les intercommunalités devront *a minima* se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation de leurs bâtiments intercommunaux.

Les 8 actions de cette orientation contribuent à répondre aux 4 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Réhabilitation énergétique des bâtiments tertiaires	Réhabilitation de 11% des bâtiments tertiaires en 2030, 25% en 2050
3c1. S'organiser pour la rénovation du bâti tertiaire public en faveur d'une meilleure performance énergétique 3c1a. Engager un programme de travaux des bâtiments intercommunaux et des logements dans la suite des audits énergétiques (CC des Portes de Meuse) 3c1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement (CA Meuse Grand Sud) 3c1c. Se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux	
Renouvellement de l'éclairage public : économie d'éclairage public	-20% à horizon 2030 -50% à horizon 2050
<i>La dynamique mise en place par les syndicats d'électrification, notamment le syndicat départementale Fuclem, permet l'atteinte de cet objectif</i>	
Qualité de l'air	Améliorer la qualité de l'air intérieur (<i>non chiffré</i>)
3c2. Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics	
Développement des énergies renouvelables	<u>Bois-énergie</u> : Accroissement du recours au bois-énergie (individuel ou réseau de chaleur) mais Baisse de la demande globale de chauffage = Stabilisation de la consommation globale de bois-énergie
	<u>Hydraulique</u> : Les projets hydroélectriques « au fil de l'eau » qui pourraient émerger seront suivis et si possible accompagnés.
<u>Bois-énergie</u> 3c3. Poursuivre le déploiement de chaufferies bois dans les bâtiments intercommunaux et envisager systématiquement la possibilité de créer des réseaux de chaleur (CC des Portes de Meuse)	
<u>Hydraulique</u> : 3c5. Installer plusieurs micro-centrales hydroélectriques en marge des projets d'aménagement de la Communauté de Communes	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Eau : Débit des cours d'eau
 - o Source : Agence de l'Eau
 - o Périodicité : annuelle
- Nuisances et pollutions : Nombre de compost distribué
 - o Source : Collectivités
 - o Périodicité : annuelle
- Paysage : Nombre de bâtiments publics rénovés
 - o Source : Collectivités
 - o Périodicité : annuelle

3.c.1. S'organiser pour la rénovation du bâtiment public : mettre en œuvre le programme Intracting

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Bâtiments des intercommunalités (en priorité) et des communes

Objectif(s)

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics
- Améliorer le confort thermique des usagers des bâtiments publics

Description

Le dispositif Intracting est un mécanisme financier permettant le financement d'un programme d'actions de performance énergétique, mis en œuvre, dirigé et vérifié par une collectivité, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), et devant générer des économies d'énergie. Celles-ci sont affectées en premier lieu au remboursement d'une Avance Remboursable Intracting consentie par la CDC. Les économies d'énergie pourront ensuite permettre de financer la réalisation de nouveaux travaux d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier.

Sur la base d'un premier état des lieux, piloté par le PETR et effectué au sein des intercommunalités, le plan d'action énergétique proposera des actions à tous les niveaux : maintenance, exploitation, travaux neufs, informatique, gestion de contrat, gestion de l'occupation... Celles-ci seront ensuite hiérarchisées pour maximiser les économies d'énergies dès les premières années, afin de dégager les marges de manœuvre financières suffisantes pour les travaux plus onéreux.

Contenu et étapes

- État des lieux énergétique des bâtiments communautaires et choix des bâtiments inclus dans le dispositif
- Élaboration d'un plan d'actions énergétique et priorisation des actions ;
- Signature d'une convention avec la Caisse des Dépôts et des Consignations
- Mise en œuvre des actions par étape.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visé par le programme, par EPCI
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2022	31-12-2035	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY, Caisse des Dépôts et des Consignations	Budget global (en €) : 8 640 Budget détaillé : <u>Temps agent passé</u> : 12 jours/an sur 3 ans, soit 8640€ L'étude est prise en charge par la Caisse des Dépôts et des Consignations. Le montant des travaux ne sera connu qu'à l'issue de cette étude.

Notation environnementale

8 / 9			X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.c.1a. Engager un programme de travaux des bâtiments intercommunaux et des logements dans la suite des audits énergétiques

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Locataires
- Salariés de la CC Portes de Meuse
- Usagers des bâtiments publics.

Objectif(s)

- Développer l'attractivité du parc immobilier locatif intercommunal.
- Réhabiliter le patrimoine bâti.
- Réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et les coûts de fonctionnement du patrimoine bâti.
- Développer l'autonomie énergétique intercommunale.
- Améliorer les conditions de travail des usagers.

Description

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique et des conditions d'exploitation de son patrimoine bâti, ainsi qu'avec un objectif commun de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de valorisation des ressources renouvelables, la CC Portes de Meuse porte divers audits énergétiques. Suite aux conclusions de ces audits, elle souhaite pouvoir engager un programme de travaux de réhabilitation à moyen terme.

Contenu et étapes

- Hiérarchisation des préconisations des audits.
- Définition du programme prévisionnel de réhabilitation
- Engagement des travaux.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	01-09-2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse	Budget détaillé : Budget à déterminer selon les choix de travaux effectués

Notation environnementale

8 / 9			X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3c1b. Intégrer l'enjeu de rénovation des bâtiments communautaires au cœur du prochain Plan Pluriannuel d'Investissement

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Renforcer la place de la rénovation énergétique des bâtiments comme élément transversal des projets d'investissement de la collectivité.
- Rendre le parc bâtiminaire de la collectivité sobre énergétiquement.
- Mettre en place des opérations exemplaires sur le territoire.

Description

La Communauté d'Agglomération a adopté en juillet 2022 un projet de territoire qui prévoit les besoins en rénovation de nombreux établissements communautaires dans les différents champs de compétence de la collectivité. Le parc bâtiminaire est relativement ancien et peu performant énergétiquement.

Dans l'optique de l'évolution du cadre national (stratégie nationale bas carbone ; décret tertiaire ; décret BACS...), la collectivité souhaite faire des enjeux de sobriété énergétique un pilier de sa politique de rénovation.

Cette volonté doit se traduire par une prise en compte des enjeux de performance dans tous les projets majeurs de rénovation de la collectivité en réduisant les consommations énergétiques, en mettant en place des systèmes d'automatisation et en priorisant les interventions sur les bâtiments les plus énergivores de son parc.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-07-2022	31-12-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud	

Notation environnementale

8 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.c.1c. Se doter d'un programme d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux du Pays de Revigny

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Renforcer la place de la rénovation énergétique des bâtiments comme élément transversal des projets d'investissement de la collectivité.
- Rendre le parc bâtiminaire de la collectivité sobre énergétiquement.
- Mettre en place des opérations exemplaires sur le territoire.

Description

Le parc bâtiminaire de la COPARY contient des éléments anciens et peu performants énergétiquement. Dans le contexte de transition énergétique et de hausse des coûts de l'énergie, la collectivité souhaite faire des enjeux de sobriété énergétique un pilier de sa politique de rénovation.

Cette volonté doit se traduire par une prise en compte des enjeux de performance dans tous les projets majeurs de rénovation de la collectivité en réduisant les consommations énergétiques et en priorisant les interventions sur les bâtiments les plus énergivores de son parc.

Les bâtiments cibles sont les suivants :

- Réhabilitation thermique et de confort des usagers du gymnase de la COPARY
- Réhabilitation et extension de la Résidence d'Artistes « Le Cabagnol », à Nettancourt
- Maison Médicale de l'Ornain (travaux d'extension programmés)
- Espace Culturel de la COPARY

Contenu et étapes

- Diagnostic énergétique pour chaque bâtiment
- Identification des travaux à mener
- Élaboration d'un programme de travaux pluriannuel

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme
- Nombre d'actions d'économie d'énergie mises en œuvre

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique des bâtiments concernés
- Consommation énergétique du secteur tertiaire
- Émissions de polluants et gaz à effet de serre du secteur tertiaire

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
05/2023	n.c.	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	À définir suite au diagnostic

Notation environnementale

8 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.c.2. Veiller à la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☐ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Usagers des bâtiments publics des communes et intercommunalités
- Gestionnaires des bâtiments publics des communes et intercommunalités

Objectif(s)

- Améliorer la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics accueillant du public.

Description

Dans la poursuite des actions de mesures et sensibilisation mises en place en 2018 dans les écoles, le PETR du Pays Barrois souhaite mettre en place des actions de sensibilisation à la qualité de l'air dans les bâtiments communaux et intercommunaux.

Cela pourra prendre la forme de :

- Mesures de qualité de l'air dans les bâtiments publics ;
- Prescriptions de travaux sur les ouvrants et appareils de chauffage et de ventilation ;
- Actions de sensibilisation auprès des usagers ;
- Distribution de documents d'informations ;
- Formations auprès des usagers récurrents d'un bâtiment, par exemple en début d'année.

Le Pays Barrois coordonnera ces interventions avec les agents des intercommunalités et les gestionnaires des bâtiments.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme

Indicateurs de réussite

- Nombre d'actions en faveur de la qualité de l'air mises en œuvre

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
02-01-2024	31-12-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Communauté de Communes des Portes de Meuse, COPARY	Budget global (en €) : 18 000 Budget détaillé : Temps passé agents : 25 jours/an sur 3 ans, soit 18000 €

Notation environnementale

4 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.c.2. a. Sensibiliser les élus et la population aux risques et mesures à adopter lors des pics de pollutions

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☐ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Maires et élus intercommunaux
- Population

Objectif(s)

- Mieux réagir lors de pics de pollution
- Réduire l'intensité des pics de pollution
- Réduire les incidences sanitaires des pics de pollution

Description

Le PETR du Pays Barrois prévoit d'informer les Maires, élus intercommunaux et élus du PETR sur les dangers de la pollution de l'air, les risques des pics de pollution et les mesures à adopter lorsque ceux-ci surviennent, selon le type de polluants.

Ces informations pourront prendre plusieurs formes :

- Points d'informations lors d'une ou plusieurs conférences des Maires du Pays Barrois (2 par année) ;
- Points de formations lors des réunions ou ateliers du Pays Barrois ;
- Incitation à participer au réseau des élus engagés dans la Transition écologique, animé par la Région Grand Est, l'ADEME et la DREAL ;
- Incitation à adhérer aux newsletters et alertes d'Atmo Grand Est ;
- Création et/ou diffusion de plaquettes ou lettres d'infos envoyées par courrier ou voie électronique dans les communes ;

Ces informations seront construites de façon à ce qu'elles puissent être relayées par les élus vers la population, notamment en période de pics de pollution via les moyens de communication habituels : lettres d'informations communales, applications d'alertes et d'informations... Des alertes sur les réseaux sociaux pourront également être créées et relayées par les différentes pages des collectivités.

Indicateurs d'actions

- Nombre de points ou outils d'informations envers les élus

Indicateurs de réussite

- Nombre d'alertes envoyées par les élus vers la population

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	31-12-2024	n.c.	10%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois, Communes, Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY Équipe projet : Chargés de mission transition écologique du PETR du Pays Barrois	Budget global (en €) : 1 000 Budget détaillé : Animation par les chargés de mission Coûts de conception / impression de plaquettes : environ 1000 € TTC

Notation environnementale

4 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau		Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.c.3. Poursuivre le déploiement de chaufferies bois dans les bâtiments intercommunaux et envisager systématiquement la possibilité de créer des réseaux de chaleur

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Patrimoine bâti de la Communauté de Communes des Portes de Meuse
- Autres bâtiments pouvant être intégrés au projet

Objectif(s)

- Faire des économies de fonctionnement (coût de l'énergie, moins d'interventions car mode de chauffage unique pour plusieurs bâtiments, diminution des entretiens...)
- Utiliser une énergie renouvelable,
- Faire travailler la filière locale,
- Montrer l'exemple

Description

Mise en place de chaufferies bois plaquette et réseau de chauffage pour chauffer et produire l'eau chaude de bâtiments intercommunaux, et autres bâtiments pouvant s'intégrer au projet.

La chaufferie bois du gymnase intercommunal à Haironville, qui chauffe également l'école, est opérationnelle. La chaufferie bois de la Gendarmerie à Gondrecourt-le-Château, est posée et sera opérationnelle en Février 2023, lorsque le projet sera réceptionné.

Enfin il est envisagé de remplacer la chaufferie en gaz propane de l'ancien collège de Montiers-sur-Saulx par une chaufferie bois plaquettes. La décision sera prise dans le cadre du réaménagement global du bâtiment.

La communauté de communes ou l'éventuel autre gestionnaire d'une chaufferie-bois sera vigilante à s'approvisionner en bois issu de la filière locale, dans des forêts disposant d'un label de gestion durable.

Indicateurs d'actions

- Nombre de bâtiments visés par le programme

Indicateurs de réussite

- Valorisation énergétique des bâtiments concernés
- Production d'énergie renouvelable de type biomasse

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2021	31-12-2026	n.c.	40%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Élu(s) référent(s) : Francis LEROUX Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse Partenaires : Région Grand Est, GIP Objectif Meuse, ADEME Équipe projet : Communauté de Communes des Portes de Meuse + Equipe de maîtrise d'oeuvre	Budget global (en €) : 150 000 Budget détaillé : Coût d'une chaufferie bois : Entre 130 000 € et 155 000 € Subventions : - Climaxion : 50 % (Région Grande Est 25 % + ADEME 25 %) - GIP Objectif Meuse : 30 %

Notation environnementale

6 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 2	Étendue 2		Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

3.c.4. Poursuivre l'opération "Composteurs" pour diminuer le volume de déchets fermentescibles

Périmètre géographique : Pays de Revigny-sur-Ornain

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Réduire les volumes de déchets soumis à un traitement industriel
- Réduire les volumes de déchets en transit vers un site d'accueil puis de traitement
- Augmenter le volume de déchets traités in situ et à coût neutre

Description

Les déchets verts et déchets de cuisine représentent environ un tiers d'une poubelle d'un ménage. Plutôt que d'être mélangés aux autres déchets ménagers et de ce fait participer à l'augmentation des coûts économiques et énergétiques liés à leur gestion, la COPARY encourage la réduction de ce volume grâce à la technique du compostage individuel, dans un territoire composé majoritairement de logements avec jardins, où le composteur peut être installé et l'humus valorisé.

C'est ainsi que la COPARY anime depuis 20 ans un dispositif intercommunal de vente de composteurs et / ou lombricomposteurs à tarif réduit aux habitants. Un guide de bon usage du matériel et du compost produit est également fourni.

Afin de dynamiser ce programme, il est envisagé d'animer des actions de sensibilisation et de formations au sein des vergers conservatoires et jardins partagés du territoire, en lien avec l'action « 1d4. Accompagner les communes dans l'acquisition, la préservation et l'animation de jardins ou vergers nourriciers ».

Indicateurs d'actions

- Mise en œuvre du programme intercommunal
- Nombre de composteurs vendus

Indicateurs de réussite

- Volumes de déchets verts entrant en déchetterie

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
2002	n.c.	n.c.	En cours

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : COPARY	Environ 4000€/an

Notation environnementale

4 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 1	X	Biodiversité		Santé
			X	Risques		Paysage

3.c.5. Installer plusieurs micro-centrales hydroélectriques en marge des projets d'aménagement de la Communauté de Communes

Périmètre géographique : Portes de Meuse

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Objectif(s)

- Exploitation de la force motrice de l'eau en tant que ressource renouvelable d'énergie sans impact supplémentaire sur le milieu aquatique
- Valorisation de l'énergie produite dans le cadre du projet d'aménagement

Description

Exploitation de la force motrice de l'eau au droit de seuils existants installés dans les cours d'eau du territoire via l'installation de turbine hydroélectriques, dans l'ordre de priorité :

- Seuil de la Pointerie dans la Marne à Ancerville dans le cadre du projet d'aménagement de la base d'eaux vives ;
- Seuil de la Saulx à L'Isle-en-Rigault dans le cadre du projet de reconversion de la friche industrielle des anciennes papeteries Jeand'Heurs ;
- Seuil de la Saulx à Ecurey dans le cadre du développement du maraîchage biologique par les Jardins d'Ecurey (valorisation pour le chauffage des serres en hiver - pour le moment non possible en AB) ou de l'installation du siège de la Codecom (auto-consommation).

Contenu et étapes

Base d'eaux vives et Jeand'Heurs :

- 2023 : phase de réflexion
- 2023 : phase d'étude/décision
- 2024 : programme d'opération + recrutement du maître d'œuvre + phase Etudes (début)
- 2025 : phase études (fin) + instruction réglementaire
- 2026 : instruction réglementaire + recrutement des entreprises de travaux
- 2027 : phase travaux

Ecurey : Pas de programme pour le moment.

Indicateurs d'actions

- Nombre de projets menés à termes

Indicateurs de réussite

- Production d'énergie renouvelable hydroélectrique

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-01-2022	31-12-2027	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté de Communes des Portes de Meuse Partenaires : Région Grand Est, Département de la Meuse, ADEME, Agences de l'eau	À définir

Notation environnementale

5 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 2	Étendue 1	Impacts limités sur infrastructures existantes	Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.c.6. Accentuer la sobriété énergétique de l'éclairage public

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Communes et syndicats d'électrification

Objectif(s)

- Baisser la consommation énergétique de l'éclairage public
- Diminuer la pollution lumineuse et adapter l'éclairage public aux besoins humains et naturels

Description

Afin de diminuer la consommation électrique de l'éclairage public et lutter contre la pollution lumineuse, le PCAET prévoit deux types d'actions :

- La poursuite le programme porté par le Syndicat des énergies de la Meuse, la FUCLEM, en faveur de la modernisation de l'éclairage public générant une économie d'énergie ;
- La promotion de la gestion économe de l'éclairage public ;

La FUCLEM, syndicat départemental des énergies de la Meuse, est un Syndicat Mixte de type fermé, ses membres étant exclusivement des Communes et des EPCI compétents en Électricité. La "Distribution Publique d'Électricité" est la compétence obligatoire de la FUCLEM, transmise par les communes ou groupements de communes adhérents. La FUCLEM participe à la modernisation ou à l'extension en souterrain du réseau de l'Éclairage Public de ses communes ou EPCI adhérents. Enfin, la FUCLEM a également un rôle important de conseil auprès de ses adhérents dans le choix de matériels, d'aide dans les dossiers ou avec le concessionnaire ENEDIS.

Ainsi la FUCLEM promeut la modernisation de l'éclairage public générant une économie d'énergie, notamment en accordant une subvention pouvant aller jusqu'à 60% à ces travaux, cumulables avec d'autres aides, notamment EDF Collectivités ou le GIP Objectif Meuse.

Ce programme est bien connu des communes et la plupart d'entre elles ont déjà modernisé tout ou partie de leur réseau. Le PETR du Pays Barrois contribuera à la bonne connaissance de ce programme et sensibilisera les Maires et élus lors de leurs contacts réguliers.

De plus, le PETR du Pays Barrois, en partenariat avec la Fuclem, promouvra auprès des communes et des syndicats d'électrification l'usage économe de l'éclairage en privilégiant la modulation des puissances, le pilotage quartier par quartier, la définition de trames noires, la réalisation de schémas de l'éclairage public... Cela pourra se faire lors de conférences de Maires, via la diffusion de newsletters, etc...

État de publication : Non publié / Priorité : moyenne / Échelle : Pays Barrois

Indicateurs d'actions

- Nombre de projets de modernisation de l'éclairage public menés à termes
- Nombre de projets d'usage économe de l'éclairage public menés à termes

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique de l'éclairage public

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-06-2023	31-05-2026	n.c.	70%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Partenaires : Pays Barrois, GIP Objectif Meuse, EDF Collectivités	

Notation environnementale

4 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 3	Étendue 1	X	Biodiversité		Santé
				Risques	X	Paysage

Orientation 3.d. Structurer et piloter ensemble la transition écologique du territoire

Comme chaque politique publique, la mise en œuvre du PCAET doit bénéficier d'une feuille de route, d'un suivi et d'une évaluation pour être efficace.

L'intérêt et la difficulté du PCAET résident dans le fait qu'il est élaboré par le PETR du Pays Barrois alors que la mise en œuvre des actions sera bien souvent confiée aux intercommunalités, ou effectuée à l'échelle des intercommunalités, qui auront ainsi plus de facilité à les suivre. La coopération entre les trois intercommunalités et le PETR doit donc se poursuivre et se renforcer ; les EPCI devront aussi prendre en main le plan d'actions, et notamment nommer un chef de projet en leur sein.

La gouvernance de la transition écologique ne concerne pas uniquement les collectivités porteuses du PCAET : certaines filières doivent également renforcer leur coopération et structuration pour mener à bien les actions proposées et les objectifs fixés. Nous pensons ici à la filière de l'exploitation et transformation forestière, à la transformation et commercialisation en circuits-courts de produits agricoles, aux métiers de la rénovation de bâtiments...

Les 5 actions de cette orientation contribuent à répondre à 2 leviers identifiés dans la stratégie :

Levier identifié	Objectifs fixés
Changement de motorisations : baisse du recours au pétrole en faveur des véhicules électriques, biogaz et hydrogène	1% de pétrole pour le secteur des transports en 2050
3d3. Permettre le déploiement de véhicules à faibles émissions	
Contribution à la mise en œuvre de l'intégralité de la stratégie	/
3d1. Proposer un accompagnement des communes à la transition écologique et énergétique et à l'aménagement durable 3d2. Poursuivre les études sur la vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique et enrichir le plan d'actions du PCAET par des actions d'adaptation 3d4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique" (CA Meuse Grand Sud) 3d5. Conduire, coordonner et évaluer les politiques publiques visant à l'atteinte des objectifs PCAET	

Pour cette orientation, l'évaluation environnementale prévoit le suivi des indicateurs environnementaux suivants :

- Risques : Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels par commune
 - o Source : Géorisque
 - o Périodicité : annuelle

3.d.1. Proposer un accompagnement des communes à la transition écologique et énergétique et à l'aménagement durable

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Communes du Pays Barrois

Objectif(s)

- Permettre aux communes, notamment les plus petites, de mener des réflexions, et le cas échéant des travaux, quant à l'aménagement et l'usage de leurs espaces et bâtiments publics.

Description

Cette action passera par un ou plusieurs Appels à Projets soumis aux communes du Pays Barrois pour les accompagner dans leurs projets d'aménagement des espaces publics et/ou de rénovation de leurs bâtiments.

L'accompagnement consistera à :

- Établir un diagnostic des problématiques de la commune ;
- Mener des réflexions et concertations avec les habitants et usagers des communes ;
- Proposer des actions à mettre en œuvre sur la commune (travaux, services...) ;
- Accompagner la commune dans la mise en œuvre des actions et la recherche de financement.

Concernant la sélection des communes, plusieurs pistes sont à étudier :

- Lancer des AAP par thématique (aménagement de places publiques, voies piétonnes ou cyclables, reprise de dents creuses ou bâtiments vacants, rénovation de logements communaux...)
- Lancer des AAP généralistes et voir avec chaque commune les projets qui la concernent.

Contenu et étapes

- Sondage auprès des communes sur les problématiques rencontrées ;
- Élaboration du dispositif d'accompagnement, avec les partenaires et si nécessaire des prestataires ;
- Lancement de l'Appel à Projet auprès des communes ;
- Accompagnement à la définition du projet ;
- Accompagnement à la mise en œuvre des actions et à la recherche de financement.

Indicateurs d'actions

- Avancement de la construction de l'offre
- Nombre de projets menés à termes

Indicateurs de réussite

- *Le cas échéant, quantifier les économies ou productions d'énergie*

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2023	31-08-2026	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : CAUE, Ordre des architectes Équipe projet : Chargé de mission SCOT Chargé de mission PCAET	Budget global (en €) : 32 400 Budget détaillé : Temps passé agent : 45 jours/an sur 3 ans, soit 32400 € en totalité

Notation environnementale

6 / 9			X	Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 2	Étendue 2	X	Biodiversité		Santé
				Risques		Paysage

3.d.2. Poursuivre les études sur la vulnérabilité du Pays Barrois au changement climatique et enrichir le plan d'actions du PCAET par des actions d'adaptation

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☐ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

PETR du Pays Barrois

EPCI et communes

Acteurs et habitant du Pays Barrois

Objectif(s)

Enrichir le plan d'actions du PCAET sur la problématique d'adaptation au changement climatique.

Description

Face aux événements climatiques de plus en plus fréquents (canicules, sécheresses, épisodes de pluies fortes ou de grêles, gels tardifs...), notamment ces dernières années, la nécessité de s'adapter au changement climatique apparaît comme une préoccupation qui se renforce, à mesure même de l'élaboration de ce PCAET.

Pour appuyer les actions sur cette thématique sans retarder l'approbation du PCAET et sa mise en œuvre, le PETR s'engage à poursuivre les travaux afin de :

- Enrichir le diagnostic "vulnérabilité" afin de mieux caractériser et localiser les enjeux de vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique sur le territoire grâce à la méthode
- TACCT proposée par l'ADEME ; Compléter la stratégie et le plan d'actions du PCAET, soit en adaptant certaines actions, soit en en créant de nouvelles, en lien avec les EPCI et les acteurs du territoire ; Le PETR, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Collectivités, adaptez votre territoire au changement climatique" sera aidé sur ce point par un bureau d'études proposé par l'ADEME Grand Est ;
- Alimenter les réflexions autour de la révision de notre Schéma de Cohérence Territoriale ;
- D'accompagner les EPCI, les communes et d'éventuels acteurs du territoire qui souhaiteraient mettre en place des actions d'adaptation.

Indicateurs d'actions

- Projet mené à termes (O/N)
- Nombre d'actions nouvelles

Indicateurs de réussite

- Nombre d'actions mises en œuvre

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	31-12-2023	n.c.	20%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : ADEME	Budget global (en €) : 18 000 Budget détaillé : Temps passé agent : 25 jours/an sur 3 ans, soit 18 000 € en totalité

Notation environnementale

5 / 9			X	Sol		Nuisances et pollutions
			X	Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 2	X	Biodiversité		Santé
			X	Risques		Paysage

3.d.3. Permettre le déploiement de véhicules à faibles émissions

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☒ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

- Flottes captives publiques ou privées
- Producteurs et distributeurs d'énergie (électricité, gaz, carburants)
- À terme, les habitants du Pays Barrois

Objectif(s)

- Transformer les flottes captives publiques ou privées en véhicules à faibles émissions ;
- Développer le maillage en infrastructures de recharge et ravitaillement selon les besoins identifiés ;
- Permettre un déploiement plus massif des véhicules à faibles émissions

Description

Le Pays Barrois est un échelon géographique intéressant pour étudier les besoins et opportunités de déploiement des véhicules et carburants alternatifs à faibles émissions.

Pour cela, le Pays Barrois souhaite mener une étude territoriale de mise en place de flottes à faibles émissions avec pour objectifs de :

- Planifier la transformation des flottes captives publiques ou privées ;
- Identifier les usages et les carburants faibles émissions adaptés à ces dernières ;
- Définir les mutualisations envisageables sur la production et la distribution et planifier les investissements nécessaires ;
- D'inciter les distributeurs d'énergie à implanter des points multiénergies.

Pour mener à bien cette étude, le Pays Barrois pourra s'adjoindre l'aide de la Région Grand Est et de l'ADEME via le dispositif Climaxion et particulièrement l'Appel à projets "Études territoriales de mise en place de flottes à faibles émissions"

Contenu et étapes

- Définir le cahier des charges de l'étude
- Sélectionner un prestataire
- Mener à bien l'étude, en associant toutes les collectivités et tous les propriétaires de flottes captives le désirant
- Mettre en œuvre s'il y a lieu les préconisations de l'étude

Indicateurs d'actions

- Nombre de flottes captives évaluées

Indicateurs de réussite

- Nombre de véhicules à faibles émissions déployés au sein des flottes concernées
- Nombre de stations de recharge installées
- Consommation énergétique du secteur des transports
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du secteur des transports

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-04-2023	31-03-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois Partenaires : Communauté de Communes des Portes de Meuse, Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, COPARY, Chambre des Commerces et de l'Industrie, Région Grand Est, ADEME Équipe projet : Techniciens Pays Barrois : Chargés de mission Mobilité et Transition Écologique	Budget global (en €) : 94 400 Budget détaillé : <u>Coût de l'étude pour 3 EPCI :</u> environ 80 000 € ; <i>Climaxion : 64 000 €</i> <i>PETR ou EPCI : 16 000 €</i> <u>Temps passé agent :</u> 20 jours/an sur 3 ans, soit 14 400€

Notation environnementale

6 / 9				Sol	XX	Nuisances et pollutions
				Eau	XX	Énergie Climat
Intensité	Durée	Étendue	<i>Impacts limités sur infrastructures existantes</i>	Biodiversité	X	Santé
2	2	2		Risques		Paysage

3.d.4. S'engager dans le programme "Territoire engagé transition écologique"

Périmètre géographique : Meuse Grand Sud

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☐ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☐ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☐ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☐ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Cible(s)

Ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération

Objectif(s)

Recruter un chargé de mission Climat-Air-Energie et Développement durable avec le soutien financier de l'ADEME.

Obtenir la labellisation Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie).

Description

Le programme territoire engagé transition écologique permet aux collectivités de piloter leur transition écologique et ainsi, d'agir pour plus de durabilité et d'attractivité sur leur territoire. L'obtention du label est aussi un moyen de valoriser leur engagement et leur progression auprès des citoyens.

Ce programme est composé de deux labels : Climat-Air-Energie (ex Cit'ergie) et Economie circulaire.

La Communauté d'Agglomération souhaite dans un premier temps s'engager dans la démarche de labellisation Climat-Air-Energie qui lui permettrait de réaliser un état des lieux des actions déjà mises en oeuvre et d'évaluer son potentiel d'action pour définir des enjeux et un programme d'action.

La collectivité sera soutenue dans cette démarche par l'ADEME qui apportera des compétences techniques et un soutien financier pour le recrutement d'un chargé de mission dédié.

Contenu et étapes

Réaliser un pré-diagnostic de la politique climat-air-énergie de la collectivité : ses compétences, ses réalisations et sa volonté.

Recruter un chargé de mission dédié.

Réaliser un état des lieux de la politique climat-air-énergie pour évaluer le potentiel d'action de la collectivité.

Définir des enjeux et un programme d'action et en assurer le suivi et l'évaluation pendant 3 ans.

Labellisation Climat-Air-Energie.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions engagées

Indicateurs de réussite

- Niveau de labellisation
- Consommation énergétique du territoire de Meuse Grand Sud
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants de Meuse Grand Sud

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01-09-2022	01-09-2025	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud Partenaires : ADEME	<i>Budget à déterminer</i>

Notation environnementale

8 / 9			X	Sol	XX	Nuisances et pollutions
			X	Eau	XX	Énergie Climat
Intensité 2	Durée 3	Étendue 3		Biodiversité	X	Santé
				Risques		Paysage

3.d.5. Conduire, coordonner et évaluer les politiques publiques visant à l'atteinte des objectifs PCAET

Périmètre géographique : Pays Barrois

Finalités

- ☒ La lutte contre le changement climatique
- ☒ L'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources
- ☒ La maîtrise de l'énergie (sobriété, efficacité, renouvelable)
- ☒ L'épanouissement des êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité
- ☒ Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- ☐ L'amélioration de la qualité de l'air

Description

La mise en œuvre des diverses actions de ce Plan Climat Air Énergie Territorial dépend en grande partie d'un suivi et d'une animation dédiés au sein du PETR du Pays Barrois, la majeure partie des actions étant situées à l'échelle de ce territoire.

Ainsi, le PETR du Pays Barrois prévoit :

- De poursuivre la délégation du Vice-Président du Pays Barrois en charge du Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- De conserver, pour une durée de 3 ans renouvelable, un poste de chargé de mission Climat Air Énergie Territorial : le poste actuellement dédié à l'élaboration du PCAET sera fléché vers la mise en œuvre des actions.

Le travail à l'échelle du Pays Barrois ne peut se faire qu'avec une très bonne articulation avec les trois intercommunalités. Ainsi, chaque intercommunalité désigne en son sein des interlocuteurs parmi les élus et les agents :

- Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud :
 - Vice-Président en charge de l'environnement et Vice-Président en charge des partenariats territoriaux
 - Directeur général adjoint « Stratégie de développement » et Chargé de mission « Territoire engagé pour la transition écologique »
- Communauté de Communes du Pays de Revigny :
 - Présidente et Vice-Président en charge de l'environnement
 - Directrice générale des services
- Communauté de Communes des Portes de Meuse :
 - Vice-Président en charge de l'environnement
 - Directeur général adjoint « Aménagement et Développement Territorial »

Au cas par cas, les autres élus et services des collectivités seront bien sûr sollicités pour les actions les concernant. La collaboration avec les porteurs et partenaires identifiés, mais aussi avec d'autres acteurs du territoire intéressés, sera également au cœur de la mise en œuvre du plan d'actions.

Indicateurs d'actions

- Nombre d'actions engagées

Indicateurs de réussite

- Consommation énergétique du territoire du Pays Barrois
- Émissions de gaz à effet de serre et polluants du territoire du Pays Barrois

Programmation

Début du projet	Fin estimée	Fin effective	Réalisation (en %)
01/01/2023	31/12/2028	n.c.	0%

PILOTAGE / ANIMATION	BUDGET ET MOYENS
Structure pilote : Pays Barrois	Chargé de mission PCAET : environ 40 000 € par an

Notation environnementale

6 / 9				Sol	X	Nuisances et pollutions
				Eau	X	Énergie Climat
Intensité 1	Durée 2	Étendue 3	X	Biodiversité	XX	Santé
				Risques		Paysage